



Réserve Naturelle Nationale  
de Saint-Martin



## **PLAN DE GESTION 2018-2027**

### **Partie C – Fiches actions**



**Guide de lecture des Fiches actions**



**125 Fiches actions**



## Rédacteur – Coordination

Amandine VASLET, *Stegastes Consulting*



Réserve Naturelle Nationale  
de Saint-Martin

## Contributeurs

Association de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale  
de St-Martin (AGRNSM)

**Nicolas Maslach**, Conservateur de la Réserve Naturelle Nationale de St-Martin

**Julien Chalifour**, Responsable du Pôle scientifique

**Franck Roncuzzi**, Responsable du Pôle Police de la Nature, logistique et aménagement

**Christophe Joé**, Garde technicien - Pôle Police de la Nature, logistique et aménagement

**Ashley Daniel**, Garde animateur - Pôle Police de la Nature, logistique et aménagement

**Vincent Oliva**, Garde animateur - Pôle Police de la Nature, logistique et aménagement

Citation recommandée : Vaslet A. & AGRNSM 2018. Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de St-Martin : 2018-2027. Partie C – Fiches actions, 217p.

Photographies page de couverture : Sentier des Froussards - Wilderness (J. Chalifour©), Baie de l'Embouchure (Laurent Juhel Géo-Graphique©), limicoles des étangs (C.Fleury©)



Réserve Naturelle  
SAINT MARTIN



Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

✉ [direction@rnsn.org](mailto:direction@rnsn.org)

## **Sommaire**

Abréviations .....	5
C-1. Arborescence du Plan de gestion .....	6
C-2. Guide de lecture des Fiches actions .....	8
C-3. CS : Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel.....	9
C-4. SP : Surveillance du territoire et Police de l'Environnement.....	74
C-5. CI : Création et entretien d'infrastructures d'accueil et du matériel .....	89
C-6. IP : Interventions sur le patrimoine naturel .....	109
C-7. MS : Management et soutien.....	128
C-8. PR : Participation à la recherche .....	180
C-9. CC : Communication et pédagogie, création de supports de communication .....	184
C-10. PA : Prestations d'accueil et d'animation.....	202

# Abréviations

---

AGRNSM	Association de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de St-Martin
CC	Création de supports de communication et de pédagogie
CI	Création et maintenance d'infrastructures d'accueil
CS	Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel
FCR	Facteur Clé de la Réussite
IP	Interventions sur le patrimoine naturel
MS	Management et soutien
PA	Prestation d'accueil et d'animation
PR	Participation à la recherche
RNN	Réserve Naturelle Nationale
RNSM	Réserve Naturelle Nationale de St-Martin
SP	Surveillance du territoire et police de l'environnement
OLT	Objectif à long terme
OO	Objectif opérationnel

## C-1. Arborescence du Plan de gestion

---

### *Plan de gestion de la RNSM*

Le Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale constitue un document essentiel à l'organisation, au suivi et à l'évaluation de la gestion de l'espace protégé. Ce document cadre est une obligation réglementaire pour les RNN selon l'article R. 332-22 du Code de l'Environnement.

Le présent document constitue le **second Plan de gestion de la RNSM** qui couvre une période de 10 ans (2018-2027).

Ce plan est construit en 3 parties :

- Partie A – Diagnostic de la Réserve Naturelle
- Partie B – Gestion de la Réserve Naturelle
- **Partie C – Fiches actions sur la période 2018-2027**

**L'arborescence du 2<sup>ème</sup> Plan de gestion de la RNSM** comprend :

- 14 Objectifs à Long Terme (OLT)
  - o 9 OLT liés à la Conservation du patrimoine naturel
  - o 5 OLT liés aux Facteurs clés de la réussite
- 35 Objectifs Opérationnels (OO)
- 125 actions (ou opérations)

Chacune des **125 actions** est présentée dans les **Fiches actions** détaillées ci-après. Les actions sont regroupées selon les différents domaines d'activités de la nouvelle méthodologie des plans de gestion (cf. codification des opérations).

### *Codification des opérations*

Chaque action, ou opération, est codée suivant **8 domaines d'activités** définis dans le cadre de la nouvelle méthodologie des Plans de gestion (AFB - RNF CT n°88, 2018).

Le contenu de ces domaines d'activités ainsi que la correspondance avec l'ancienne codification des opérations du guide RNF-CT 79 de 2006 sont indiqués Partie B.

### **Domaines d'activités prioritaires :**

SP : Surveillance du territoire et police de l'environnement

CS : Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel

CI : Création et maintenance d'infrastructures d'accueil

IP : Interventions sur le patrimoine naturel

MS : Management et soutien



### Autres domaines d'activités :

CC : Création de supports de communication et de pédagogie

PA : Prestation d'accueil et d'animation

PR : Participation à la recherche

### Priorité des actions

Chaque action est associée à un niveau de priorité d'exécution. Les niveaux de priorité prennent en compte non seulement l'importance de l'opération à mener mais aussi les contraintes humaines, techniques ou financières qu'elle implique.

Trois niveaux de priorité sont définis pour les actions du plan de gestion :

- **Priorité 1** : niveau affecté à des *opérations urgentes et prioritaires* car essentielles au maintien des activités minimales de suivis scientifiques, de police de l'Environnement, de communication, de sensibilisation ou de gestion administrative ;
- **Priorité 2** : niveau affecté à des *opérations secondaires mais néanmoins essentielles*, notamment pour acquérir des connaissances ou développer l'effort de sensibilisation ;
- **Priorité 3** : niveau affecté à des *opérations à réaliser si possible au cours du plan* (suivant les moyens humains et financiers), et dont la non-réalisation n'affecte pas la préservation du patrimoine naturel et la gestion de la réserve.

### Contenu des Fiches actions

Le **guide de lecture des Fiches actions** est détaillé dans la **section C-2** présentée ci-après. Ce guide présente le contenu d'une fiche concernant une action d'étude et de suivi du patrimoine naturel « *Actualiser la cartographie des biocénoses marines* ». Cette fiche comprend des **indicateurs d'Etat et de Réalisation**.

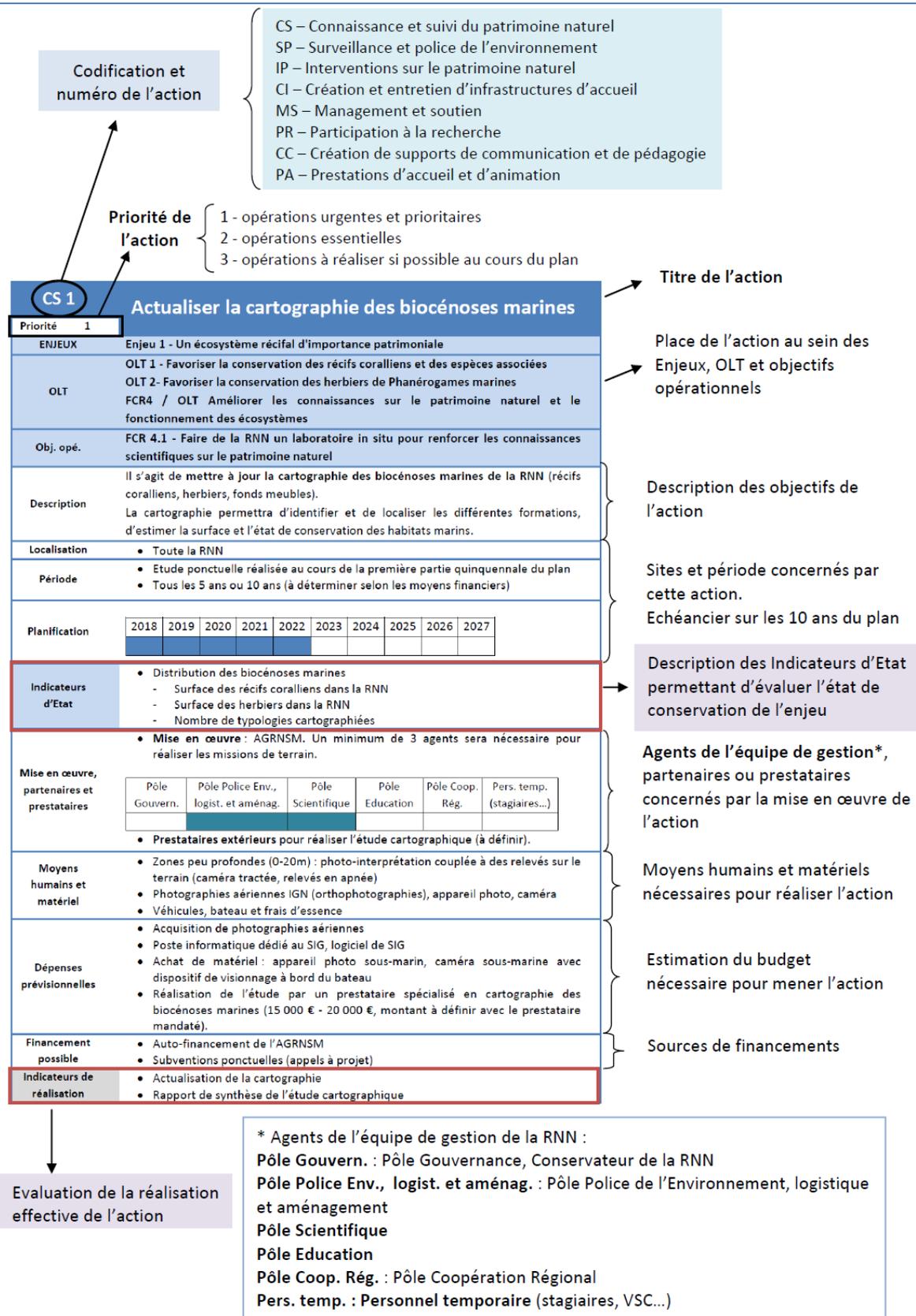
Les actions relatives à la « gestion opérationnelle » comprennent des **indicateurs de Pression et de Réalisation**.

Les actions reliées aux FCR incluent des **indicateurs de Réalisation**.

	Indicateurs d'Etat	Indicateurs de Pression	Indicateurs de Réalisation
Actions liées au suivi et étude du patrimoine naturel	√		√
Actions liées à la gestion opérationnelle		√	√
Actions reliées aux FCR			√



## C-2. Guide de lecture des Fiches actions



## C-3. CS : Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel

---

- CS1 Actualiser la cartographie des biocénoses marines
- CS2 Réaliser le suivi et l'évaluation de l'état de santé des communautés benthiques récifales
- CS3 Développer et tester des programmes de réhabilitation des communautés coralliennes et des espèces associées
- CS4 Réaliser le suivi des peuplements de poissons
- CS5 Réaliser des suivis comparatifs des communautés récifales en et hors RNN
- CS6 Evaluer et suivre l'état de santé des herbiers
- CS7 Développer et tester des programmes de réhabilitation des herbiers
- CS8 Evaluer et suivre la macrofaune associée à l'herbier
- CS9 Réaliser des suivis comparatifs des herbiers et des espèces associées en et hors RNN
- CS10 Suivre la fréquentation de la RNN par secteurs et types d'activités
- CS11 Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites
- CS12 Evaluer et suivre les impacts éventuels liés aux espèces introduites
- CS13 Suivre l'activité de ponte des tortues marines
- CS14 Suivre l'état écologique des sites de ponte
- CS15 Suivre les populations de tortues marines fréquentant les eaux de la RNN
- CS16 Suivre les échouages et les individus en détresse
- CS17 Suivre les populations juvéniles de raies et requins
- CS18 Evaluer les conditions écologiques des sites de nurseries des raies et requins
- CS19 Evaluer et suivre les populations de mammifères marins
- CS20 Suivre l'activité de nidification des populations d'oiseaux marins de St Martin
- CS21 Suivre le succès reproducteur des populations de Noddis bruns
- CS22 Mettre en place un suivi des oiseaux blessés ou échoués
- CS23 Suivre les populations d'oiseaux inféodées aux étangs
- CS24 Suivre l'activité de nidification des espèces inféodées aux étangs
- CS25 Suivre l'activité de nidification des populations de Petites Sternes
- CS26 Appui pour la mise en place d'un suivi des paramètres physico-chimiques des étangs
- CS27 Réaliser l'inventaire et le suivi des mangroves
- CS28 Réaliser la cartographie des mangroves
- CS29 Réaliser et actualiser l'inventaire floristique des sites terrestres de la RNN
- CS30 Cartographier les espèces et formations végétales patrimoniales
- CS31 Evaluer et suivre l'état de santé des populations de *Melocactus*
- CS32 Evaluer et suivre l'état de santé des populations de Gaïac
- CS33 Favoriser les conditions de ré introduction de l'iguane des Petites-Antilles
- CS34 Etudier la faisabilité d'un programme de reproduction ex situ pour l'iguane des PA
- CS35 Favoriser des programmes d'acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel
- CS36 Réaliser des études sur la perception de la RNN par le grand public et les sociétés commerciales



# CS 1

## Actualiser la cartographie des biocénoses marines

Priorité 1

**ENJEUX** Enjeu 1 - Un écosystème récifal d'importance patrimoniale

**OLT** OLT 1 - Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées  
 OLT 2- Favoriser la conservation des herbiers de Phanérogames marines  
 FCR4 / OLT Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes

**Obj. opé.** FCR 4.1 - Faire de la RNN un laboratoire in situ pour renforcer les connaissances scientifiques sur le patrimoine naturel

**Description**

Il s'agit de **mettre à jour la cartographie des biocénoses marines de la RNN** (récifs coralliens, herbiers, fonds meubles).  
 La cartographie permettra d'identifier et de localiser les différentes formations, d'estimer la surface et l'état de conservation des habitats marins.

L'actualisation des données cartographiques permettra de suivre l'évolution de la distribution spatiale des habitats marins par rapport à la précédente cartographie et fournira au gestionnaire des informations pour établir une gestion adaptée de la zone côtière.

**Localisation** • Toute la RNN

**Période**

- Etude ponctuelle
- Tous les 5 ans ou 10 ans (à déterminer selon les moyens financiers)
- L'actualisation de la cartographie de la RNN sera réalisée au cours de la première partie quinquennale du plan

**Planification**

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

**Méthodologie**

La cartographie réalisée par Chauvaud en 2005 et 2006 (sur 3000 ha) a décrit le milieu marin de la RNN en **44 thèmes** (corail, herbier, algues...), permettant le suivi de l'évolution des biocénoses marines au cours du temps, regroupés en 35 classes afin de simplifier la visualisation sur la carte des biocénoses marines (Chauvaud 2007).

Lors de la précédente étude la **précision** de la cartographie était de l'ordre de 1 : 5000 (Chauvaud 2007).

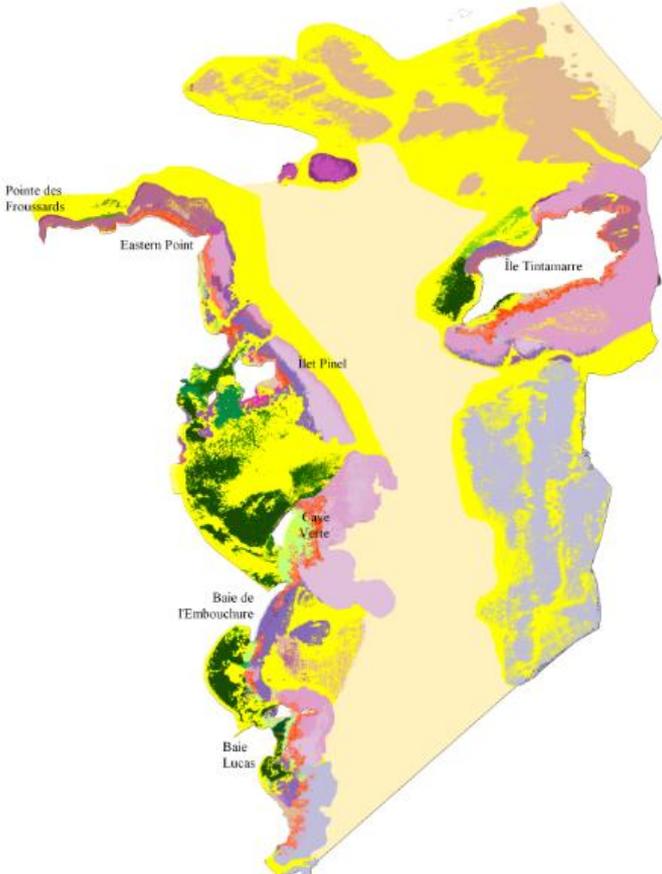
**Indicateurs d'Etat**

- Distribution des biocénoses marines
  - Surface des récifs coralliens dans la RNN
  - Surface des herbiers dans la RNN
  - Nombre de typologies cartographiées

**Mise en œuvre, partenaires et prestataires**

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Prestataires extérieurs** pour réaliser l'étude cartographique (à définir).

<b>Moyens humains et matériel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zones peu profondes (0-20m) : photo-interprétation couplée à des relevés sur le terrain (caméra tractée, relevés en apnée)</li> <li>• Photographies aériennes IGN (orthophotographies), appareil photo, caméra</li> <li>• Véhicules, bateau et frais d'essence</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition de photographies aériennes</li> <li>• Poste informatique dédié au SIG, logiciel de SIG</li> <li>• Achat de matériel : appareil photo sous-marin, caméra sous-marine avec dispositif de visionnage à bord du bateau</li> <li>• Réalisation de l'étude par un prestataire spécialisé en cartographie des biocénoses marines (15 000 € - 20 000 €, montant à définir avec le prestataire mandaté).</li> </ul>
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>• Subventions ponctuelles (appels à projet)</li> </ul>
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualisation de la cartographie</li> <li>• Rapport de synthèse de l'étude cartographique</li> </ul>
<div style="text-align: center;">  <h3>Cartographie simplifiée des habitats marins de la Réserve Naturelle de l'Île de Saint-Martin</h3>  </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-start;"> <div style="width: 20%;"> <p>N</p>  <p>Echelle : 1 / 40 000</p>  <p>0 1 km</p> <p>Rocher creole</p>  </div> <div style="width: 60%; text-align: center;">  </div> </div> <p style="text-align: center;"><u>Carte des biocénoses marines de la RNN réalisée lors de la cartographie de 2005/2006 (Chauvaud 2007).</u></p>	

## CS 2

# Réaliser le suivi et l'évaluation de l'état de santé des communautés benthiques récifales

Priorité 1

ENJEUX

Enjeu 1 - Un écosystème récifal d'importance patrimoniale

OLT

OLT 1 - Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées

Description

Cette action a pour objectif de réaliser des **suivis annuels des écosystèmes coralliens** de façon à évaluer et suivre l'état de santé des communautés récifales. L'AGRNSM poursuivra la mise en œuvre de ces suivis dans le cadre du réseau des Réserves et du suivi Reef Check.

Localisation

- **3 stations récifales du réseau des réserves** : Chicot à Tintamarre depuis 2007 et Rocher Pélican depuis 2012 (en RNN), Fish Point depuis 2009 (hors RNN)
- **4 stations récifales en RNN du suivi Reef Check** : Baie du Galion (depuis 2008), Ilet Pinel (depuis 2016, sentier sous-marin), Rocher Créole (depuis 2016) et Caye Verte (depuis 2016)
- **1 station récifale dans le cadre de la DCE** : Chicot à Tintamarre (en RNN)

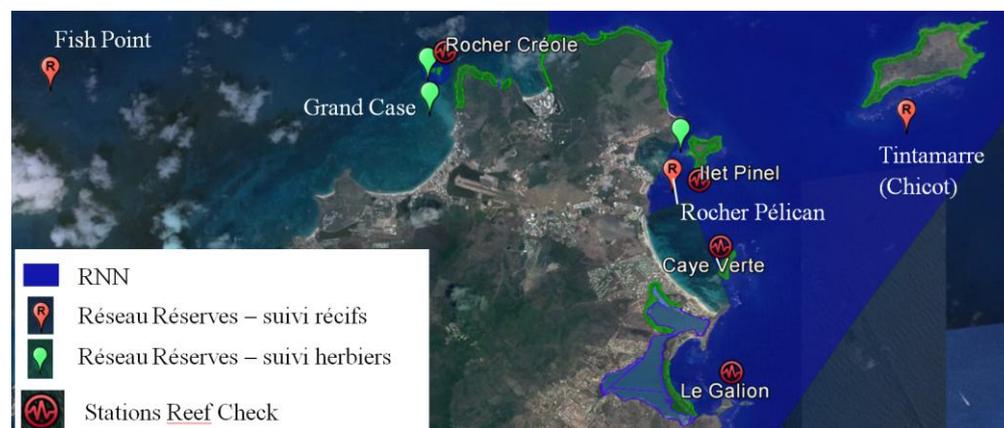
Période

- Suivi du réseau des réserves : 1 fois / an (0.5j / station)
- Suivi Reef Check : 1 fois / an (0.5j / station)
- Suivi DCE : 1 fois / an (0.5j / station)

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Méthodologie



- **Suivis Reef Check** : les données sur la macrofaune benthique (coraux, macroalgues, turf, substrat dur,...) sont relevées par « point intercept » (PIT) tous les 50 cm le long d'un transect de 80 m (4 sections de 20 m espacées de 5 m).
- **Suivis des communautés benthiques dans le cadre de la DCE** : les données sur les peuplements benthiques (coraux, état de santé...) sont relevées par « point intercept » (PIT) tous les 20 cm le long d'un transect de 60 m (4 sections de 20 m espacées de 5 m). La couverture algale est évaluée sur 60 quadrats de 25 x25 cm.

<b>Indicateurs d'Etat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Indicateur Communautés coralliennes</b> : indices corail et macroalgues</li> <li>• <b>Evolution du recouvrement en coraux durs vivants</b></li> <li>• <b>Evolution de l'état de santé des communautés récifales</b> (selon 5 classes) (cf. détail des indicateurs ci-dessous)</li> </ul>												
<b>Mise en œuvre, partenaires, prestataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en œuvre</b> : AGRNSM Depuis 2015 le Pôle Scientifique coordonne la réalisation du suivi, l'analyse les données et la rédaction d'un rapport annuel synthétique. La collecte des données sur le terrain est réalisée par toute l'équipe de gestion de la RNSM.</li> </ul> <table border="1" data-bbox="432 613 1406 725"> <tr> <td>Pôle Gouvern.</td> <td>Pôle Police Env., logist. et aménag.</td> <td>Pôle Scientifique</td> <td>Pôle Education</td> <td>Pôle Coop. Rég.</td> <td>Pers. temp. (stagiaires...)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partenaires</b> : agents des RNN de St-Barthélemy et de Petite-Terre dans le cadre du suivi du <b>réseau des réserves</b></li> <li>• <b>Prestataire</b> : bureau d'étude mandaté dans le cadre des suivis de la DCE. Le Pôle Police de l'Environnement, logistique et aménagement est en appui logistique dans le cadre des échantillonnages et suivis réalisés à St-Martin.</li> </ul>	Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)						
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)								
<b>Moyens humains et matériel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AGRNSM : 4 à 6 agents mobilisés pour chaque suivi (0.5j / site)</li> <li>• Matériel : bateau (+ frais d'essence), matériel de plongée sous-marine, décamètres (transects), fiche de suivi, plaquettes immergeables, quadrats 25x25 cm et 10x20cm, appareil photo sous-marin.</li> </ul>												
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Bateau et frais d'essence</li> <li>• <b>Matériel</b> : Dépenses à prévoir pour la mise en œuvre du suivi: bateau, frais d'essence, gonflage des bouteilles de plongée, matériel de plongée sous-marine et de réalisation du suivi (décamètres, quadrats, fiches de suivi, appareil photo..)</li> <li>• <b>Collaboration entre les RNN</b> : Dans le cadre de la collaboration entre les 3 RNN pour le suivi des réserves, l'AGRNSM prend en charge le déplacement, l'hébergement et la restauration des agents des RNN de St-Barthélemy et Petite-Terre qui participent aux relevés terrain à St-Martin.</li> <li>• <b>Suivi Reef Check</b> : bateau, frais d'essence, gonflage des bouteilles de plongée, matériel de plongée sous-marine et de réalisation du suivi</li> </ul>												
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recettes de fonctionnement de l'AGRNSM</li> </ul> <p>De 2007 à 2015, la réalisation du suivi était financée par une subvention de l'Etat via la DEAL Guadeloupe qui permettait à l'AGRNSM de mandater un prestataire pour la coordination du suivi, l'analyse des données et la production d'un rapport annuel (montant de 14 000 €/an).</p> <p>Depuis 2015 la diminution de la subvention ne permet plus de mandater un prestataire. L'AGRNSM coordonne la collecte de données et leurs traitements sur ses moyens propres, avec l'appui de stagiaires et des agents des RNN de St-</p>												

	Barthélemy et de Petite-Terre.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DCE – Office de l’Eau de Guadeloupe : Appui logisitique de l’AGRNSM dans le cadre des suivis pour la DCE</li> </ul>
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de suivis réalisés / an</li> </ul>
<b>Opérations liées</b>	<i>CS 5 - Réaliser des suivis comparatifs des communautés récifales en et hors RNN</i> <i>MS1-Participer au suivi des biocénoses marines dans le cadre du réseau des Réserves</i>

## Indicateur Communautés coralliennes

Cet indicateur biologique a été développé pour évaluer et suivre l'état écologique des masses d'eau de surface dans le cadre de la DCE (2000/60/CE) dans les îles des Antilles françaises (Guadeloupe, Martinique, St-Martin).

Cet indicateur est constitué de 2 métriques :

### Indice Corail

- **Indice Corail** correspondant au rapport de la Couverture en corail dur vivant / substrat colonisable par les coraux (%), obtenu selon la formule suivante :

$$\text{Indice Corail} = \text{Couverture en corail dur vivant} / (\text{substrat total} - (\text{substrat non colonisable par les coraux})) * 100$$

Ce qui donne avec les codes du suivi (codes recommandés par IFRECOR/GCRMN) :

$$\text{Indice Corail} = \text{HC} / (50 - (\text{SD} + \text{SI} + \text{RB})) * 100$$

HC hard coral  
SD sable  
SI vase  
RB débris

### Indice Macroalgues

- **Indice Macroalgue** correspondant au rapport Couverture macroalgale (molles + calcaires) / substrat total (%)

Avec les codes du suivi (recommandés par IFRECOR/GCRMN) :

$$\text{Indice Macroalgue} = ((\text{MA} + \text{MAC}) / 50) * 100$$

MA macroalgues molles  
MAC macroalgues calcaires

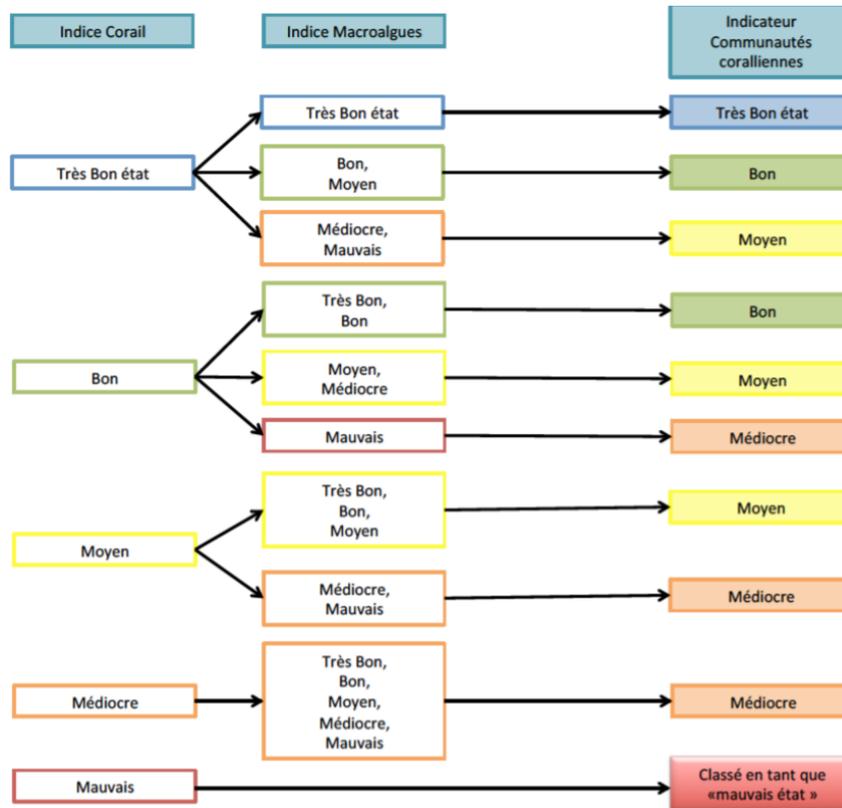
L'indicateur est calculé d'après les **données du suivi des réserves**. Chacun des indices est calculé pour les 6 transects (6 répliquats / an / station) puis la moyenne des répliquats est calculée pour l'année du suivi.

La grille de qualité utilisée est issue des rapports DCE pour la catégorie « Côte rocheuse peu exposée » qui correspond aux masses d'eau définies pour les îles du nord dans le cadre de la DCE (Créocéan 2017, Impact-Mer et al. 2013) :

	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Etat médiocre	Etat mauvais
<b>Indice Corail</b> - Côte rocheuse peu exposée	50]	]50-25]	]25-12]	]12-5]	]5-0]
<b>Indice Macroalgues</b>	10]	]10 – 20]	]20- 40]	]40-60]	]60-100]

Les deux indices sont agrégés dans un **arbre de décision** pour former l'**indicateur « Communautés coralliennes »**. L'indice Corail définit le premier stade dans l'arbre de décision et donne plus de poids à l'indicateur, de ce fait l'indicateur sera qualifié de Mauvais si l'indice Corail est mauvais (Créocéan 2017, Impact-Mer et al. 2013).

**Indicateur  
Communautés  
coralliennes**



*Construction de l'indicateur Communautés coralliennes*

## Evolution du recouvrement en Corail dur vivant

Ces métriques sont renseignées d'après les données du **suivi des réserves et des suivis Reef Check** et sont analysées en utilisant la plateforme PAMPA et le logiciel R afin d'obtenir une comparaison statistique de l'évolution de ces données.

Les données concernent les relevés réalisés sur :

- **3 stations récifales du réseau des réserves** : Chicot à Tintamarre et Rocher Pélican (en RNN), Fish Point (hors RNN)
- **4 stations récifales du suivi Reef Check** : Baie du Galion, îlet Pinel (sentier sous-marin), Rocher Créole et Caye Verte (en RNN)

Des **tests statistiques** permettent de comparer les deux métriques :

- Entre les sites en et hors RNN
- Entre les années de suivi

## Etat de santé des communautés récifales

Cette métrique qualitative renseigne sur l'état de santé général des communautés récifales suivant plusieurs classes d'état. Il est à noter que cette métrique est à considérer avec précaution en raison de la variabilité liée à l'observateur.

Classes	Suivi du réseau des Réserves
1	<b>1 = très bon état</b> : Coraux non nécrosés avec gazon algal. Pas de macroalgues
2	<b>2 = bon état</b> : Coraux présentant peu de nécroses, avec quelques macroalgues et /ou une légère hypersédimentation
3	<b>3 = état moyen</b> : Coraux avec nécroses et un peuplement algal dominé par des macroalgues et /ou une hypersédimentation forte
4	<b>4 = état médiocre</b> : La majorité des coraux sont morts, les fonds sont envahis par les macroalgues ou entièrement sédimentés
5	<b>5 = mauvais état</b> : Coraux morts ou envahis de macroalgues ou totalement envasés, aucune espèce sensible

## Evolution des indicateurs et des métriques de 2007 à 2016

Les données utilisées sont issues des relevés du réseau des réserves.

- **Indicateur Communautés coralliennes**

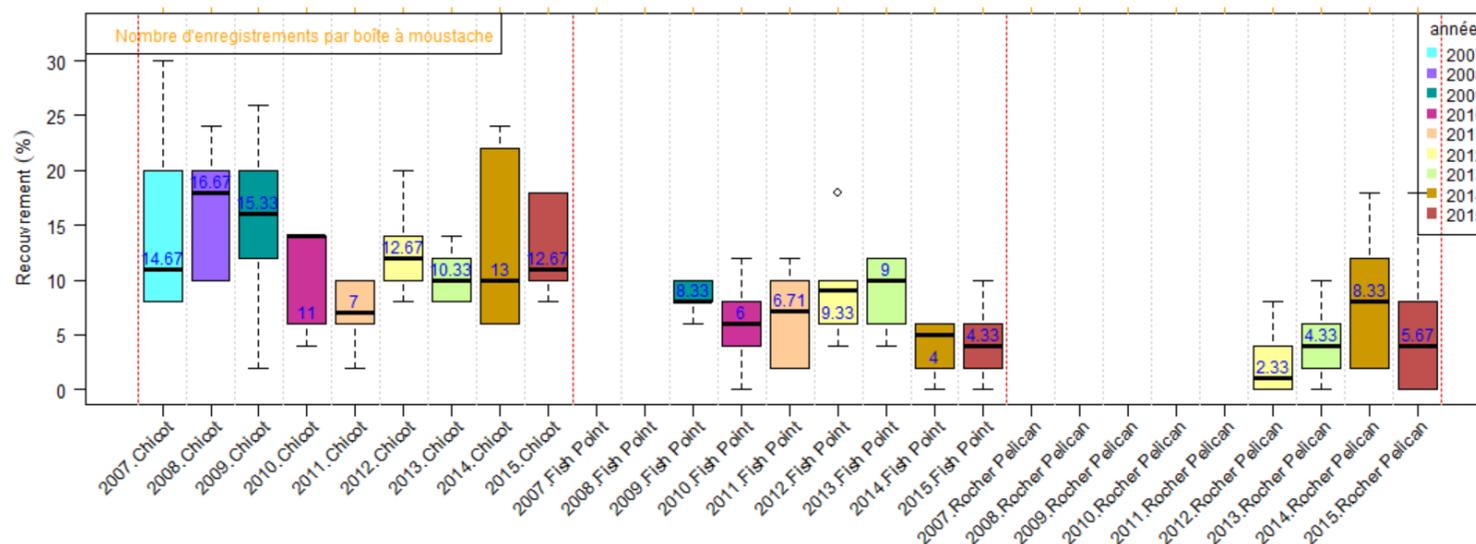
	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
<b>Chicot</b> (en RNN)	médiocre	médiocre	médiocre	médiocre	moyen	médiocre	médiocre	moyen	moyen	moyen
<b>Fish Pot</b> (hors RNN)	médiocre	mauvais	mauvais	médiocre	médiocre	médiocre	médiocre	médiocre		
<b>Pelican rock</b> (en RNN)	médiocre	médiocre	médiocre	mauvais	mauvais					

L'évolution de l'indicateur Communautés coralliennes montre une dégradation de l'indice depuis 2010 pour atteindre un état qualifié de « médiocre » en 2016. Cette tendance reste à confirmer avec les données des suivis ultérieurs.

- **Evolution du recouvrement en coraux durs vivants**

- **Suivi du réseau des Réserves**

*Evolution du recouvrement en corail vivant sur les sites du suivi des réserves de St-Martin*



Les pourcentages de recouvrement en corail vivant ne montrent pas de différences significatives entre les années pour chacune des 3 stations suivies dans le cadre du réseau des réserves ( $P > 0,05$ ).

Bien que non significatives, on peut néanmoins observer :

- une tendance à la hausse sur le récif de l'îlet Pinel entre 2012 à 2015
- une tendance à la baisse sur les stations de Chicot et de Fish Point depuis 2010. Cette diminution de recouvrement en corail dur vivant pourrait être une conséquence du blanchissement de 2010.

L'évolution de ces tendances est à confirmer avec les suivis ultérieurs.

La comparaison du recouvrement en coraux durs entre le **site en RNN** (station de Chicot – îlet Tintamarre) **et hors RNN** (station de Fish Point) révèle une différence significative en 2014/2015 avec des recouvrements en corail vivant significativement plus élevés en réserve.

	2009 à 2013	2014 – 2015	2016-2017
Tendance du recouvrement en corail dur vivant en RNN (Station de Chicot) par rapport au site hors RNN (station de Fish Point)			tendance à confirmer

#### o Suivis Reef Check – Baie du Galion

L'analyse a été réalisée sur les données de la station du Galion suivie depuis 2008. Les 3 autres stations sont suivies depuis 2016, le pas de temps ne permet d'analyser statistiquement les données.

	2008 à 2012
Tendance du recouvrement en corail dur vivant en RNN (Station du Galion)	

Les pourcentages de recouvrement en corail vivant sont significativement différents entre les années, avec un recouvrement en corail vivant plus faible en 2012 par rapport à 2008.

#### • Evolution de l'état de santé des communautés récifales

		2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
<b>Etat de santé</b>	<b>Chicot</b> (en RNN)	2.3	2.7	3	3	3	3	2.5	2.5	2.7	3
	<b>Fish Pot</b> (hors RNN)	2.1	3	3	3.2	2.9	2.8	2.8	2		
	<b>Pelican rock</b> (en RNN)	2.3	3	3.5	2.8	4					

L'état de santé des stations récifales est passé de « bon » à « moyen » entre 2011 et 2015 pour l'ensemble des 3 stations pour être requalifié de « bon » en 2016. Cette tendance sera à confirmer avec les valeurs obtenues lors des suivis des prochaines années.

<b>CS 3</b>		<b>Développer et tester des programmes de réhabilitation des communautés coralliennes et des espèces associées</b>																											
<b>Priorité</b>	<b>2</b>																												
<b>ENJEUX</b>	<b>Enjeu 1 - Un écosystème récifal d'importance patrimoniale</b>																												
<b>OLT</b>	<b>OLT 1- Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées</b>																												
<b>Description</b>	Cette action vise à mener des programmes de réhabilitation ou de restauration des écosystèmes coralliens (communautés coralliennes et espèces associées) afin de favoriser la conservation des espèces bioconstructrices des récifs coralliens et des espèces cibles (invertébrés, poissons...).																												
<b>Localisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sites en RNN à définir</li> </ul>																												
<b>Période</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La mise en œuvre de ces programmes ponctuels de réhabilitation pourra se faire sur toute la durée du plan</li> </ul>																												
<b>Planification</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> </tr> </tbody> </table>									2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027																				
<b>Indicateurs d'Etat</b>	<i>Indicateurs à définir suivant les programmes développés</i>																												
<b>Mise en œuvre, partenaires, prestataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mise en œuvre</b> : AGRNSM L'équipe de gestion déterminera les actions à mettre en œuvre et les sites concernés.</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Pôle Gouvern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Partenaires / Prestataires</b> : à définir</li> </ul>									Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)														
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)																								
<b>Moyens humains et matériel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Matériel</b> : Ces programmes pourront concerner la mise en place de pépinières de coraux, de récifs artificiels, de programmes d'élevage et ré introduction d'espèces natives ou autres projets favorisant la réhabilitation des communautés coralliennes et des espèces associées aux récifs coralliens.</li> </ul>																												
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps agents</li> <li>Bateau et frais d'essence</li> <li>Dépenses à définir suivant les programmes à mettre en place</li> </ul>																												
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>Subventions ponctuelles (appels à projets)</li> </ul>																												
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de programmes réalisés</li> </ul>																												

## CS 4

# Réaliser le suivi des peuplements de poissons

Priorité 1

**ENJEUX** Enjeu 1 - Un écosystème récifal d'importance patrimoniale

**OLT** OLT 1- Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées

**Description**

Il s'agit de suivre l'ichtyofaune sur les sites récifaux de façon à évaluer les variations de la diversité et de la structure de ces peuplements (abondance, biomasse, présence de juvéniles...) entre les sites et les années.

**Localisation**

- **3 stations récifales du réseau des réserves** : Chicot à Tintamarre et Rocher Pélican (en RNN), Fish Point (hors RNN)
- **4 stations récifales du suivi Reef Check** : Baie du Galion, Ilet Pinel (sentier sous-marin), Rocher Créole et Caye Verte (en RNN)
- **1 station récifale dans le cadre de la DCE** : Chicot à Tintamarre (en RNN)

**Période**

- Suivis annuels
  - Suivi du réseau des réserves : 1 fois / an (0.5j / station)
  - Suivi Reef Check : 1 fois / an (0.5j / station)
  - Suivi DCE : 1 fois / an (0.5j / station)

**Planification**

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

**Méthodologie**

- **Suivis des peuplements de poissons dans le cadre du réseau des Réserves** : ce suivi a été mis en place depuis 2009. Au total, 61 espèces cibles sont suivies le long d'un transect de 150 m de long et 2 m de large (Belt transect).
- **Suivis des peuplements de poissons dans le cadre du suivi Reef Check** : comptage du nombre d'individus de 6 familles de poissons (poisson papillon, gorette, pagre, poisson perroquet, murène et mérou) le long d'un transect de 20 m et de 5 m de large.
- **Suivis des poissons herbivores dans le cadre de la DCE** : le comptage des poissons herbivores est réalisé le long d'un transect de 60 m de long et 2 m de large (3 transect de 20 m) et considère 13 espèces cibles de poissons perroquets (Scaridae) et chirurgiens (Acanthuridae).



**Indicateurs d'Etat**

Les indicateurs d'Etat sur les communautés de poissons sont en cours de développement.

- Analyse des variations annuelles des métriques :
- Richesse spécifique totale / station

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Densité (ind./ 100m<sup>2</sup>) et biomasse (g/100m<sup>2</sup>) moyennes / station</li> <li>• Densité en poissons juvéniles / station</li> <li>• Biomasses des poissons herbivores et carnivores / station</li> </ul>												
<b>Mise en œuvre, partenaires et prestataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en œuvre</b> : AGRNSM</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Pôle Gouvern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partenaires</b> : agents des RNN de St-Barthélemy et de Petite-Terre dans le cadre du suivi du réseau des réserves, bénévoles dans le cadre du suivi Reef Check</li> <li>• <b>Prestataire</b> : bureau d'étude mandaté dans le cadre des suivis de la DCE. Le Pôle Police de l'Environnement, logistique et aménagement est en appui logistique dans le cadre des échantillonnages et suivis réalisés à St-Martin.</li> </ul>	Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)						
	Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)							
<b>Moyens humains et matériel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AGRNSM : 4 à 6 agents mobilisés pour chaque suivi (0.5j / site)</li> <li>• Matériel : bateau (+ frais d'essence), matériel de plongée sous-marine, décamètres (transects), fiche de suivi, plaquettes immergeables, quadrats 25x25 cm et 10x20cm, appareil photo sous-marin.</li> </ul>												
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Bateau et frais d'essence</li> <li>• <b>Matériel</b> : Dépenses à prévoir pour la mise en œuvre du suivi: bateau, frais d'essence, gonflage des bouteilles de plongée, matériel de plongée sous-marine et de réalisation du suivi (décamètres, quadrats, fiches de suivi, appareil photo..)</li> <li>• <b>Collaboration entre les RNN</b> : Dans le cadre de la collaboration entre les 3 RNN pour le suivi des réserves, l'AGRNSM prend en charge le déplacement, l'hébergement et la restauration des agents des RNN de St-Barthélemy et Petite-Terre qui participent aux relevés terrain à St-Martin.</li> <li>• <b>Suivi Reef Check</b> : bateau, frais d'essence, gonflage des bouteilles de plongée, matériel de plongée sous-marine et de réalisation du suivi</li> </ul>												
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recettes de fonctionnement de l'AGRNSM</li> </ul> <p>De 2007 à 2015, la réalisation du suivi était financée par une subvention de l'Etat via la DEAL Guadeloupe qui permettait à l'AGRNSM de mandater un prestataire pour la coordination du suivi, l'analyse des données et la production d'un rapport annuel (montant de 14 000 €/an).</p> <p>Depuis 2015 la diminution de la subvention ne permet plus de mandater un prestataire. L'AGRNSM coordonne la collecte de données et leurs traitements sur ses moyens propres, avec l'appui de stagiaires et des agents des RNN de St-Barthélemy et de Petite-Terre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DCE – Office de l'Eau de Guadeloupe : Appui logisitique de l'AGRNSM dans le cadre des suivis pour la DCE</li> </ul>												
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de suivis réalisés / an</li> </ul>												
<b>Opérations liées</b>	<p><i>CS 5 - Réaliser des suivis comparatifs des communautés récifales en et hors RNN</i></p> <p><i>MS1-Participer au suivi des biocénoses marines dans le cadre du réseau des Réserves</i></p>												

# CS 5

## Réaliser des suivis comparatifs des communautés récifales en et hors RNN

### Priorité

#### ENJEUX

**Enjeu 1 - Un écosystème récifal d'importance patrimoniale**

#### OLT

**OLT 1- Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées**

#### Description

Des suivis des communautés benthiques et ichthyologiques des récifs seront réalisés en et hors réserve de façon à **apprécier l'effet réserve**. Ces données permettront au gestionnaire d'évaluer l'évolution et l'état de santé de ces biocénoses marines et de corréliser les changements observés à certains facteurs (anthropiques ou naturels). Ces informations permettront d'accompagner les mesures de gestion prises en faveur de la conservation des milieux naturels.

#### Localisation

- **3 stations récifales du réseau des réserves :**
  - **En RNN :** Chicot (Tintamarre) et Rocher Pélican
  - **Hors RNN :** Fish Point

#### Période

- Suivis annuels
- Suivi du réseau des réserves : 1 fois / an (0.5j / station)

#### Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

#### Indicateurs d'Etat

- Recouvrement en coraux durs vivants en et hors RNN (coraux durs, coraux du genre *Millepora*, zoanthaires)

Diminution de 5 % (ou plus) du recouvrement corallien entre 2 suivis annuels (d'après Mcfield et Kramer 2007)

**Etat de vigilance**

- Recouvrement en macroalgues en et hors RNN
- Biomasses des poissons herbivores et carnivores en et hors RNN

#### Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre :** AGRNSM  
Depuis 2015 le Pôle Scientifique coordonne la réalisation du suivi, l'analyse les données et la rédaction d'un rapport annuel synthétique. La collecte des données sur le terrain est réalisée par toute l'équipe de gestion de la RNSM.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenaires :** agents des RNN de St- Barthélemy et de Petite-Terre dans le cadre du suivi du réseau des réserves

#### Moyens humains et matériel

- AGRNSM : 4 à 6 agents mobilisés pour chaque suivi (0.5j / site)  
Matériel : bateau (+ frais d'essence), matériel de plongée sous-marine, décamètres (transects), fiche de suivi, plaquettes immergeables, quadrats 25x25 cm et 10x20cm, appareil photo sous-marin.

<p><b>Dépenses prévisionnelles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Bateau et frais d'essence</li> <li>• <b>Matériel</b> : Dépenses à prévoir pour la mise en œuvre du suivi: bateau, frais d'essence, gonflage des bouteilles de plongée, matériel de plongée sous-marine et de réalisation du suivi (décamètres, quadrats, fiches de suivi, appareil photo..)</li> <li>• <b>Collaboration entre les RNN</b> : Dans le cadre de la collaboration entre les 3 RNN pour le suivi des réserves, l'AGRNSM prend en charge le déplacement, l'hébergement et la restauration des agents des RNN de St-Barthélemy et Petite-Terre qui participent aux relevés terrain à St-Martin.</li> </ul>
<p><b>Financement possible</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recettes de fonctionnement de l'AGRNSM</li> </ul> <p>De 2007 à 2015, la réalisation du suivi était financée par une subvention de l'Etat via la DEAL Guadeloupe qui permettait à l'AGRNSM de mandater un prestataire pour la coordination du suivi, l'analyse des données et la production d'un rapport annuel (montant de 14 000 €/an).</p> <p>Depuis 2015 la diminution de la subvention ne permet plus de mandater un prestataire. L'AGRNSM coordonne la collecte de données et leurs traitements sur ses moyens propres, avec l'appui de stagiaires et des agents des RNN de St-Barthélemy et de Petite-Terre.</p>
<p><b>Indicateurs de réalisation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de stations de suivis des récifs en et hors RNN</li> </ul>
<p><b>Opérations liées</b></p>	<p>CS 2 - Réaliser le suivi et l'évaluation de l'état de santé des communautés benthiques récifales</p> <p><i>MS1-Participer au suivi des biocénoses marines dans le cadre du réseau des Réserves</i></p>

## CS 6 Evaluer et suivre l'état de santé des herbiers

Priorité 1

Enjeux

**ENJEU 1- Des écosystèmes d'herbiers de Phanérogames marines d'importance patrimoniale**

OLT

**OLT 2 - Favoriser la conservation des herbiers de Phanérogames marines**

Description

Cette action a pour objectif de réaliser des **suivis annuels des herbiers de Phanérogames marines** sur des stations en et hors réserve de façon à évaluer et suivre l'état de santé de cet écosystème.

Localisation

- **3 stations du réseau des réserves** : Rocher Créole (en RNN), Pinel (en RNN), Grand Case (hors RNN)
- **1 station de surveillance pour le suivi des herbiers dans le cadre de la DCE** : Rocher Créole (en RNN)

Période

- Suivis annuels
  - Suivi du réseau des réserves : 1 fois / an
  - Suivi dans le cadre de la DCE : 1 fois / an

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Méthodologie

- **Suivis des herbiers dans le cadre du réseau des Réserves** : ce suivi a été mis en place depuis 2007 sur la station de Rocher Créole. Depuis 2013, les relevés sont réalisés sur 3 radiales de 50 m de long et 1 m de large (nature du substrat, présence de bioturbation et d'épiphytes, interruption de l'herbier, dénombrement de la mégafaune des herbiers...). Les densités des herbiers sont relevées dans 10 quadrats de 10x20 cm (densité et longueur des feuilles) sur chacune des 3 radiales (Chalifour 2017).



- **Suivis des herbiers dans le cadre de la DCE** : la structure de l'herbier (recouvrement en macroalgues, cyanobactéries, composition en Phanérogames), l'état de santé général (5 classes), la fragmentation, l'épibiose sont relevés le long de 3 radiales de 50 m. Le recouvrement en Phanérogames, la bioturbation, les oursins, la présence de maladies ou de fleurs sont mesurés le long d'un belt de 1 m le long d'un transect de 50 m. La nature du substrat est caractérisée par des prélèvements de 3 carottes de sédiments.

<p><b>Indicateurs d'Etat</b></p>	<p>Les indicateurs d'Etat concernant les herbiers sont en cours de développement (thèse de Fanny Kerninon en cours – LEMAR/UBO IFRECOR -AFB).</p> <p>Les tendances de l'évolution des différentes métriques recueillies lors des suivis des herbiers seront comparées entre les années :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Variation des densités</b> de <i>Thalassia testudinum</i> et <i>Syringodium filiforme</i></li> <li>• <b>Variation du mitage et de la fragmentation</b> des herbiers</li> <li>• <b>Variation de l'indice de l'état de santé des herbiers</b></li> </ul> <p>(cf. détail des métriques ci-dessous)</p>												
<p><b>Mise en œuvre, partenaires, prestataires</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en œuvre</b> : AGRNSM Depuis 2015 le Pôle Scientifique coordonne la réalisation du suivi, l'analyse les données et la rédaction d'un rapport annuel synthétique. La collecte des données sur le terrain est réalisée par toute l'équipe de gestion de la RNSM.</li> </ul> <table border="1" data-bbox="432 768 1406 882"> <thead> <tr> <th>Pôle Gouvern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partenaires</b> : agents des RNN de St-Barthélemy et de Petite-Terre dans le cadre du suivi du <b>réseau des réserves</b></li> </ul>	Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)						
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)								
<p><b>Moyens humains et matériel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AGRNSM : 4 à 6 agents mobilisés pour chaque suivi (0.5j / station)</li> <li>• Matériel : bateau (+ frais d'essence), matériel de plongée sous-marine, décamètres (transects), fiche de suivi, plaquettes immergeables, quadrats 25x25 cm et 10x20cm, appareil photo sous-marin.</li> </ul>												
<p><b>Dépenses prévisionnelles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Bateau et frais d'essence</li> <li>• <b>Matériel</b> : Dépenses à prévoir pour la mise en œuvre du suivi: bateau, frais d'essence, gonflage des bouteilles de plongée, matériel de plongée sous-marine et de réalisation du suivi (décamètres, quadrats, fiches de suivi, appareil photo..)</li> <li>• <b>Collaboration entre les RNN</b> : Dans le cadre de la collaboration entre les 3 RNN pour le suivi des réserves, l'AGRNSM prend en charge le déplacement, l'hébergement et la restauration des agents des RNN de St-Barthélemy et Petite-Terre qui participent aux relevés terrain à St-Martin.</li> </ul>												
<p><b>Financement possible</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recettes de fonctionnement de l'AGRNSM De 2007 à 2015, la réalisation du suivi était financée par une subvention de l'Etat via la DEAL Guadeloupe qui permettait à l'AGRNSM de mandater un prestataire pour la coordination du suivi, l'analyse des données et la production d'un rapport annuel (montant de 14 000 €/an). Depuis 2015 la diminution de la subvention ne permet plus de mandater un prestataire. L'AGRNSM coordonne la collecte de données et leurs traitements sur ses moyens propres, avec l'appui de stagiaires et des agents des RNN de St-Barthélemy et de Petite-Terre.</li> </ul>												
<p><b>Indicateurs de réalisation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de suivis réalisés / an</li> </ul>												

## Métriques des Herbiers de Phanérogames marines

### Evolution des tendances des métriques et de l'état de santé des herbiers

- **Variation des densités** de *Thalassia testudinum* et *Syringodium filiforme* mesurées sur 10 quadrats de 10x20 cm disposés sur chacune des 3 radiales (total de 30 quadrats, 0,6 m<sup>2</sup>/station).
- **Variation du mitage** (zone de substrat nu < 2 m) **et de la fragmentation** (zone de substrat nu > 2 m) des herbiers (données prises en compte dans le suivi du réseau des réserves depuis 2013)

- **Variation de l'indice de l'état de santé des herbiers**

Cette métrique renseigne de manière qualitative l'état de santé général des herbiers de Phanérogames marines suivant plusieurs classes d'état. Il est à noter que cette métrique est à considérer avec précaution en raison de la variabilité liée à l'observateur. L'indice obtenu pour une station résulte de la moyenne des indices évalués le long des 3 radiales de 50 m.

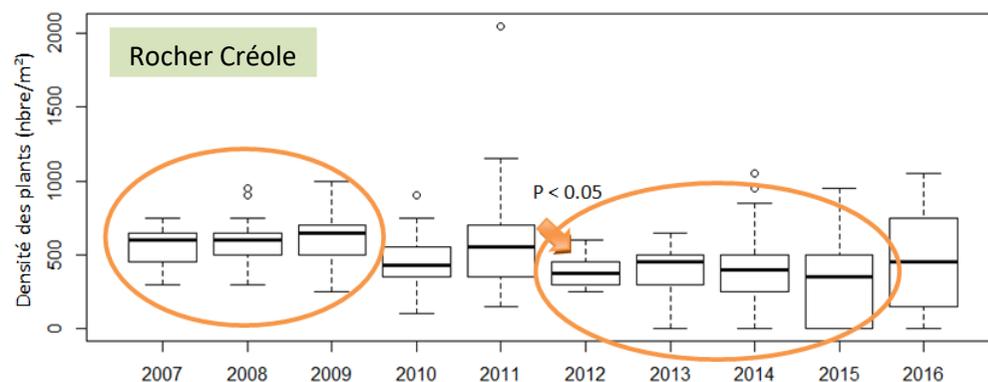
Classes	Suivi du réseau des Réserves et de la DCE
1	<b>1 = très bon état</b> : Herbier de <i>Thalassia testudinum</i> monospécifique
2	<b>2 = bon état</b> : Herbier mixte à <i>T. testudinum</i> et <i>S. filiforme</i> , avec présence ou non de macroalgues typiques de l'herbier (en faible abondance)
3	<b>3 = état moyen</b> : Signe d'eutrophisation ou de sédimentation
4	<b>4 = état médiocre</b> : Herbier avec macroalgues (typiques abondantes ou autres macroalgues) ou envasé. Eutrophisation ou hypersédimentation marquée
5	<b>5 = mauvais état</b> : Herbier envahi par les macroalgues ou très envasé

Remarque : La variation de la hauteur de canopée de *Thalassia testudinum* n'est pas une donnée pertinente à considérer dans ce cas car cette métrique est trop variable en fonction de la position des quadrats.

## Evolution des tendances des métriques de 2007 à 2016

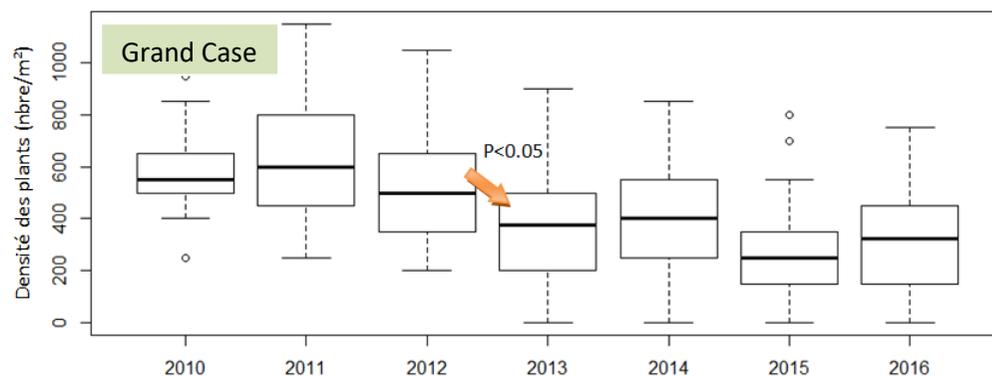
Evolution des tendances des métriques et de l'état de santé des herbiers

### • Variation des densités de *Thalassia testudinum*



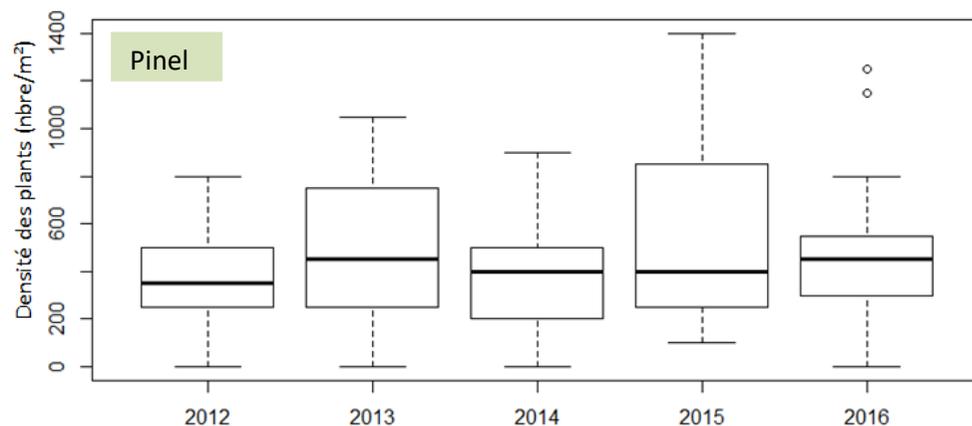
Une diminution significative de la densité en *T.testudinum* est observée depuis 2012. La densité ne montre pas de fluctuation significative de 2012 à 2016, néanmoins en 2015 l'herbier a perdu 1/3 de ses plants.

- Densité moy. 2007 à 2009 : 591,6 plants/m<sup>2</sup>
- Densité moy. 2012 à 2014 : 396,0 plants/m<sup>2</sup>
- Densité moy. en 2015 : 293,3 plants/m<sup>2</sup>



La même tendance est observée sur la station de Grand Case où la densité en *T.testudinum* a diminué de façon significative en 2013.

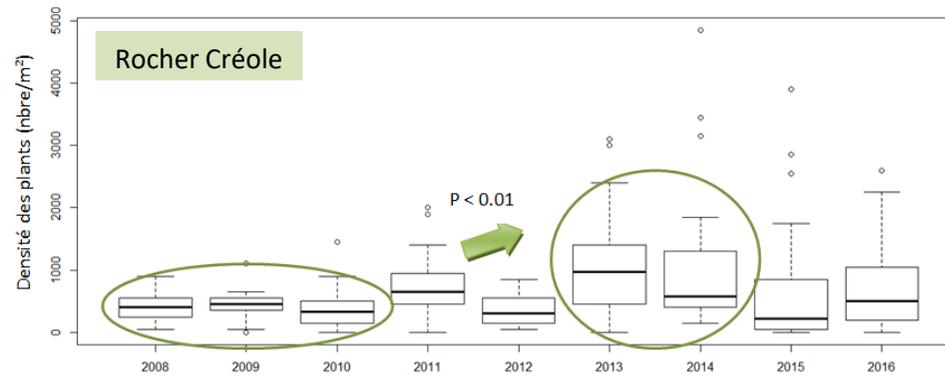
- Densité moy. 2010 à 2012 : 577,2 plants/m<sup>2</sup>
- Densité moy. 2013 à 2016 : 346,6 plants/m<sup>2</sup>



La station de l'îlet Pinel est suivie depuis 2012, l'analyse de la tendance n'est donc réalisable que sur 5 ans. Sur cette durée aucune différence statistiquement significative entre les années n'a été observée.

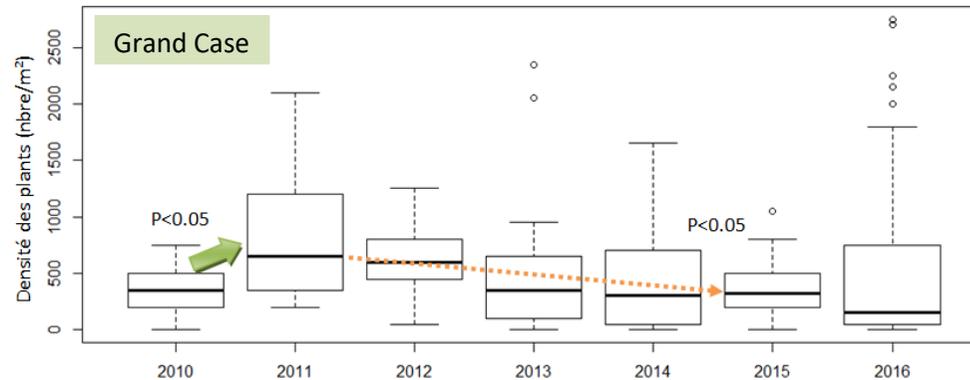
- **Variation des densités de *Syringodium filiforme***

L'espèce *Syringodium filiforme* est apparue en 2008 sur la station de Rocher Créole.



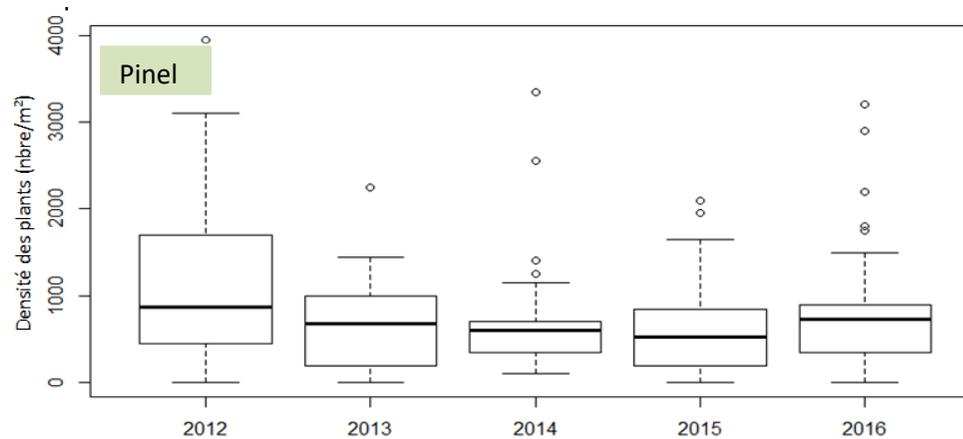
Une augmentation significative de la densité en *S. filiforme* est observée entre les 1ères années du suivi (2008/2009/2010) et les années 2013/2014.

- Densité moy. 2008 à 2010 : 408,8 plants/m<sup>2</sup>
- Densité moy. 2013 à 2014 : 1055,8 plants/m<sup>2</sup>



Une augmentation significative de la densité en *S. filiforme* est observée entre 2010 et 2011 puis une diminution significative entre 2011 et 2015.

- Densité moy. 2011 : 793,3 plants/m<sup>2</sup>
- Densité moy. 2015 : 353,3 plants/m<sup>2</sup>



Comme pour *T. testudinum*, aucune différence statistiquement significative entre les années n'a été observée pour les densité de *S. filiforme* sur les 5 ans de suivis.

- **Variation du mitage et de la fragmentation des herbiers**

Cette donnée a été prise en compte à partir de la modification du protocole herbier en 2013, de ce fait le suivi des tendances est réalisé sur 4 ans pour chacune des 3 stations.

	Recouvrement en herbier (%)	Taux de mitage (%)	Taux de fragmentation (%)
<b>Rocher Créole</b>			
2016	97.07	0	2.93
2015	91.93	5.73	2.33
2014	98.7	1.3	0
2013	95.1	0.5	4.4
<b>Grand Case</b>			
2016	95.07	5.47	0
2015	94.93	2.07	3
2014	87.27	0.8	11.93
2013	89.4	2	7.4
<b>Pinel</b>			
2016	97.97	0	2.03
2015	100	0	0
2014	87.7	0.8	11.5
2013	100	0	0

Le mitage et la fragmentation restent relativement faibles sur les 3 stations.

Peu de mitage est observé sur les 3 stations d'herbiers avec moins de 6% de zones présentant un substrat nu de moins de 2 m.

Le taux de fragmentation (substrat nu > 2m) reste inférieur à 12%.

Il sera intéressant de suivre l'évolution de la fragmentation de façon à caractériser l'impact éventuel du cyclone de 2017 sur ce paramètre et comparer les variations de fragmentation sur le long terme.

- **Variation de l'indice de l'état de santé des herbiers** (selon 5 classes)

		2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
<b>Etat de santé</b>	Rocher Créole	2.0	2.3	3.3	2.7	3.5	3.0	2.0	1.0	1.0	
	Grand Case	2.7	3.3	3.0	3.0	3.5	2.0	2.0			
	Ilet Pinel	2.3	2.7	2.7	3.0	3.0					

L'indice de l'état de santé des herbiers montre un état globalement bon en 2016, bien que celui de **Grand Case** (hors RNN) semble tendre vers un état moyen (entre 3.5 à 3.3 sur la période 2012-2015). Depuis plusieurs années, cette station d'herbiers dans la baie de Grand Case présente quelques signes de sédimentation et d'eutrophisation ainsi qu'une épibiose sédimentaire ce qui peut expliquer cette différence d'indice d'état de santé (Chalifour 2017).

L'état de santé de l'herbier de **Rocher Créole** (en RNN) semblait se dégrader depuis 2011, néanmoins une amélioration semble être observée depuis 2015 (indice < 2.5). L'herbier de **Ilet Pinel** (en RNN) affiche une amélioration continue de l'état de santé sur la période 2012-2016 (Chalifour 2017).

De façon générale, les **stations en réserve semblent afficher un meilleur état de santé** : valeur moyenne de l'indice entre 2.3 et de 2.7 pour les stations de Rocher Créole et de l'ilet Pinel, respectivement. Cette tendance est à confirmer dans les futurs suivis des biocénoses marines.



- Les **variations de densités** constituent un bon indicateur permettant de suivre l'évolution des herbiers sur le long terme.

En terme de densité, la répartition de l'espèce *T.testudinum* est moins hétérogène par rapport à *S.filiforme*, néanmoins *T.testudinum* est plus sensible aux variations des conditions du milieu.

- Les **variations de fragmentation** seront à suivre sur le long terme. Les différents seuils de fragmentation sont en cours de définition dans le cadre de la thèse de Fanny Kerninon.

- **L'indice d'état de santé de l'herbier** est une métrique obtenue visuellement qui dépend fortement de l'observateur. Bien que les variations de cette métrique soient à prendre avec précautions, cette donnée donne une vision d'ensemble de l'évolution de l'état de santé de l'herbier.

## CS 7

# Développer et tester des programmes de réhabilitation des herbiers

Priorité 2

**ENJEUX** ENJEU 1- Des écosystèmes d'herbiers de Phanérogames marines d'importance patrimoniale

**OLT** OLT 2 - Favoriser la conservation des herbiers de Phanérogames marines

**Description**

Cette action vise à mener des programmes de réhabilitation et de restauration des écosystèmes d'herbiers de Phanérogames marines afin de favoriser la conservation et le développement des espèces d'herbier natives et des espèces cibles associées (invertébrés, poissons...).

**Localisation**

- Sites en RNN à définir

**Période**

- La mise en œuvre de ces programmes ponctuels de réhabilitation pourra se faire sur toute la durée du plan

**Planification**

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

**Indicateurs d'Etat**

*Indicateur à définir suivant les programmes développés*

**Mise en œuvre, partenaires, prestataires**

- **Mise en œuvre** : AGRNSM

L'équipe de gestion déterminera les actions à mettre en œuvre et les sites concernés.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenaires / Prestataires** : à définir

**Moyens humains et matériel**

- **Matériel** : Ces programmes pourront concerner la plantation d'herbier natifs ou autres projets favorisant la restauration des herbiers de Phanérogames marines.

**Dépenses prévisionnelles**

- Temps agents
- Bateau et frais d'essence
- A définir suivant les programmes à mettre en place

**Financement possible**

- Auto-financement de l'AGRNSM
- Subventions ponctuelles (appels à projets)

**Indicateurs de réalisation**

- Nombre de programmes réalisés

## CS 8

# Evaluer et suivre la macrofaune associée à l'herbier

Priorité 1

**ENJEUX** ENJEU 1- Des écosystèmes d'herbiers de Phanérogames marines d'importance patrimoniale

**OLT** OLT 2 - Favoriser la conservation des herbiers de Phanérogames marines

**Description**

Le suivi de la macrofaune des herbiers permettra de caractériser la diversité, l'abondance et la structure des populations d'espèces cibles, telles que les lambis (*Lobatus gigas*), les oursins blancs (*Tripneustes ventricosus*), les nacres (*Pinna carnea*) ou les étoiles de mer communes (*Oreaster reticulatus*).

**Localisation**

- **3 stations du réseau des réserves** : Rocher Créole (en RNN), Pinel (en RNN), Grand Case (hors RNN)
- **1 station de surveillance pour le suivi des herbiers dans le cadre de la DCE** : Rocher Créole (en RNN)

**Période**

- Suivis annuels
  - Suivi du réseau des réserves : 1 fois / an
  - Suivi dans le cadre de la DCE : 1 fois / an

**Planification**

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

**Méthodologie**

- **Suivis de la macrofaune des herbiers dans le cadre du réseau des Réserves** : depuis 2013 ce suivi s'effectue sur 3 radiales de 50 m, chacune de ces radiales est subdivisée en 2 parties (2 fois 25 m). Les relevés correspondent au nombre d'individus des espèces cibles observés sur une distance d'un mètre de part et d'autre d'une demi-radiale (2m x 25 m). Une surface de 300 m<sup>2</sup> est donc échantillonnée sur chacune des stations (Creocean 2016).  
**Données collectées** : nombre de spécimens des espèces cibles (oursins blancs, étoile de mer commune, nacres, holothuries, lambis), état de santé des lambis (mort ou vivant), classe de taille des lambis (< 10 cm, 10-20cm, > 20 cm).
- **Suivis de la macrofaune des herbiers dans le cadre de la DCE** : les oursins sont dénombrés le long d'un belt de 1m de large le long d'un transect de 50 m (7 espèces cibles).



**Indicateurs d'Etat**

- **Densité totale de lambis (ind/100m<sup>2</sup>, vivants et morts)**
- **Variation des classes de taille des lambis**
- **Densité en oursins blancs (ind /100m<sup>2</sup>)**

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en œuvre</b> : AGRNSM</li> </ul>												
Mise en œuvre, partenaires et prestataires	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Pôle Gouvern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)						
	Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)							
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partenaires</b> : agents des RNN de St-Barthélemy et de Petite-Terre dans le cadre du suivi du <b>réseau des réserves</b></li> <li>• <b>Prestataire</b> : bureau d'étude mandaté dans le cadre des suivis de la DCE. Le Pôle Police de l'Environnement, logistique et aménagement est en appui logistique dans le cadre des échantillonnages et suivis réalisés à St-Martin.</li> </ul>												
Moyens humains et matériel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AGRNSM : 4 à 6 agents mobilisés pour chaque suivi (0.5j / station)</li> <li>• Matériel : bateau (+ frais d'essence), matériel de plongée sous-marine, décamètres (transects), fiche de suivi, plaquettes immergeables, quadrats 25x25 cm et 10x20cm, appareil photo sous-marin.</li> </ul>												
Dépenses prévisionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Bateau et frais d'essence</li> <li>• <b>Matériel</b> : Dépenses à prévoir pour la mise en œuvre du suivi: bateau, frais d'essence, gonflage des bouteilles de plongée, matériel de plongée sous-marine et de réalisation du suivi (décamètres, quadrats, fiches de suivi, appareil photo..)</li> <li>• <b>Collaboration entre les RNN</b> : Dans le cadre de la collaboration entre les 3 RNN pour le suivi des réserves, l'AGRNSM prend en charge le déplacement, l'hébergement et la restauration des agents des RNN de St-Barthélemy et Petite-Terre qui participent aux relevés terrain à St-Martin.</li> </ul>												
Financement possible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recettes de fonctionnement de l'AGRNSM</li> </ul> <p>De 2007 à 2015, la réalisation du suivi était financée par une subvention de l'Etat via la DEAL Guadeloupe qui permettait à l'AGRNSM de mandater un prestataire pour la coordination du suivi, l'analyse des données et la production d'un rapport annuel (montant de 14 000 €/an).</p> <p>Depuis 2015 la diminution de la subvention ne permet plus de mandater un prestataire. L'AGRNSM coordonne la collecte de données et leurs traitements sur ses moyens propres, avec l'appui de stagiaires et des agents des RNN de St-Barthélemy et de Petite-Terre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DCE – Office de l'Eau de Guadeloupe : Appui logisitique de l'AGRNSM dans le cadre des suivis pour la DCE</li> </ul>												
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de suivis réalisés / an</li> </ul>												

CS 9		Réaliser des suivis comparatifs des herbiers et des espèces associées en et hors RNN																					
Priorité	1																						
Enjeux	ENJEU 1- Des écosystèmes d'herbiers de Phanérogames marines d'importance patrimoniale																						
OLT	OLT 2 - Favoriser la conservation des herbiers de Phanérogames marines																						
Description	<p>Des suivis des herbiers de Phanérogames marines et de la mégafaune associée (lambis, oursins...) seront réalisés en et hors réserve de façon à <b>apprécier l'effet réserve</b>.</p> <p>Ces données permettront au gestionnaire d'évaluer l'évolution et l'état de santé de ces biocénoses marines et de corréliser les changements observés à certains facteurs (anthropiques ou naturels). Ces informations permettront d'accompagner les mesures de gestion prises en faveur de la conservation des milieux naturels.</p>																						
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>3 stations du réseau des réserves</b> : Rocher Créole (en RNN), Pinel (en RNN), Grand Case (hors RNN)</li> </ul>																						
Période	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivis annuels</li> <li>• Suivi du réseau des réserves : 1 fois / an</li> </ul>																						
Planification	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td> </tr> <tr style="background-color: #4F81BD; height: 20px;"> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>			2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027														
Indicateurs d'Etat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Variation des densités</b> de <i>Thalassia testudinum</i> et <i>Syringodium filiforme</i></li> <li>• <b>Densité des espèces cibles</b> : lambis (ind/100m<sup>2</sup>), oursins blancs (ind /100m<sup>2</sup>)</li> </ul>																						
Mise en œuvre, partenaires et prestataires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en œuvre</b> : AGRNSM</li> </ul> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center; margin: 10px 0;"> <tr> <td>Pôle Gouvern.</td> <td>Pôle Police Env., logist. et aménag.</td> <td>Pôle Scientifique</td> <td>Pôle Education</td> <td>Pôle Coop. Rég.</td> <td>Pers. temp. (stagiaires...)</td> </tr> <tr style="background-color: #4F81BD; height: 20px;"> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partenaires</b> : agents des RNN de St- Barthélemy et de Petite-Terre dans le cadre du suivi du <b>réseau des réserves</b></li> <li>• <b>Partenaires/prestataires</b> (à définir): missions d'études ponctuelles dans des sites en et hors réserve permettant de recueillir des données sur les herbiers ou la mégafaune des herbiers</li> </ul>			Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)														
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)																		
Moyens humains et matériel	<p>Suivi du réseau des réserves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• AGRNSM : 4 à 6 agents mobilisés pour chaque suivi (0.5j / station)</li> <li>• Matériel : bateau (+ frais d'essence), matériel de plongée sous-marine, décamètres (transects), fiche de suivi, plaquettes immergeables, quadrats 25x25 cm et 10x20cm, appareil photo sous-marin.</li> </ul>																						
Dépenses prévisionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Bateau et frais d'essence</li> <li>• <b>Matériel</b> : Dépenses à prévoir pour la mise en œuvre du suivi: bateau, frais d'essence, gonflage des bouteilles de plongée, matériel de plongée sous-marine et de réalisation du suivi (décamètres, quadrats, fiches de suivi, appareil photo..)</li> </ul>																						

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Collaboration entre les RNN</b> : Dans le cadre de la collaboration entre les 3 RNN pour le suivi des réserves, l'AGRNSM prend en charge le déplacement, l'hébergement et la restauration des agents des RNN de St-Barthélemy et Petite-Terre qui participent aux relevés terrain à St-Martin.</li> </ul>
<p><b>Financement possible</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recettes de fonctionnement de l'AGRNSM</li> </ul> <p>De 2007 à 2015, la réalisation du suivi était financée par une subvention de l'Etat via la DEAL Guadeloupe qui permettait à l'AGRNSM de mandater un prestataire pour la coordination du suivi, l'analyse des données et la production d'un rapport annuel (montant de 14 000 €/an).</p> <p>Depuis 2015 la diminution de la subvention ne permet plus de mandater un prestataire. L'AGRNSM coordonne la collecte de données et leurs traitements sur ses moyens propres, avec l'appui de stagiaires et des agents des RNN de St-Barthélemy et de Petite-Terre.</p>
<p><b>Indicateurs de réalisation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de stations de suivis des herbiers en et hors RNN</li> </ul>

CS 10		Suivre la fréquentation de la RNN par secteurs et types d'activité																										
Priorité	1																											
OLT	OLT 1- Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées OLT 2- Favoriser la conservation des herbiers de Phanérogames marines FCR 1 / OLT Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN																											
Obj. Opé.	OO.6. Evaluer la fréquentation de la RNN par secteurs et types d'activité FCR 1.4 Evaluer la fréquentation de la RNN par secteurs et types d'activité																											
Description	La <b>fréquentation des sites classés en RNN</b> sera évaluée et suivie afin de caractériser le type d'activité, le nombre de visiteurs et la pression anthropique sur ces sites. Ces données permettront de mettre en œuvre des actions de gestion visant à protéger et conserver les milieux naturels et à définir, <i>in fine</i> , les capacités de charge des sites.																											
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toute la RNN</li> </ul>																											
Période	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toute la durée du plan</li> </ul>																											
Planification	<table border="1"> <tr> <td>2018</td><td>2019</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>								2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027																			
Indicateur de pression	<ul style="list-style-type: none"> <li>Caractérisation de la fréquentation des sites sensibles (nombre de personnes, nombre de bateaux, types d'activités,...)</li> </ul>																											
Indicateur de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi de la fréquentation réalisé / secteur</li> </ul>																											
Mise en œuvre, partenaires et prestataires	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mise en œuvre</b> : AGRNSM Le suivi de la fréquentation pourra être réalisé par les gardes lors des patrouilles de surveillance.</li> </ul> <table border="1"> <tr> <td>Pôle Gouvern.</td> <td>Pôle Police Env., logist. et aménag.</td> <td>Pôle Scientifique</td> <td>Pôle Education</td> <td>Pôle Coop. Rég.</td> <td>Pers. temp. (stagiaires...)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <p>Cette action pourra être menée avec l'appui de stagiaires et des sociétés partenaires de la réserve qui transportent les visiteurs sur les sites protégés (données mensuelles des sociétés partenaires).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Prestataires</b> (à définir)</li> </ul>								Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)														
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)																							
Moyens matériels	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Matériel</b> : fiche de suivi de la fréquentation, appareil photo, GPS</li> </ul>																											
Dépenses prévisionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Moyens nautiques, frais d'essence</li> <li>Conception d'une application permettant de collecter les données de fréquentation</li> <li>Autres dépenses à définir</li> </ul>																											
Financement possible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>Subventions ponctuelles (appels à projets)</li> </ul>																											

## CS 11

# Assurer une veille sur la présence d'espèces introduites dont les espèces exotiques envahissantes

Priorité 1

OLT

- OLT 1- Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées
- OLT 2- Favoriser la conservation des herbiers de Phanérogames marines
- OLT 3- Favoriser la conservation des populations de tortues marines
- OLT 6- Maintenir les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux marins nicheurs
- OLT 7- Maintenir ou améliorer l'état écologique des étangs
- OLT 8- Favoriser la conservation de la végétation xérophile
- OLT 9- Assurer les conditions pour la ré introduction de l'iguane des Petites-Antilles

Obj. Opé.

OO.7. Assurer une veille et réguler l'impact des EEE ou des espèces domestiques en divagation

Description

Le gestionnaire assurera une **veille régulière sur les espèces introduites notamment les espèces exotiques envahissantes ou potentiellement invasives**. Cette action permettra de recenser la présence d'espèces introduites sur les sites de la RNN et de réaliser des campagnes d'information et de sensibilisation des publics.

Localisation

- Toute la RNN

Période

- Toute l'année

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateurs de pression

- Evaluation des impacts des espèces nuisibles sur les habitats et les espèces natives

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'espèces exotiques recensées

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : AGRNSM

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenariats** : Collectivité de St-Martin, Service vétérinaires de l'Etat, associations locales, Réseau des Espèces Exotiques Envahissantes du Comité français de l'UICN

Moyens humains et matériel

- **RNN partie marine** : les agents de l'AGRNSM sont habilités à chasser les poissons lions dans la réserve. Le gestionnaire recensera les sites en RNN et limitrophes de la réserve présentant l'herbe marine exotique *Halophila stipulacea*.
- **RNN partie lacustre et terrestre** : Une attention particulière sera portée sur la prolifération des plantes exotiques *Scaevola taccada*, du Tulipier du Gabon (*Spathodea campanulata*), du Monval (*Leucaena leucocephala*), de la Liane corail (*Antigonon leptopus*), d'invertébrés (achatine, chenilles...) et vertébrés introduits (iguane commun, singe vert, mangouste...).

Financement possible

- Auto-financement de l'AGRNSM
- Subventions ponctuelles (appels à projets)

Coût estimatif total

- A définir en fonction des actions à réaliser

CS 12		Evaluer et suivre les impacts éventuels liés aux espèces introduites considérées comme prioritaires																											
Priorité	3																												
OLT	OLT 1- Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées OLT 2- Favoriser la conservation des herbiers de Phanéragames marines OLT 3- Favoriser la conservation des populations de tortues marines OLT 6- Maintenir les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux marins nicheurs OLT 7- Maintenir ou améliorer l'état écologique des étangs OLT 8- Favoriser la conservation de la végétation xérophile OLT 9- Assurer les conditions pour la ré introduction de l'iguane des Petites-Antilles																												
Obj. Opé.	OO.7. Assurer une veille et réguler l'impact des EEE ou des espèces domestiques en divagation																												
Description	Le gestionnaire de la RNN réalisera des études ponctuelles et des suivis permettant de caractériser la diversité, l'abondance, la répartition ou l'impact des espèces introduites sur les habitats et espèces natifs.																												
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toute la RNN</li> <li>Sites hors RNN à définir suivant la présence des espèces exotiques</li> </ul>																												
Période	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les études seront menées tout au long du second plan</li> </ul>																												
Planification	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> </tr> </tbody> </table>									2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027																				
Indicateurs de pression	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation des impacts des espèces nuisibles sur les habitats et les espèces natives</li> </ul>																												
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'études réalisées</li> </ul>																												
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mise en œuvre</b> : AGRNSM</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Pôle Gouvern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Partenariats</b> : Collectivité de St-Martin, Service vétérinaires de l'Etat, associations locales, Réseau des Espèces Exotiques Envahissantes du Comité français de l'UICN</li> <li><b>Prestataires</b> (à définir) : des prestataires extérieurs pourront être mandatés par l'AGRNSM afin de réaliser des études d'impact ou des suivis des espèces exotiques.</li> </ul>									Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)														
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)																								
Dépenses prévisionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps agents</li> <li>Véhicules, bateaux et frais d'essence</li> <li>Dépenses à définir - Etudes et suivis des habitats et populations natifs de St-Martin et caractérisation de l'impact des espèces exotiques : études d'impact, suivis permanents ou ponctuels, cartographie...</li> </ul>																												
Financement possible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>Subventions ponctuelles : appels à projets du programme BEST, du Comité français de l'UICN (réseau Espèces Exotiques Envahissantes)...</li> </ul>																												

Priorité 1

ENJEUX

**ENJEU 2- Des habitats et des sites de reproduction importants pour les populations de tortues marines**

OLT

**OLT 3- Favoriser la conservation des populations de tortues marines**

Description

Plusieurs plages de St-Martin constituent des sites de ponte importants pour les tortues marines. En tant que référent local pour la mise en œuvre du PNA pour la conservation des tortues marines, l'AGRNSM poursuivra le **suivi de l'activité de ponte des tortues marines sur l'ensemble du territoire de St-Martin** (plages de ponte en et hors réserve) avec l'appui d'un réseau d'écovolontaires. Cette action permettra de caractériser les espèces de tortues venant pondre à St-Martin et de quantifier l'intensité de l'activité de ponte sur le territoire.

Localisation

- **Plages de ponte en RNN** : Coralita, Le Galion, Grandes Cayes, Petites Cayes, Pinel, Baie Blanche (Tintamarre) et le Lagon (Tintamarre)
- **Plages de ponte hors RNN** : Baie Longue, Baie aux Prunes, Baie Rouge et Happy Bay

Période

- Suivi annuel de mars à octobre

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Méthodologie

Au total, 11 sites de ponte sont suivis annuellement depuis 2009 par l'AGRNSM. Un réseau d'écovolontaires est coordonné par le Pôle Scientifique afin de pouvoir réaliser ce suivi sur les plages à enjeux identifiées dans le cadre du PNA en faveur de la conservation des tortues marines (plages en et hors réserve).

Les observations sont opérées à pieds avec a minima 2 passages / semaine / site de ponte. L'espèce de tortue ayant réalisé la trace ou le nid peut être identifiée et l'activité de ponte est caractérisée selon la cotation standard basée sur le niveau de certitude vis-à-vis de la réussite potentielle de l'activité de ponte.

Les observations sont reportées sur des fiches de terrain, saisies et archivées dans une base de données gérée par l'AGRNSM.

En complément, des observations de nuits coordonnées par le Pôle Scientifique pourront être effectuées afin d'identifier les individus en ponte (présence d'une bague d'identification), de baguer les individus non identifiés et de réaliser des mesures biométriques standards sur les tortues.

Indicateurs d'Etat

**Activités de ponte des tortues marines**

- Nombre de traces recensées / espèce / saison de ponte
- Nombre de patrouilles réalisées / saison de ponte (cf détail sur les métriques ci-dessous)

Mise en œuvre, partenaires, prestataires,

- **Mise en œuvre** : L'AGRNSM est le **référent local** du Réseau Tortues Marines dans le cadre du Plan de Restauration des Tortues Marines des Antilles françaises (PRTMAF) et coordonne le suivi des sites de ponte à Saint-Martin.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

Depuis 2009, le Pôle Scientifique coordonne et anime le **réseau de bénévoles** en charge du suivi des traces de pontes, collecte et analyse les données et rédige un rapport annuel décrivant l'activité de ponte à St-Martin.

La participation d'écovolontaires au suivi est nécessaire car l'AGRNSM n'a pas les moyens humains de réaliser les suivis sur toutes les plages prioritaires.

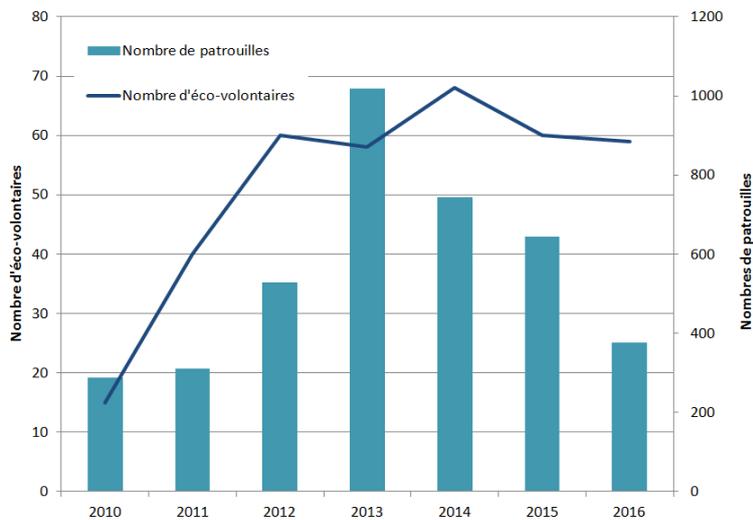


- **Partenariats** : Office National des Forêts (ONF- coordonateur du PNA Tortues marines aux Antilles françaises), Réseau Tortues Marines de Guadeloupe (RTMG)

<b>Moyens humains et matériel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Moyens nautiques</b> : de mars à octobre/novembre, l'AGRNSM réalise 2 fois par semaine le suivi des traces de ponte sur les 2 plages de l'îlet Tintamarre (Baie Blanche, lagon).</li> <li>• <b>Matériel</b> : fiche de suivi des traces de ponte, appareil photo</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Véhicules, bateaux et frais d'essence</li> <li>• Coordination et animation du réseau de bénévoles : location d'une salle pour les 2 réunions annuelles</li> </ul>
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de Restauration des Tortues Marines des Antilles françaises (PRTMAF) coordonné par l'ONF de Guadeloupe</li> <li>• Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>• Subventions ponctuelles (Appels à projets)</li> </ul>
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de suivis réalisés</li> <li>• Nombre de réunions pour les écovolontaires (prévisionnel 2 / an)</li> <li>• Nombre d'écovolontaires</li> </ul>
<b>Opérations liées</b>	<p>CS 14 - Suivre l'état écologique des sites de ponte</p> <p>CS 15 - Suivre les populations de tortues marines fréquentant les eaux de la RNN</p>
<b>Coût estimatif total</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 600 € / an (suivi des traces de pontes des tortues marines)</li> </ul>

## Evolution des métriques permettant de caractériser l'activité de ponte des tortues marines

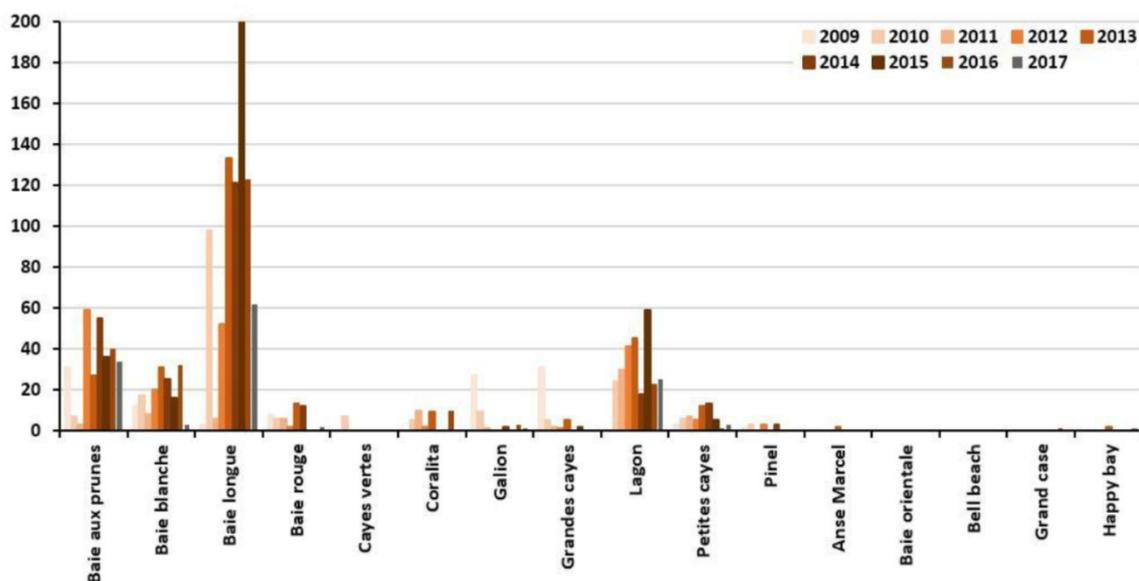
- Variation de nombre de patrouilles et d'écovolontaires dans le cadre du suivi annuel des traces de pontes



Le **nombre d'écovolontaires** est en augmentation depuis 2010 avec environ une soixantaine de bénévoles impliqués dans le suivi depuis 2012.

Le nombre de patrouilles réalisé est variable entre les années et est fortement dépendant des conditions météo et de la disponibilité des bénévoles.

- Evolution de l'activité de ponte de tortues marines sur la période 2009-2017 pour l'ensemble des plages de ponte suivies à St-Martin.



Les plages de ponte les plus fréquentées par les tortues marines sont situées à Tintamarre (Baie Blanche, Lagon) et aux Terres-Basses (Baie aux Prunes, Baie Longue, Baie Rouge).

# CS 14

## Suivre l'état écologique des sites de ponte

Priorité 1

ENJEUX

**ENJEU 2- Des habitats et des sites de reproduction importants pour les populations de tortues marines**

OLT

**OLT 3- Favoriser la conservation des populations de tortues marines**

Description

L'atlas (ou diagnostic) des sites de pontes des tortues marines à St-Martin sera régulièrement mis à jour et permettra de caractériser l'état écologique de ces sites et de proposer des actions de restauration ou de réhabilitation des plages de pontes (cf IP 7).

Localisation

- Suivis de 28 sites de pontes à St-Martin : 11 sites en RNN et 17 sites hors RNN

Période

- Actualisation ponctuelle du Diagnostic des sites de ponte : tous les 5 ans

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Méthodologie

Le diagnostic des sites de ponte est réalisé selon une **méthodologie standardisée** élaborée par l'ONCFS (coordonnateur du PNA tortues marines aux Antilles françaises jusqu'en 2016).

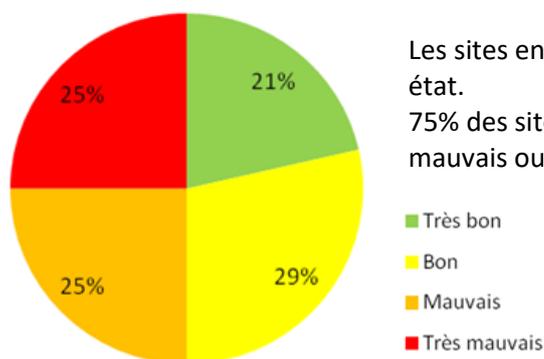
Cette approche fait appel à une méthode de notation de chaque site de ponte (note sur 10) basée sur divers critères tels que la présence de végétation, la nature du substrat et son tassement et prend en considération divers facteurs pouvant constituer des menaces ( tels que la proximité de routes, les sources d'éclairage, la présence de sargasses...).

En 2015, 28 sites de ponte ont été suivis pour caractériser leur évolution depuis le diagnostic initial de 2009 et prioriser les interventions nécessaires pour en améliorer la qualité (Nouhaud 2015).

Indicateurs d'Etat

- Indice sur l'état des sites de ponte

Etat des 28 sites de ponte à St-Martin (2015)



Les sites en RNN sont en bon ou très bon état.

75% des sites hors réserve sont en mauvais ou très mauvais état.

- Très bon
- Bon
- Mauvais
- Très mauvais

Mise en œuvre, partenaires, prestataires

- **Mise en œuvre** : L'AGRNSM mettra régulièrement à jour l'atlas des sites de ponte des tortues marines.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

	<p>L'actualisation de l'atlas pourra être réalisée avec l'appui de stagiaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partenaires</b> : Office National des Forêts (ONF- coordonateur du PNA Tortues marines aux Antilles françaises depuis 2017), Réseau Tortues Marines de Guadeloupe (RTMG), ONCFS, propriétaires et associations de co-propriétaires, association Kap'natirel</li> </ul>
<b>Moyens humains et matériel</b>	<p><b>Diagnostic des sites de ponte</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériel : fiche terrain, GPS, appareil photo, véhicule, moyens nautiques</li> <li>• Moyens humain : 1 mois de terrain pour prospecter les 28 sites de ponte à St-Martin.</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Véhicules, bateaux et frais d'essence</li> <li>• Actualisation du Diagnostic des sites de ponte</li> <li>• Mise en œuvre des préconisations d'actions identifiées (dépenses à définir en fonction des aménagements à réaliser et des moyens disponibles)</li> </ul>
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>• Subventions ponctuelles (Appels à projets)</li> </ul>
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualisation de l'atlas des sites de ponte (prévisionnel : tous les 5 ans)</li> </ul>
<b>Opérations liées</b>	<i>CS 13 - Suivre l'activité de ponte des tortues marines</i>

## CS 15

## Suivre les populations de tortues marines fréquentant les eaux de la RNN

Priorité 3

## ENJEUX

ENJEU 2- Des habitats et des sites de reproduction importants pour les populations de tortues marines

## OLT

OLT 3- Favoriser la conservation des populations de tortues marines

## Description

Les populations de tortues marines qui fréquentent et s'alimentent dans les eaux de la réserve sont différentes des populations qui viennent pondre sur les plages de St-Martin. Cette action vise ainsi à suivre et caractériser les populations de tortues marines qui vivent dans les eaux de la réserve.

## Localisation

- Toute la réserve

## Période

- Etudes ponctuelles ou suivis permanents sur toute la durée du plan

## Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

## Indicateurs d'Etat

Indicateurs à définir

- **Mise en œuvre** : AGRNSM

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

## Mise en œuvre, partenaires, prestataires

Cette action pourra être réalisée avec l'appui de stagiaires.

- **Partenaires** : Office National des Forêts (ONF- coordonateur du PNA Tortues marines aux Antilles françaises depuis 2017), Réseau Tortues Marines de Guadeloupe (RTMG), ONCFS, association Kap'naturel, scientifiques

## Moyens humains et matériel

- Moyens nautiques et véhicules pour se rendre sur les sites étudiés
- Matériel (à définir suivant les protocoles retenus) : fiche de suivi, appareil photo sous-marin, caméra, GPS, logiciel d'analyse des formes (photo-identification), marquage des tortues (PIT), balises satellites, drones, ...

## Dépenses prévisionnelles

- Temps agents
- Véhicules, bateaux et frais d'essence
- Autres dépenses à évaluer suivant les protocoles retenus

## Financement possible

- PNA en faveur de la Restauration des Tortues Marines des Antilles françaises (PRTMAF) coordonné par l'ONF de Guadeloupe
- Auto-financement de l'AGRNSM
- Subventions ponctuelles (Appels à projets)

## Indicateurs de réalisation

- Nombre de suivis réalisés

## Opérations liées

CS 13 - Suivre l'activité de ponte des tortues marines

Priorité 1

OLT

**OLT 3- Favoriser la conservation des populations de tortues marines**  
**OLT 4 - Favoriser la conservation des sites de nurserie pour les requins et raies**  
**OLT 5- Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations de mammifères marins**

Obj. opé.

**OO.9. Coordonner les interventions d'échouage ou de sauvetage de la faune sauvage en détresse**

Description

Les agents de l'AGRNSM pourront intervenir sur la **faune sauvage en détresse ou échouée** de façon à identifier les espèces concernées, à caractériser les causes de l'échouage, à alerter les services compétents et intervenir lors de l'échouage (assistance à la faune sauvage blessée, évacuation de la carcasse).

Cette action concernera les tortues marines, les raies et requins ou les mammifères marins.

Une action spécifique sera dédiée au suivi des oiseaux blessés ou échoués dans le cadre de la mise en place d'un observatoire des échouages de l'avifaune (cf. CS22-MS7).

Période

- Actions ponctuelles sur toute la durée du plan

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateur de pression

- Nombre de tortues marines blessées ou échouées
- Nombre d'Elasmobranches blessés ou échoués
- Nombre de mammifères marins blessés ou échoués

- **Mise en œuvre** : Les agents de l'AGRNSM seront habilités par les services compétents à intervenir sur la faune sauvage blessée ou échouée.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

**Mise en œuvre, partenaires, prestataires**

Les différents services compétents seront informés des échouages : relais local de la DEAL, Préfecture des Iles du Nord, services vétérinaires de l'Etat, Office National des Forêts (ONF- coordonateur du PNA Tortues marines aux Antilles françaises depuis 2017), Réseau Tortues Marines de Guadeloupe (RTMG), ONCFS, réseau Reguar-association Kap'Natirel, Sanctuaire Agoa-AFB.

- **Partenaires** :

- Interventions sur les tortues marines : ONF, Réseau Tortues Marines de Guadeloupe (RTMG), SWOT (State of the World's Sea Turtles)
- Collectivité de St-Martin, service de l'Environnement : mise à disposition d'agents et de véhicules pour déplacer les carcasses (mammifères marins, requins...)
- Verde SXM : la faune sauvage morte sera évacuée vers la décharge de St-Martin (société Verde SXM)
- Sociétés de transport afin de déplacer les carcasses de gros animaux échoués

<b>Moyens humains et matériel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Moyens humains</b> : formation des agents de l'AGRNSM et autorisations à intervenir sur la faune sauvage (en et hors RNN)</li> <li>• <b>Moyens matériels</b> : kit échouage (gants, décamètre, matériel de prélèvement...), fiche échouage, appareil photo, véhicules et bateaux disponibles pour le transport de la faune sauvage</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Véhicules, bateaux et frais d'essence</li> <li>• Formations des agents de l'AGRNSM aux protocoles d'intervention sur les échouages de la faune sauvage</li> </ul>
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PNA en faveur de la Restauration des Tortues Marines des Antilles françaises (PRTMAF) coordonné par l'ONF de Guadeloupe (formations)</li> <li>• Subvention du Sanctuaire Agoa-AFB (formations)</li> <li>• Auto-financement de l'AGRNSM (formations et suivis des échouages)</li> <li>• Financement de l'ICBI (centre de soin – à définir)</li> </ul>
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification et mesures sur les individus blessés ou échoués</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapportage régional des fiches échouages (Agoa-AFB, SWOT, RTMG...)</li> <li>• Evaluation du plan de gestion</li> </ul>
<b>Opérations liées</b>	<i>CS 22 - Mettre en place un suivi des oiseaux blessés ou échoués</i>

CS 17		Suivre les populations juvéniles de raies et requins (Elasmobranches)																					
Priorité	2																						
ENJEUX	ENJEU 3 - Des sites de nurserie pour les populations d'Elasmobranches																						
OLT	OLT 4 - Favoriser la conservation des sites de nurserie pour les requins et raies																						
Description	<p>L'objectif de cette action est de suivre les populations de raies et de requins afin de caractériser la diversité des espèces présentes sur la réserve, de suivre l'abondance et de la distribution de femelles gestantes et de juvéniles afin d'identifier les sites de reproduction et de nurserie.</p> <p>Cette action sera menée en partenariat avec des experts des Elasmobranches.</p>																						
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sites en réserve : zones d'herbiers, baies peu profondes</li> <li>Sites hors réserve (à définir)</li> </ul>																						
Période	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etudes ponctuelles ou suivis réguliers sur toute la durée du plan</li> </ul>																						
Planification	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> </tr> </tbody> </table>			2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027														
Indicateurs d'Etat	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de sites de reproduction</li> <li>Nombre de sites de nurserie / Nombre de juvéniles recensés</li> <li><i>Autres indicateurs à définir</i></li> </ul>																						
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	<p><b>Mise en œuvre</b> : AGRNSM. Cette action pourra être réalisée avec l'appui de stagiaires.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Pôle Gouvern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>La méthodologie des études et suivis sera définie avec des scientifiques et experts de populations de raies et requins.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Partenaires</b> : Association Kap'Natirel – réseau ReguaR, scientifiques</li> </ul>			Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)														
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)																		
Moyens humains et matériel	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Matériel</b> : bateaux, véhicules, fiche de suivi, appareil photo, matériel de pêche adapté à la collecte des individus, décamètre, bacs pour placer les individus lors des mesures, balance, filet pour porter les individus à peser, PIT-tags, lecteur de PIT, tags colorés</li> </ul>																						
Dépenses prévisionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps agents</li> <li>Véhicules, bateaux et frais d'essence</li> <li>Achat de matériel spécifique</li> </ul>																						
Financement possible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>Subventions ponctuelles (appels à projets : BEST,...)</li> </ul>																						
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de suivis réalisés</li> </ul>																						
Opérations liées	CS 18 - Evaluer les conditions écologiques des sites de nurseries des raies et requins																						

## CS 18

## Evaluer les conditions écologiques des sites de nurseries des raies et requins

<b>Priorité</b>	<b>3</b>
-----------------	----------

<b>ENJEUX</b>	<b>ENJEU 3 - Des sites de nurserie pour les populations d'Elasmobranches</b>
---------------	--

<b>OLT</b>	<b>OLT 4 - Favoriser la conservation des sites de nurserie pour les requins et raies</b>
------------	--

<b>Description</b>	Des études seront menées sur les sites de nurserie des Elasmobranches afin de caractériser les conditions écologiques de ces sites et de proposer des aménagements ou des actions de réhabilitation. Ces sites peuvent concerner des zones d'herbiers ou des baies peu profondes.
--------------------	---

<b>Localisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sites de nurserie des raies et requins : zones d'herbiers, baies peu profondes</li> </ul>
---------------------	--



<b>Période</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions ponctuelles tout au long du plan</li> </ul>
----------------	--



<b>Planification</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <th>2018</th><th>2019</th><th>2020</th><th>2021</th><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th> </tr> <tr> <td style="background-color: #4F81BD;"></td><td style="background-color: #4F81BD;"></td> </tr> </table>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027												

<b>Indicateurs d'Etat</b>	<i>Indicateur à définir</i>
---------------------------	-----------------------------

<b>Mise en œuvre, partenaires, prestataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mise en œuvre</b> : AGRNSM. Cette action pourra être réalisée avec l'appui de stagiaires.</li> </ul> <p>La méthodologie des études et suivis sera définie avec des scientifiques et experts de populations de raies et requins.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <th>Pôle Gouvern.</th><th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th><th>Pôle Scientifique</th><th>Pôle Education</th><th>Pôle Coop. Rég.</th><th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> <tr> <td style="background-color: #4F81BD;"></td><td style="background-color: #4F81BD;"></td><td style="background-color: #4F81BD;"></td><td style="background-color: #4F81BD;"></td><td style="background-color: #4F81BD;"></td><td style="background-color: #4F81BD;"></td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Partenaires</b> : Association Kap'Natirel – réseau ReguaR, scientifiques</li> </ul>	Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)						
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)								






<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps agents</li> <li>Véhicules, bateaux et frais d'essence</li> <li>Achat de matériel spécifique</li> </ul>
---------------------------------	---



<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>Subventions ponctuelles (appels à projets : BEST,...)</li> </ul>
-----------------------------	---



<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de sites de nurseries suivis</li> <li>Nombre d'études réalisées</li> </ul>
-----------------------------------	--



<b>Opérations liées</b>	<i>CS 17 - Suivre les populations juvéniles de raies et requins</i>
-------------------------	---

**Priorité 1**
**ENJEUX**
**ENJEU 4 - Des habitats et sites de reproduction pour les populations de mammifères marins**
**OLT**
**OLT 5- Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations de mammifères marins**

### Description

Cette action sera menée par le gestionnaire de la RNN lors de suivis réalisés en et hors de la réserve qui permettront de recenser la diversité des mammifères marins et de réaliser des photo-identifications des individus.

Dans le cadre de la mission MEGARA coordonnée par l'AGRNSM, les populations de baleines à bosse seront étudiées par le biais de biopsies pour caractériser la diversité génétique des populations et par la pose de balises satellites qui permettront de suivre leurs déplacements inter-îles et leurs routes de migration.

**Localisation**

- ZEE de St-Martin, Sanctuaire Agoa, Nord des Petites-Antilles (suivis à définir)

**Période**

- Suivis annuels

**Planification**

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

**Indicateurs d'Etat**

- Nombre d'individus photo-identifiés
- Autres indicateurs à définir

- **Mise en œuvre** : AGRNSM

**Mise en œuvre, partenaires, prestataires**

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenaires** : Cette action sera réalisée en partenariat avec le Sanctuaire Agoa, les gestionnaires des AMP des îles du nord des Petites-Antilles, des associations locales et experts scientifiques.
- **Prestataires** : sociétés de location de bateaux, experts

**Moyens humains et matériel**

- **Moyens humains** : temps agents, participation d'experts pour la pose de balises satellites lors des missions
- **Moyens nautiques** : bateaux de l'AGRNSM, frais d'essence, location de bateaux permettant d'embarquer tous les participants à la mission
- **Matériel** : fiche de suivi des individus, GPS, appareil photo avec zoom, caméra, drone, arbalète et flèches de biopsies, matériel de collecte des biopsies (alcool, flacons...), balises satellites

**Dépenses prévisionnelles**

- Achat de balises satellites : environ 3000 € / balise
- Bateaux de l'AGRNSM, location de bateaux (à définir) et frais d'essence
- Achat de matériel : flèches pour biopsies, alcool pour la conservation des échantillons, appareil photo, drone

**Financement possible**

- Auto-financement de l'AGRNSM
- Subventions ponctuelles (appels à projets : Agoa-AFB, BEST,...)

**Indicateurs de réalisation**

- Nombre de suivis réalisés
- Effort d'observation

**Opérations liées**
*PR 1 - Renforcer les partenariats dans le cadre d'études sur les cétacés*

CS 20		Suivre l'activité de nidification des populations d'oiseaux marins de St Martin																					
Priorité	1																						
Enjeux	ENJEU 5 - Des zones côtières rocheuses importantes pour la nidification des oiseaux marins																						
OLT	OLT 6- Maintenir les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux marins nicheurs																						
Description	<p>Les suivis des oiseaux marins nidifiant sur la RNN de St-Martin permettront de caractériser <b>l'évolution annuelle et l'état de santé des populations</b> de 3 espèces d'oiseaux fréquemment observées : le Grand Paille-en-queue (<i>Phaethon aethereus</i>), le Noddi brun (<i>Anous stolidus</i>) et la Petite Sterne (<i>Sterna antillarum</i>).</p> <p>Ces suivis permettront également de reporter d'éventuelles observations d'autres espèces d'oiseaux marins moins représentées, telles que la Sterne bridées (<i>Sterna anaethetus</i>), la Sterne de Dougall (<i>Sterna dougallii</i>), le Petit Paille-en-queue (<i>Phaethon lepturus</i>) et le Puffin de l'Herminier (<i>Puffinus lherminieri</i>).</p> <p>Le suivi de l'activité de nidification des Petites-Sternes fera l'objet d'une action spécifique (cf. CS 25).</p>																						
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Suivis des Grand Pailles-en-queue (<i>P. aethereus</i>) et des Noddis bruns (<i>A. stolidus</i>):</b> zones côtières (falaises et éboulis) de Rocher Créole, Ilet Tintamarre, Caye Verte.</li> <li>• <b>Suivis des Petites Sternes (<i>S. antillarum</i>) :</b> rives et bancs de sable aux bords des étangs et des salines. La Petite Sterne est généralement inventoriée lors du suivi des limicoles des étangs (cf. CS 23-25).</li> </ul>																						
Période	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Suivis des Grand Pailles-en-queue (<i>P. aethereus</i>) et des Noddis bruns (<i>A. stolidus</i>):</b> suivi hebdomadaire lors de la période de nidification de ces espèces.</li> <li>• <b>Suivis des Petites Sternes (<i>S. antillarum</i>) :</b> suivi mensuel de Janvier à Août</li> </ul>																						
Planification	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> </tr> </tbody> </table>			2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027														
Méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Caractéristiques des sites suivis :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivis des <b>Grand Pailles-en-queue et des Noddis bruns</b> sur 3 sites côtiers rocheux composés de falaises ou d'éboulis sur les ilets de Tintamarre, Caye Verte et Rocher Créole. Le suivi est réalisé l'après-midi (après 14h) depuis un bateau à l'aide de jumelles.</li> <li>- Suivis des <b>Petites Sternes</b> le long des rives et bancs de sable des étangs et salines. Le suivi est réalisé le matin à partir de points d'observation à terre à l'aide d'une longue vue.</li> </ul> </li> <li>• <b>Paramètres mesurés :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'individus en vol et posés;</li> <li>- Nombre de nids et de juvéniles ;</li> <li>- Météo (temps et état de la mer).</li> </ul> </li> </ul>																						
Indicateurs d'Etat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Richesse spécifique d'oiseaux marins nicheurs</b></li> <li>• <b>Grand Pailles-en-queue et Noddis bruns :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre moyen d'individus / sortie</li> <li>- nombre de nids et de juvéniles / sortie</li> </ul> </li> <li>• <b>Petites Sternes</b> (cf. CS 25)</li> </ul>																						

<p><b>Mise en œuvre, partenaires et prestataires</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en œuvre</b> : Le Pôle Scientifique coordonne depuis 2009 le suivi hebdomadaire des oiseaux marins sur la RNN et depuis 2011 le suivi des Petites Sternes lors du suivi mensuel de l'avifaune des étangs.</li> </ul> <table border="1" data-bbox="432 331 1406 443"> <tr> <td>Pôle Gouvern.</td> <td>Pôle Police Env., logist. et aménag.</td> <td>Pôle Scientifique</td> <td>Pôle Education</td> <td>Pôle Coop. Rég.</td> <td>Pers. temp. (stagiaires...)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #0070C0;"></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #0070C0;"></td> </tr> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partenariats</b> : ornithologues, experts, RNF. Ce suivi a été mis en place en 2009 avec l'appui scientifique d'ornithologues. Le Pôle Scientifique échange régulièrement avec les ornithologues et l'Observatoire « Littoral, Limicoles et Macrofaune benthique » animé depuis 2000 par Réserves Naturelles de France (RNF) sur le protocole, les données recueillies et les espèces observées.</li> </ul>	Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)						
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)								
<p><b>Moyens humains et matériel nécessaires</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce suivi nécessite du <b>matériel d'observation ornithologique</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 longue vue Kite KSP, zoom 25x50mm</li> <li>- Jumelles</li> <li>- Guides ornithologiques</li> <li>- Appareil photo</li> </ul> </li> <li>• Réalisation par le pôle scientifique de 2 fiches de terrain : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche de suivi des oiseaux marins (Grand Pailles-en-queue, Noddis bruns)</li> <li>- Fiche de suivi des limicoles des étangs (Petites Sternes)</li> </ul> </li> <li>• Les données collectées sont archivées et sécurisées dans une base de données gérée par l'AGRNSM et dans la base de données eBird.</li> </ul>												
<p><b>Indicateurs de réalisation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de suivis des oiseaux marins réalisés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre annuel de sorties en mer (suivis des Grand Pailles-en-queue, Noddis bruns)</li> <li>- Nombre annuel de suivis aux abords des étangs (suivis mensuels des Petites-Sternes)</li> </ul> </li> </ul>												
<p><b>Dépenses prévisionnelles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Véhicules, bateaux et frais d'essence</li> <li>• Renouvellement du matériel d'observation</li> </ul>												
<p><b>Financement possible</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>• Subventions ponctuelles (Appels à projets)</li> </ul>												
<p><b>Evaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports annuels sur les populations d'oiseaux marins nicheurs</li> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>												
<p><b>Opération liée</b></p>	<p>CS 21 - Suivre le succès reproducteur des populations de Noddis bruns CS 25 - Suivre l'activité de nidification des populations de Petites Sternes</p>												

## CS 21

# Suivre le succès reproducteur des populations de Noddis bruns

Priorité 2

Enjeux

ENJEU 5 - Des zones côtières rocheuses importantes pour la nidification des oiseaux marins

OLT

OLT 6- Maintenir les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux marins nicheurs

Description

Ce suivi, réalisé en complément des suivis des oiseaux marins, permettra d'évaluer le succès reproducteur des populations de Noddis bruns (*Anous stolidus*) nidifiant sur la RNN de St-Martin.

Localisation

- **Suivis des Noddis bruns (*A. stolidus*):** zones côtières (falaises et éboulis) de la baie de North Cove au nord de l'Îlet Tintamarre.

Période

- **Suivis des Noddis bruns (*A. stolidus*):** suivi hebdomadaire (dans l'après-midi) lors de la période de nidification de cette espèce.

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Méthodologie

- **Caractéristiques du suivi :**

- Le **suivi des Noddis bruns** est réalisé le long de la baie de North Cove au nord de l'Îlet de Tintamarre. Les individus sont comptabilisés une fois par semaine (pendant la période de nidification) dans l'après-midi (après 14h) depuis un bateau à l'aide de jumelles.

Le **suivi d'une trentaine de nids** de Noddis bruns choisis aléatoirement est effectué de façon à déterminer le succès reproducteur de ces derniers au cours de la saison. Chaque nid est repéré à l'aide d'une plaquette numérotée fixée à la paroi de la falaise et visible depuis l'embarcation.

- **Paramètres mesurés :**

- Nombre d'individus en vol ;
- Nombre d'individus posés ;
- Nombre de nids ;
- Nombre de jeunes ;
- Météo (temps et état de la mer).

Indicateurs d'Etat

- **Populations et succès reproducteur des Noddis bruns :**

- effectif reproducteur de Noddis bruns / an
- nombre moyen d'individus / sortie
- nombre de nids et de juvéniles au nid / sortie
- nombre de nids accueillant des juvéniles lors du suivi

Mise en œuvre, partenaires, prestataires

- **Mise en œuvre :** AGRNSM. Cette action pourra être réalisée avec l'appui de stagiaires.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenaires :** Réserves Naturelles de France – « Réseau limicoles côtiers », ornithologues.

Moyens humains et matériel nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce suivi nécessite du matériel d'observation ornithologique : Jumelles, appareil photo, guides ornithologiques</li> <li>• Matériel pour renouveler les plaquettes permettant de suivre les nids des Noddis bruns.</li> <li>• Réalisation par le pôle scientifique d'une fiche de terrain pour le suivi des oiseaux marins.</li> <li>• Les données collectées sont archivées et sécurisées dans une base de données gérée par l'AGRNSM et dans la base de données eBird.</li> </ul>
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de suivis des oiseaux marins réalisés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre annuel de sorties en mer (suivis des Noddis bruns)</li> </ul> </li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Véhicules, bateaux et frais d'essence</li> <li>• Renouvellement du matériel d'observation</li> </ul>
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>• Subventions ponctuelles (Appels à projets)</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports annuels sur les populations d'oiseaux marins nicheurs</li> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>
<b>Opération liée</b>	<p><i>CS 20 - Suivre l'activité de nidification des populations d'oiseaux marins de St Martin</i>  <i>CS 25 - Suivre l'activité de nidification des populations de Petites Sternes</i></p>

## CS 22

## Mettre en place un suivi des oiseaux blessés ou échoués

Priorité 3

OLT	<b>OLT 6- Maintenir les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux marins nicheurs</b> <b>OLT 7- Maintenir ou améliorer l'état écologique des étangs</b>																					
Obj. opé.	<b>OO.9. Coordonner les interventions d'échouage ou de sauvetage de la faune sauvage en détresse</b>																					
Description	L'AGRNSM pourra intervenir lors de l'échouage d'oiseaux blessés ou morts. Le suivi des spécimens échoués permettra de définir l'origine de l'échouage (causes naturelles ou anthropiques), d'alerter les services compétents et d'intervenir lors de l'échouage (assistance à la faune sauvage blessée, évacuation de la carcasse).																					
Période	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions ponctuelles sur toute la durée du plan</li> </ul>																					
Planification	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027												
Indicateur de Pression	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'oiseaux blessés ou échoués</li> </ul>																					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mise en œuvre</b> : Les agents de l'AGRNSM seront habilités par les services compétents à intervenir sur la faune sauvage blessée ou échouée.</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Pôle Gouvern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Les différents services compétents seront informés des échouages : relais local de la DEAL, Préfecture des Iles du Nord, services vétérinaires de l'Etat.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Partenaires</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>ornithologues, experts</li> <li>vétérinaires</li> <li>Société Verte SXM : la faune sauvage morte sera évacuée vers la décharge de St-Martin (société Verte SXM)</li> </ul> </li> </ul>										Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)						
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)																	
Moyens humains et matériel	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Moyens humains</b> : formation des agents de l'AGRNSM et autorisations à intervenir sur la faune sauvage (en et hors RNN)</li> <li><b>Moyens matériels</b> : kit échouage (gants, décimètre, matériel de prélèvement...), fiche échouage, appareil photo, véhicules et bateaux disponibles pour le transport de la faune sauvage, GPS</li> </ul>																					
Dépenses prévisionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps agents</li> <li>Véhicules, bateaux et frais d'essence</li> <li>Formations des agents de l'AGRNSM aux protocoles d'intervention sur les échouages de la faune sauvage</li> <li>Achat de matériel spécifique</li> </ul>																					
Financement possible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>Financement de l'ICBI (centre de soin – à définir)</li> </ul>																					
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'individus recueillis</li> <li>Identification et mesures sur les individus blessés ou échoués</li> </ul>																					
Opérations liées	CS 16 - Suivre les échouages et les individus en détresse																					

<b>CS 23</b>	<b>Suivre les populations d'oiseaux inféodées aux étangs</b>																													
<b>Priorité</b>	<b>1</b>																													
<b>CS 24</b>	<b>Suivre l'activité de nidification des espèces inféodées aux étangs</b>																													
<b>Priorité</b>	<b>2</b>																													
<b>Enjeux</b>	<b>ENJEU 6 - Les étangs et leurs fonctions écologiques</b>																													
<b>OLT</b>	<b>OLT 7- Maintenir ou améliorer l'état écologique des étangs</b>																													
<b>Description</b>	<p>Le <b>suivi de l'avifaune des étangs</b> est réalisé mensuellement par le Pôle Scientifique de l'AGRNSM et permet de caractériser la composition, l'abondance et la distribution spatiale et temporelle des oiseaux présents sur les étangs gérés par l'association de gestion de la RNSM (étangs en et hors réserve).</p> <p>Ce suivi des populations de limicoles constitue un bon indicateur de l'état de santé de ces zones humides et permet ainsi de renseigner des indices de dégradation ou d'amélioration de ces habitats afin d'adapter la gestion mise en œuvre sur ces espaces.</p>																													
<b>Localisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1 étang classé en RNN</b> : Salines d'Orient</li> <li>• <b>8 étangs hors RNN propriétés du CELRL gérés par l'AGRNSM</b> : Etang de Baie Lucas, Etang de Chevrise, Etang de la Barrière, Etang de l'Aéroport, Etang du Cimetière, Etang de la Savane, Etang Guichard et Grand Etang.</li> </ul>																													
<b>Période</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi mensuel réalisé toute l'année</li> </ul>																													
<b>Planification</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> </tr> </tbody> </table>										2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027																					
<b>Méthodologie</b>	<p>Le protocole a été élaboré sur la base de recherches bibliographiques, d'une mission d'expertise d'Emmanuel CAILLOT coordonateur du réseau « limicoles côtiers » métropolitain, d'échanges avec les experts locaux (Guadeloupe/Martinique), des moyens humains et matériels disponibles en interne au sein de la RNN de St-Martin.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Caractéristiques du suivi</b> : Le suivi est réalisé sur les zones lacustres et côtières de la partie française qui accueillent les populations de limicoles. Une liste d'une soixantaine d'espèces, observables sur les principaux étangs de Saint-Martin a été constituée. Le <b>suivi mensuel</b> est réalisé à pieds et en matinée sur chacun des points d'observation identifiés pour chaque étang. Chacun des points d'observation (variant de 1 à 5 selon la surface et la configuration des étangs) a été défini de façon à couvrir la plus grande surface tout en limitant le risque de dérangement.</li> <li>• <b>Paramètres mesurés</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'individus par espèce (66 espèces) : adultes, juvéniles, nids</li> <li>- Conditions d'observation (météo, hauteur d'eau de l'étang)</li> <li>- Temps d'observation</li> <li>- Nombre d'iguanes verts (<i>Iguana iguana</i>) observés autour des étangs</li> </ul> </li> </ul>																													

- **CS 24 - Protocole de suivi de l'activité de nidification de certaines espèces cibles (protocole à définir) :** Echasse d'Amérique (*Himantopus m. mexicanus*), Gallinule d'Amérique (*Gallinula galeata cerceris*), Canard des Bahamas (*Anas b. bahamensis*), Grande Aigrette (*Ardea alba egretta*), Aigrette neigeuse (*Egretta thula thula*), Pluvier Kildir (*Charadrius vociferus*).

### Indicateurs d'Etat

- **Diversité**
  - Richesse spécifique / étang et / an (tous les étangs confondus)
- **Abondance => Indicateur « limicoles côtiers »** (en cours de développement – RNF réseau « limicoles côtiers»)
  - Nombre moyen d'individus / étang
  - Nombre total d'individus / an
- **Activité de nidification des espèces d'oiseaux inféodées aux étangs**
  - Diversité des espèces nicheuses /étang
  - Nombre moyen d'individus (adultes, juvéniles) / étang
  - Nombre moyen de nids / étang

### Mise en œuvre, partenaires, prestataires

- **Mise en œuvre :** Ce suivi est coordonné par le **Pôle Scientifique** et réalisé par les agents ou les stagiaires de la RNSM formés à la reconnaissance des espèces d'oiseaux.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

Le protocole mis en œuvre à St-Martin a été élaboré en partenariat avec Emmanuel Caillot, coordinateur du « Réseau limicoles côtiers » de métropole.

- **Partenaires :** ornithologues, experts, RNF.

### Moyens humains et matériel nécessaires

- Ce suivi nécessite du **matériel d'observation ornithologique :**
  - 1 longue vue Kite KSP, zoom 25x50mm
  - Jumelles
  - Guide ornithologique de terrain
  - Appareil photo
- Réalisation par le pôle scientifique de fiches de terrain datées et numérotées pour le suivi des limicoles côtiers
- Les données collectées sont archivées et sécurisées dans une base de données gérée par l'AGRNSM et dans la base de données eBird.

### Indicateurs de réalisation

- **Nombre de suivis limicoles réalisés :**
  - Nombre annuel de suivis réalisés sur les étangs (prévisionnel : 12 suivis / an)
  - Nombre d'étangs suivis mensuellement (prévisionnel : 9 étangs)

<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Véhicules, bateaux et frais d'essence</li> <li>• Renouvellement du matériel d'observation</li> </ul>
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>• Subventions ponctuelles (Appels à projets)</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport annuel des populations de limicoles des étangs</li> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>
<b>Opération liée</b>	<i>CS 25 - Suivre l'activité de nidification des populations de Petites Sternes</i>
<b>Observations</b>	<p>- Les données de l'étang Baie Lucas, collectées depuis 2013, sont intégrées au suivi annuel de l'avifaune des étangs depuis 2015.</p> <p>- L'étang Rouge et la lagune de la Pointe du Bluff ne sont plus suivis depuis 2015 en raison de la faible (voire quasi inexistante) fréquentation des oiseaux, du manque de point d'observation, de la localisation et difficulté d'approche des sites (bordure de route, influence de la houle à la Pointe du Bluff) (Caroline Fleury, com. pers. 2017).</p> <p>- Certaines espèces ne sont observées que très occasionnellement aux abords des étangs en raison de leur mode de vie ou de leur habitat, leurs effectifs sont donc sous-estimés lors du suivi mensuel de l'avifaune des étangs. C'est le cas notamment du Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax hoactli</i>) ou de l'Huîtrier d'Amérique (<i>Haematopus palliatus</i>), une espèce qui devrait faire l'objet d'un suivi permanent lors des sorties sur la RNN.</p>

## CS 25

# Suivre l'activité de nidification des populations de Petites Sternes

Priorité 2

Enjeux ENJEU 6 - Les étangs et leurs fonctions écologiques

OLT OLT 7- Maintenir ou améliorer l'état écologique des étangs

### Description

Dans le cadre du suivi de l'avifaune des étangs, les populations de Petites Sternes sont suivies mensuellement pendant leur période de nidification sur les étangs gérés par l'AGRNSM. Cette espèce migratrice nicheuse est présente d'avril à septembre sur les rives et bancs de sable des étangs et salines.

### Localisation

- Les populations nicheuses de Petites Sternes sont suivies sur les rives et bancs sableux de Salines d'Orient (en RNN) et de Grand Etang (hors RNN).

### Période

- Ce suivi est réalisé lors du suivi mensuel de l'avifaune des étangs.

### Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

### Méthodologie

- **Caractéristiques du suivi :**

Le suivi est réalisé sur les zones lacustres et côtières de la partie française qui accueillent les populations de limicoles.

Autour de Salines d'Orient et de Grand Etang respectivement 4 et 2 points d'observation sont suivis chaque mois.

- **Paramètres mesurés :**

- Nombre d'individus de Petites Sternes / étang / mois
- Nombre de nids / étang / mois

### Indicateurs d'Etat

- **Indicateur Petites Sternes**

- Effectif reproducteur des Petites Sternes /an : Nombre moyen d'individus observés pendant la période de nidification
- Nombre de nids /an

Mise en œuvre, partenaires, prestataires

- **Mise en œuvre :** Ce suivi est coordonné par le Pôle Scientifique et réalisé par les agents ou les stagiaires de la RNSM formés à la reconnaissance des espèces d'oiseaux.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenaires :** Réserves Naturelles de France – « Réseau limicoles côtiers », ornithologues.

Moyens humains et matériel nécessaires

- Ce suivi nécessite du matériel d'observation ornithologique :
  - 1 longue vue Kite KSP, zoom 25x50mm
  - Jumelles
  - Guide ornithologique de terrain
  - Appareil photo

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation par le pôle scientifique de fiches de terrain datées et numérotées pour le suivi des limicoles côtiers dont la nidification des Petites Sternes (nombre d'individus, nombre de nids)</li> <li>• Les données collectées sont archivées et sécurisées dans une base de données gérée par l'AGRNSM et dans la base de données eBird.</li> </ul>
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de suivis des populations de Petites Sternes réalisés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre annuel de suivis réalisés sur les étangs (prévisionnel: 12 suivis /an)</li> <li>- Nombre d'étangs suivis mensuellement (prévisionnel : 2 étangs)</li> </ul> </li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Véhicules, bateaux et frais d'essence</li> <li>• Renouvellement du matériel d'observation</li> </ul>
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>• Subventions ponctuelles (Appels à projets)</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport annuel des populations de limicoles des étangs</li> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>
<b>Opération liée</b>	<p><i>CS 23 - Suivre les populations d'oiseaux inféodées aux étangs</i></p> <p><i>CS 20- Suivre l'activité de nidification des populations d'oiseaux marins de St Martin</i></p>

## CS 26

# Appui à la mise en place un suivi des paramètres physico-chimiques des étangs

Priorité 2

**Enjeux** ENJEU 6 - Les étangs et leurs fonctions écologiques

**OLT** OLT 7- Maintenir ou améliorer l'état écologique des étangs

### Description

Les paramètres physico-chimiques des étangs classés en RNN seront suivis de façon à caractériser les conditions du milieu et identifier des modifications de ces conditions suite à des perturbations naturelles ou anthropiques.  
Ces paramètres pourront être mesurés ponctuellement ou suivis de manière continue avec l'installation de stations de mesure.

### Localisation

- Deux étangs classés en RNN : Salines d'Orient, étang aux Poissons
- Etangs hors RNN propriété du CELRL et gérés par la RNN (à définir)

### Période

- Cette action sera menée au cours du plan
- Périodicité des suivis à définir

### Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

### Méthodologie

- **Paramètres mesurés** (à définir) : Hauteur d'eau, Salinité, Température, pH, oxygène dissous, matière organique, précipitations...

### Indicateurs d'Etat

*Indicateurs sur la qualité de l'eau des étangs à définir*

### Mise en œuvre, partenaires, prestataires

- **Mise en œuvre** : AGRNSM. Cette action pourra être réalisée avec l'appui de stagiaires.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenaires / prestataires** (à définir): Conservatoire du Littoral, experts, bureaux d'études

### Moyens matériels nécessaires

- **Moyens matériels** : fiche de suivi, sondes multiparamètres pour mesurer les facteurs physico-chimiques des étangs, repositionnement ou renouvellement des limnimètres, installation de stations météorologiques

### Indicateurs de réalisation

- Nombre de suivis réalisés

### Dépenses prévisionnelles

- Achat de sondes multiparamètres
- Achat et installation de stations météorologiques
- Installation des limnimètres
- Intervention de prestataires (à définir)

### Financement possible

- Conservatoire du Littoral
- Auto-financement de l'AGRNSM
- Subventions ponctuelles (appels à projets)

### Evaluation

- Evaluation du Plan de gestion

## CS 27

# Réaliser l'inventaire et le suivi des mangroves

Priorité 3

Enjeux ENJEU 6 - Les étangs et leurs fonctions écologiques

OLT OLT 7- Maintenir ou améliorer l'état écologique des étangs

### Description

Des études sur la diversité floristique et la distribution des mangroves classées en RNN seront réalisées de façon à caractériser et suivre l'évolution de cet écosystème. Les inventaires des mangroves permettront d'actualiser la diversité floristique et de recenser les espèces animales inféodées à cet habitat.

### Localisation

- Mangroves classées en RNN : berges des étangs de Salines d'Orient et de l'étang aux Poissons

### Période

- Etudes ponctuelles réalisées sur toute la durée du plan

### Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

### Indicateurs d'Etat

- Diversité floristique
- Distribution des mangroves
- *Autres indicateurs à définir*

### Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : AGRNSM. Cette action pourra être réalisée avec l'appui de stagiaires.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenaires / prestataires** (à définir): Conservatoire du Littoral, experts, bureaux d'études

### Moyens matériels nécessaires

- **Moyens matériels** : fiche de suivi, photographies aériennes des mangroves, appareil photo, GPS, drone, guides floristiques, embarcation

### Indicateurs de réalisation

- Nombre d'inventaires et de suivis

### Dépenses prévisionnelles

- Temps agents
- Véhicules, embarcation et frais d'essence
- Achat de matériel : embarcation pour se rendre sur les étangs, drone...
- Intervention de prestataires (à définir)

### Financement possible

- Conservatoire du Littoral
- Auto-financement de l'AGRNSM
- Subventions ponctuelles (appels à projets)

### Evaluation

- Evaluation du Plan de gestion

## CS 28

## Réaliser la cartographie des mangroves

<b>Priorité</b>	<b>1</b>																				
<b>Enjeux</b>	<b>ENJEU 6 - Les étangs et leurs fonctions écologiques</b>																				
<b>OLT</b>	<b>OLT 7- Maintenir ou améliorer l'état écologique des étangs</b>																				
<b>Description</b>	La cartographie des mangroves sera réalisée sur les sites en RNN et permettra de suivre l'évolution des surfaces et de la distribution de cet écosystème. Les données collectées pourront être comparées avec les relevés datant de 2010 recueillis dans le cadre du diagnostic écologique des étangs de St-Martin.																				
<b>Localisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mangroves classées en RNN : berges des étangs de Salines d'Orient et de l'étang aux Poissons</li> </ul>																				
<b>Période</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etudes ponctuelles réalisées sur toute la durée du plan</li> </ul>																				
<b>Planification</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027												
<b>Indicateurs d'Etat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evolution de la distribution des mangroves</li> <li><i>Autres indicateurs à définir</i></li> </ul>																				
<b>Mise en œuvre, partenaires et prestataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mise en œuvre</b> : AGRNSM. Cette action pourra être réalisée avec l'appui de stagiaires.</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Pôle Gouvern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Partenaires / prestataires</b> (à définir): Conservatoire du Littoral, experts, bureaux d'études</li> </ul>	Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)														
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)																
<b>Moyens matériels nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Moyens matériels</b> : fiche de suivi, photographies aériennes des mangroves, appareil photo, GPS, drone, logiciel de SIG, poste informatique dédié au traitement SIG, embarcation</li> </ul>																				
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation et actualisation de la cartographie</li> </ul>																				
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps agents</li> <li>Véhicules, embarcation et frais d'essence</li> <li>Achat de matériel : embarcation pour se rendre sur les étangs, drone...</li> <li>Intervention de prestataires (à définir)</li> </ul>																				
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conservatoire du Littoral</li> <li>Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>Subventions ponctuelles (appels à projets)</li> </ul>																				
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>																				

## CS 29

# Réaliser et actualiser l'inventaire floristique des sites terrestres de la RNN

Priorité 3

ENJEUX

ENJEU 7 - Une végétation xérophile emblématique du nord des Petites-Antilles

OLT

OLT 8- Favoriser la conservation de la végétation xérophile

### Description

Des inventaires floristiques des sites classés en RNN seront réalisés par l'équipe de gestion et permettront d'actualiser la liste d'espèces végétales recensées sur la réserve et de comparer les données avec l'inventaire initial de 2016. Ces inventaires se focaliseront notamment sur les espèces végétales d'importance patrimoniale. Ces études permettront également d'assurer une veille sur la présence de nouvelles espèces exotiques et la prolifération éventuelle d'espèces exotiques envahissantes.

### Localisation

- Tous les sites terrestres de la RNN (ile principale et îlets)

### Période

- Des inventaires floristiques ponctuels seront réalisés au cours du plan

### Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

### Indicateurs d'Etat

- Diversité floristique
- Nombre d'espèces patrimoniales
- *Autres indicateurs à définir*

### Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : AGRNSM. Cette action pourra être réalisée avec l'appui de stagiaires.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenaires** : botanistes, experts
- **Prestataires** (à définir) : bureaux d'études, experts

### Moyens humains et matériel

- **Moyens matériels** : fiche de suivi, appareil photo, GPS, guide d'identification des plantes locales, véhicule et moyens nautiques pour se rendre sur les sites, drone

### Dépenses prévisionnelles

- Temps agents
- Véhicules, bateaux pour se rendre sur les sites, frais d'essence
- Achat de matériel : guide d'identification des plantes, appareil photo, GPS...
- Intervention de prestataires (à définir)

### Financement possible

- Conservatoire du Littoral
- Auto-financement de l'AGRNSM
- Subventions ponctuelles (appels à projets : BEST, AFB...)

### Indicateurs de réalisation

- Nombre de suivis réalisés

### Opérations liées

CS 30 - Cartographier les espèces et formations végétales patrimoniales

# CS 30

# Cartographier les espèces et formations végétales patrimoniales

Priorité 1

ENJEUX ENJEU 7 - Une végétation xérophile emblématique du nord des Petites-Antilles

OLT OLT 8- Favoriser la conservation de la végétation xérophile

**Description**

Des cartographies des formations végétales des sites classés en réserve seront réalisées par l'AGRNSM. Ces études permettront de suivre l'évolution des surfaces et distributions des formations végétales et des espèces d'importance patrimoniale. Des cartes de sensibilité présentant le zonage de la végétation seront produites afin d'identifier des zones sensibles.

**Localisation**

- Sites terrestres classés en RNN (île principale, îlets)

**Période**

- Etudes ponctuelles réalisées au cours plan
- Périodicité : 10 ans

**Planification**

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

**Indicateurs d'Etat**

- Surface des formations sensibles
- *Autres indicateurs à définir*

**Mise en œuvre, partenaires et prestataires**

- **Mise en œuvre** : AGRNSM. Cette action pourra être réalisée avec l'appui de stagiaires.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenaires** : botanistes, experts
- **Prestataires** (à définir) : bureaux d'études, experts

**Moyens matériels**

- **Moyens matériels** : fiche de suivi, appareil photo, drone, guide d'identification des plantes locales, véhicule et moyens nautiques pour se rendre sur les sites, photographies aériennes, GPS, logiciel de SIG, poste informatique dédié au traitement SIG

**Dépenses prévisionnelles**

- Temps agents
- Véhicules, bateaux pour se rendre sur les sites, frais d'essence
- Achat de matériel : guide d'identification des plantes, appareil photo, GPS...
- Intervention de prestataires (à définir)

**Financement possible**

- Conservatoire du Littoral
- Auto-financement de l'AGRNSM
- Subventions ponctuelles (appels à projets)

**Indicateurs de réalisation**

- Réalisation et actualisation de la cartographie

**Opérations liées**

CS 29 - Réaliser et actualiser l'inventaire floristique des sites terrestres de la RNN

# CS 31

## Evaluer et suivre l'état de santé des populations de *Melocactus*

Priorité 1

ENJEUX ENJEU 7 - Une végétation xérophile emblématique du nord des Petites-Antilles

OLT OLT 8- Favoriser la conservation de la végétation xérophile

### Description

Les populations de cactus Tête à l'anglais (*Melocactus intortus*), espèce protégée d'importance patrimoniale, seront suivies par l'AGRNSM. Les données collectées permettront d'évaluer et de suivre l'état de santé des populations et de comparer avec les résultats des précédentes études.  
L'identification de menaces et pressions sur ces populations permettra à l'équipe de gestion de mettre en œuvre des mesures de gestion adaptées.

### Localisation

- Sites en RNN : Wilderness, Cactus Place (Red Rock)
- Sites hors RNN: Babit Point (site du CELRL géré par l'AGRNSM)
- Autres sites à définir

### Période

- Etudes ponctuelles réalisées au cours plan
- Périodicité : tous les 5 ans (en fonction des moyens humains et financiers)

### Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

### Méthodologie



Six placettes de 20 m x 30 m sont disposées sur chacune des stations. Le périmètre de la zone d'étude est délimité par des piquets et de la corde. Chaque angle a été photographié et géo référencé afin de permettre la mise en place d'un suivi régulier sur les mêmes stations.

Chacune des placettes est sub divisée en 24 quadrats de 5 m x 5 m sur lesquels plusieurs paramètres sont relevés :

phase de développement et diamètre des *Melocactus*, nombre de clones, nombre et longueur des céphaliums, nombre d'individus morts, nature du substrat.

### Indicateurs d'Etat

- Nombre de *Melocactus*
- Nombre de juvéniles et d'individus matures
- Nombre de clones
- Nombre d'individus morts
- *Autres indicateurs à définir*

### Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : AGRNSM. Cette action pourra être réalisée avec l'appui de stagiaires.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenaires** : botanistes, experts
- **Prestataires** (à définir) : bureaux d'études, experts

<b>Moyens matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Moyens matériels</b> : fiche de suivi, appareil photo, véhicule pour se rendre sur les sites, photographies aériennes, GPS, logiciel de SIG, poste informatique dédié au traitement SIG, drone...</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Véhicules, bateaux pour se rendre sur les sites, frais d'essence</li> <li>• Achat de matériel spécifique aux suivis</li> <li>• Intervention de prestataires (à définir)</li> </ul>
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>• Conservatoire du Littoral</li> <li>• Subventions ponctuelles (appels à projets)</li> </ul>
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de suivis réalisés</li> </ul>

# CS 32

## Evaluer et suivre l'état de santé des populations de Gaïac

Priorité 1

**ENJEUX** ENJEU 7 - Une végétation xérophile emblématique du nord des Petites-Antilles

**OLT** OLT 8- Favoriser la conservation de la végétation xérophile

**Description**

Les populations de Gaïacs (*Guaicum officinale*) seront suivies par l'AGRNSM. Ce suivi permettra de recenser et de localiser les individus et de caractériser l'état de santé des populations : répartition des individus, suivi de la croissance, viabilité des graines et juvéniles,...

L'identification de menaces et pressions sur ces populations permettra à l'équipe de gestion de mettre en œuvre des mesures de gestion adaptées.

**Localisation**

- Sites terrestres en RNN : ilet Tintamarre, ilet Pinel (autres sites à définir)

**Période**

- Etudes ponctuelles réalisées au cours plan
- Périodicité : tous les 5 ans (en fonction des moyens humains et financiers). Suivis à initier au cours du plan.

**Planification**

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

**Indicateurs d'Etat**

- Indicateurs à définir suivant les protocoles mis en place

**Mise en œuvre, partenaires et prestataires**

- **Mise en œuvre** : AGRNSM. Cette action pourra être réalisée avec l'appui de stagiaires.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenaires** : botanistes, experts
- **Prestataires** (à définir) : bureaux d'études, experts

**Moyens matériels**

- **Moyens matériels** : fiche de suivi, appareil photo, GPS, véhicule et moyens nautiques pour se rendre sur les sites, logiciel de SIG, poste informatique dédié au traitement SIG, drone...
- **Création d'une pépinière** (suivant les autorisations)

**Dépenses prévisionnelles**

- Temps agents
- Véhicules, bateaux pour se rendre sur les sites, frais d'essence
- Achat de matériel spécifique aux suivis
- Intervention de prestataires (à définir)

**Financement possible**

- Auto-financement de l'AGRNSM
- Subventions ponctuelles (appels à projets)

**Indicateurs de réalisation**

- Nombre de suivis réalisés

# CS 33

## Favoriser les conditions de ré introduction de l'iguane des Petites-Antilles

Priorité 1

**ENJEUX** ENJEU 8 - Des sites d'accueil pour l'iguane des Petites-Antilles

**OLT** OLT 9- Assurer les conditions pour la ré introduction de l'iguane des Petites-Antilles

**Description**

L'iguane des Petites-Antilles (*Iguana delicatissima*) est une espèce menacée d'extinction à l'échelle mondiale et endémique de quelques îles des Petites-Antilles (Anguilla, St-Barthélemy, St-Eustache, Guadeloupe, Dominique, Martinique).

En tant que membre du PNA en faveur de la conservation de l'iguane des Petites-Antilles, l'AGRNSM mettra en œuvre des actions pour **maintenir ou réhabiliter les conditions écologiques des habitats de l'iguane** en vue de sa ré introduction : revégétalisation des sites par des espèces végétales natives servant d'habitat ou de source d'alimentation, création de zones de substrat meuble pour la reproduction...

Ces actions pourront être menées avec les membres du PNA, les experts et gestionnaires des ENP d'Anguilla, de St-Barthélemy, St-Eustache, de Guadeloupe et Martinique.

**Localisation**

- Sites propices à la ré introduction de *I.delicatissima* (ilet Tintamarre, Pinel, autres sites à définir)

**Période**

- Cette action sera réalisée au cours du plan

**Planification**

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

**Indicateurs d'Etat**

- *Indicateurs à définir*

- **Mise en œuvre** : AGRNSM. Cette action pourra être réalisée avec l'appui de stagiaires.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

**Mise en œuvre, partenaires et prestataires**

- **Partenaires** :
  - ONF (coordinateur du PNA iguane), ONCFS, Conservatoire du Littoral
  - CSRPN Guadeloupe - Martinique
  - gestionnaires des ENP des Petites-Antilles : Anguilla National Trust, Agence Territoriale de l'Environnement de St-Barthélemy, STENAPA à St-Eustache, Parc National de la Guadeloupe, Association Tité-ONF (gestionnaires de la RNN de Petite-Terre), PNR Martinique
  - associations : association Le Gaiac, AEVA, Le Carouge ...
  - Muséum National d'Histoire Naturelle
  - UICN France – initiative sur les espèces exotiques envahissantes en outre-mer
- **Prestataire** : experts, bureaux d'études (à définir)

**Moyens matériels**

- **Moyens matériels** : fiche de suivi, appareil photo, véhicule et moyens nautiques pour se rendre sur les sites, GPS

<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Déplacements des agents de l'AGRSNM pour assister aux réunions et/ou formations</li> <li>• Véhicules, bateaux pour se rendre sur les sites, frais d'essence</li> <li>• Achat de matériel spécifique</li> <li>• Intervention de prestataires (à définir)</li> </ul>
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PNA Iguane des Petites-Antilles 2018-2022</li> <li>• Auto-financements de l'AGRNSM</li> <li>• Subventions ponctuelles (appels à projet)</li> </ul>
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de suivis</li> <li>• Nombre d'interventions</li> </ul>

## CS 34

## Etudier la faisabilité d'un programme de reproduction *ex situ* pour l'iguane des Petites-Antilles

<b>Priorité</b>	<b>3</b>
-----------------	----------

<b>ENJEUX</b>	<b>ENJEU 8 - Des sites d'accueil pour l'iguane des Petites-Antilles</b>
---------------	---

<b>OLT</b>	<b>OLT 9- Assurer les conditions pour la ré introduction de l'iguane des Petites-Antilles</b>
------------	---

<b>Description</b>	L'AGRNSM réalisera une étude de faisabilité afin de déterminer les conditions de réussite d'un programme de reproduction <i>ex situ</i> de l'iguane des Petites-Antilles.
--------------------	---

<b>Localisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>à définir</li> </ul>
---------------------	---

<b>Période</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etude de faisabilité ponctuelle réalisée au cours du plan</li> </ul>
----------------	---

<b>Planification</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> <tr> <td style="background-color: #4f81bd; color: white;"> </td> </tr> </table>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027												

<b>Indicateurs d'Etat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs à définir suivant les préconisations de l'étude de faisabilité</li> </ul>
---------------------------	--

- Mise en œuvre** : AGRNSM

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

<b>Mise en œuvre, partenaires et prestataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Partenaires</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>ONF (coordinateur du PNA iguane), ONCFS, Conservatoire du Littoral</li> <li>CSRPN Guadeloupe - Martinique</li> <li>gestionnaires des ENP des Petites-Antilles : Anguilla National Trust, Agence Territoriale de l'Environnement de St-Barthélemy, STENAPA à St-Eustache, Parc National de la Guadeloupe, Association Tité-ONF (gestionnaires de la RNN de Petite-Terre), PNR Martinique</li> <li>associations : association Le Gaïac, AEVA, Le Carouge ...</li> <li>Muséum National d'Histoire Naturelle</li> <li>UICN France – initiative sur les espèces exotiques envahissantes en outre-mer</li> <li>scientifiques, experts</li> </ul> </li> <li><b>Prestataire</b> : experts, bureaux d'études (à définir)</li> </ul>
---	---

<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps agents</li> <li>Intervention de prestataires pour la réalisation de l'étude de faisabilité (à définir)</li> </ul>
---------------------------------	--

<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>PNA Iguane des Petites-Antilles 2018-2022</li> <li>Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>Subventions ponctuelles (appels à projet)</li> </ul>
-----------------------------	--

<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation de l'étude de faisabilité</li> <li>Mise en place du programme</li> </ul>
-----------------------------------	---

## CS 35

# Favoriser des programmes d'acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel de la RNN

Priorité 1

OLT

**FCR4 / OLT Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes**

Description

L'AGRSNM mettra en place des études et partenariats permettant d'accroître les connaissances sur le patrimoine naturel marin, terrestre et lacustre de la RNN : inventaires, études sur les espèces et les habitats...

Ces études viseront à actualiser la liste d'espèces recensées sur le périmètre de la réserve.

Cette action pourra être menée en collaboration avec des centres de recherche, des scientifiques, bureaux d'études...

Localisation

- Toute la RNN

Période

- Ces études ponctuelles seront programmées au cours du plan

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : AGRNSM. Cette action pourra être réalisée avec l'appui de stagiaires.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenaires** :
  - AFB, RNF, MNHN-INPN, ONF, IFREMER...
  - gestionnaires des AMP du nord des Petites-Antilles : Sanctuaire Agoa-AFB, Agence Territoriale de l'Environnement de St-Barthélemy, Anguilla Marine Park, St-Maarten Nature Foundation, STENAPA (St-Eustache), Saba Conservation Foundation
  - organismes de recherche, experts, scientifiques...
  - associations menant des activités de conservation des habitats ou des espèces
- **Prestataires** (à définir) : experts, bureaux d'études...

Dépenses prévisionnelles

- Temps agents
- A définir en fonction des partenariats et des projets mis en place : agents mobilisés, moyens nautiques, équipement de relevés sur le terrain
- Achat de matériel spécifique à la mise en œuvre des projets (à définir)

Financement possible

- Financements Européens (BEST,...)
- Financements axés sur les programmes de recherche (ANR, IFREMER, CNRS, IRD, MNHN...)
- Financements sur des projets particuliers (MNHN-INPN, Temeum, AFB, BEST...)
- Mécénat

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'études

Opérations liées

*PR 2 - Développer et valoriser les collaborations avec les experts, les scientifiques et organismes de recherche*

## CS 36

# Réaliser des études sur la perception de la RNN par le grand public et les sociétés commerciales

Priorité 3

OLT FCR 5 / OLT Renforcer l'ancrage territorial et régional de la RNN

Obj. opé. FCR 5.2- Evaluer la perception de la RNN par les publics

### Description

Cette action a pour objectif de réaliser des études de perception de la RNN par les publics : visiteurs, résidents, sociétés commerciales partenaires...  
Ces études renseigneront sur les types d'activités pratiquées, les diverses perceptions et le degré de connaissance vis-à-vis de la réglementation et des objectifs de la RNSM. Les résultats des enquêtes de perception permettront d'ajuster les actions de l'AGRNSM en termes de communication et sensibilisation afin d'accroître l'acceptation locale de la réserve.

### Localisation

- Toute la réserve

### Période

- Etudes ponctuelles réalisées au cours du plan

### Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

### Méthodologie

Des fiches d'enquêtes destinées aux différents usagers de la réserve seront renseignées sur les sites afin de recueillir les avis des plongeurs, des plaisanciers, des personnes réalisant des activités nautiques, des sociétés commerciales partenaires. Ces enquêtes viseront à recueillir des informations sur la connaissance de la réserve et sa réglementation, les effets de la réserve, les caractéristiques des activités pratiquées.

### Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : AGRNSM. Cette action pourra être réalisée avec l'appui de stagiaires.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenaires** : sociétés commerciales partenaires de la RNN

### Moyens matériels

- Moyens matériels : véhicules et moyens nautiques pour se rendre sur les sites, kayak, fiche d'enquête, appareil photo, photographies aériennes de la réserve

### Dépenses prévisionnelles

- Temps agents
- Véhicule, moyens nautiques et frais d'essence pour les déplacements sur les sites

### Financement possible

- Auto-financement de l'AGRNSM
- Subventions ponctuelles (appels à projet)

### Indicateurs de réalisation

- Perception de la réglementation (retours des enquêtes)
- Perception de l'effet réserve (retours des enquêtes)

## C-4. SP : Surveillance du territoire et Police de l'Environnement

---

- SP1** Effectuer des patrouilles de surveillance sur les milieux marins, terrestres et lacustres de la RNN
- SP2** Poursuivre les missions de Police de l'Environnement
- SP3** Renforcer la collaboration avec les institutions chargées de la police à St-Martin
- SP4** Renforcer la collaboration Police de l'Environnement-Justice
- SP5** Participer aux opérations inter-services de la Police de l'Environnement contre les principales infractions sur le territoire de St-Martin
- SP 6** Poursuivre la coordination du label société partenaire mis en place avec les opérateurs



# SP 1

## Effectuer des patrouilles de surveillance sur les milieux marins, terrestres et lacustres de la RNN

Priorité 1

FCR / OLT

- FCR 1 – Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN

Obj. Opé.

- FCR 1.1 - Optimiser la surveillance de la RNN et veiller au respect de la réglementation de la réserve

Description

Cette action de Police de l'Environnement vise à réaliser des **patrouilles de surveillance sur les sites marins, terrestres et les étangs classés en Réserve Naturelle Nationale**. L'objectif des patrouilles est de dissuader d'éventuelles infractions à la réglementation de la Réserve Naturelle et d'assurer un rôle d'information, de sensibilisation et de prévention auprès du public, des usagers et des sociétés commerciales.

Cette action de surveillance sur la Réserve Naturelle a un rôle préventif et répressif.

Localisation

- Toute la RNN

Période

- Toute l'année
- Patrouilles de surveillance planifiées pendant les week-end durant la haute saison (Décembre – Avril)

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateurs de pression

- Nombre de patrouilles non conformes (NC) / nbre total de patrouilles (%)

Interprétation	Mauvais	Médiocre	Moyen	Bon	Très bon
Patrouilles non conformes (%)	75-100%	50-74%	25-49%	1-24%	0%

- Suivi du nombre d'infractions relevées /an ⇒ Evolution des tendances annuelles :
  - Nbre de mise en demeure / an
  - Nbre de confiscation de matériel / an
  - Nbre de TA / an
  - Nbre d'avertissement / an
  - Nbre de PV / an (distinguer les PV RNN et les PV sur les sites du CELRL hors RNN)

Indicateurs de réalisation

- Nombre total de patrouilles de surveillance sur la RNN / an

Nombre de patrouilles /an	< 50	51-100	101-175	176-350	> 350
Interprétation	Mauvais	Médiocre	Moyen	Bon	Très bon

- Nombre de gardes affectés à la surveillance

Nombre de gardes	≤ 2	3-4	> 4
Interprétation	Médiocre	Bon	Très bon

- Mise en œuvre : Gardes du « **Pôle Police de la Nature, logistique et aménagement** »

Mise en œuvre

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- Moyens humains :
- Nombre de gardes (au 1<sup>er</sup> mars 2018) : 4
- Nombre d'agents de la réserve commissionnés et assermentés (au 1<sup>er</sup> mars 2018) : 5

Les gardes du « **Pôle Police de la Nature, logistique et aménagement** » de l'AGRNSM sont dotés de pouvoirs de **Police de l'environnement**, réalisent des patrouilles de surveillance et veillent au respect de la réglementation en vigueur sur le périmètre de la Réserve Naturelle en informant et sensibilisant le grand public.

Au 1<sup>er</sup> mars 2018, ce Pôle est composé de 4 gardes :

- **Franck Roncuzzi** : responsable du Pôle Police de la Nature recruté en mars 2007. Commissionnement et assermentation sur la réglementation RN marines et terrestres, sur la circulation des véhicules terrestres à moteur (VTM), loi Faune-Flore, au titre du Conservatoire du littoral (garde du littoral) ;
- **Christophe Joé** : garde technicien depuis février 2002. Commissionnement et assermentation sur le Patrimoine Naturel et la circulation des véhicules terrestres à moteur (VTM), sur la réglementation RN marines et terrestres, loi sur l'eau, au titre du Conservatoire du littoral (garde du littoral) ;
- **Ashley Daniel**, garde animatrice recrutée en contrat d'avenir de 3 ans depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 ;
- **Vincent Oliva**, garde animateur recruté le 1<sup>er</sup> février 2018. Commissionnement et assermentation sur le Patrimoine Naturel et la circulation des véhicules terrestres à moteur (VTM), sur la réglementation RN marines et terrestres, loi sur l'eau, au titre du Conservatoire du littoral (garde du littoral).

En plus des gardes, 2 agents de la réserve sont commissionnés et assermentés :

- **Nicolas Maslach**, Conservateur de la Réserve Naturelle. Commissionnement et assermentation sur la réglementation des RN marines et terrestres et au titre du Conservatoire du littoral ;
- **Julien Chalifour**, responsable du Pôle Scientifique depuis 2011. Commissionnement et assermentation sur le Patrimoine Naturel et la circulation des véhicules terrestres à moteur (VTM), sur la réglementation RN marines et terrestres, loi sur l'eau, au titre du Conservatoire du littoral (garde du littoral).

Moyens humains et matériel nécessaires



Les agents commissionnés et assermentés sont compétents pour constater des infractions et peuvent donner des avertissements, rédiger des mises en demeure, saisir les objets ayant servi à commettre l'infraction, dresser des amendes forfaitaires et des procès-verbaux.

- Patrouille de surveillance : Une patrouille est réalisée par au minimum 2 gardes.
- Moyens matériel au 1<sup>er</sup> juin 2018 :
  - moyens nautiques : 2 bateaux (un Contender, un semi-rigide) avec leurs équipements de sécurité (VHF, GPS, cartes marines).
  - 4 véhicules (3 pick-up 4x4, un 4x4)
  - matériel de plongée sous-marine (gilets, détendeurs, bouteilles, compresseur)
  - 4 paires de jumelles
  - 3 téléphones portables
  - 1 appareil photo compact étanche et 1 appareil photo reflex (objectifs 18/55mm, 300 mm et 400 mm)
  - 1 formulaire pour dresser les PV au titre de la Réserve Naturelle (trame verte)
  - 1 formulaire pour dresser les PV au titre du Conservatoire du Littoral (trame bleue)
  - 1 carnet de timbres-amendes (TA)

- Accès à la **base de données juridique consultative (POLEN)** pilotée par la Direction de la Police de l'ONCFS: mise à disposition des textes juridiques en matière de police de l'environnement



- **Application web CRPV** (Compte-rendu des procès-verbaux) : Cette base de données, mise en place par l'ONCFS, permet de suivre les procédures judiciaires et administratives dressées par les agents de la RNN et de gérer, de façon automatique et informatisée, le paiement des timbres-amendes et des procès-verbaux. La base du CRPV permet de suivre l'instruction des procédures transmises au Parquet.

- Base de données relative au bilan annuel des patrouilles de surveillance : depuis la mise en place du **1<sup>er</sup> Plan de contrôle inter-services 2011-2013 des Polices de l'Environnement** (cf. action SP2), le **bilan des patrouilles de surveillance** est consigné depuis 2012 dans une base de données gérée par les gardes : date, sites concernés, patrouilles conformes (pas d'infraction constatée) ou non conformes (nature de l'infraction et procédure mise en place).

<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Salaires des gardes recrutés par l'association de gestion</li> <li>• Véhicules, bateaux et frais d'essence</li> <li>• Formations des agents du Pôle Police de la Nature, logistique et aménagements</li> </ul>
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recettes de fonctionnement de l'AGRNSM</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan annuel des actions de Police de l'Environnement présenté lors du Comité Consultatif de la RNN</li> </ul>

- Evaluation du Plan de gestion
- Rapports dans le cadre du Plan de contrôle inter-services des Polices de l'Environnement (2017-2021) et du Comité de pilotage de la Police de l'environnement (Copolen)

**Opération liée**

- SP2
- L'association de gestion de la Réserve Naturelle étant **gestionnaire des sites du Conservatoire du Littoral**, les agents commissionnés et assermentés réalisent des patrouilles de surveillance et sont compétents pour relever des infractions sur les sites terrestres et les étangs hors RNN qui sont propriétés du CELRL.

**Observation**

- De par leurs compétences (formation de secourisme, plongeurs professionnels...) et la disponibilité de moyens nautiques et de secours, les agents de la Réserve Naturelle de St-Martin sont identifiés par le CROSS Antilles-Guyane comme une base avancée pour les secours en mer et peuvent être sollicités pour intervenir lors d'opérations de sauvetage en mer.
- Le gestionnaire de la RNN a participé en novembre 2017 au **Copolen** de Guadeloupe (Comité de pilotage de la police de l'environnement) qui a pour objectif de définir une stratégie opérationnelle de contrôle des espaces protégés régi par le Code de l'environnement. Quatre thématiques ont été abordées lors de ce Comité : l'assainissement, l'urbanisme, les espaces protégés et la pollution.  
Le 1<sup>er</sup> Copolen de St-Martin s'est tenu mi-décembre 2017 en présence de l'équipe de gestion de la RNN, de la Préfète, du président de la Collectivité et du vice-procureur de St-Martin.

**Coût estimatif**

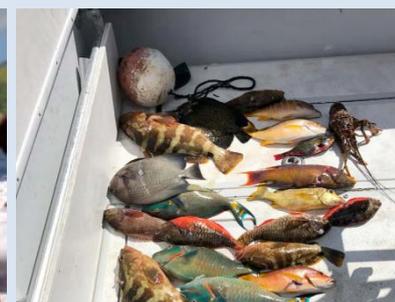
- Salaire brut annuel de 4 gardes (3 CDI, 1 Contrat d'avenir) et charges patronales

**Informations sur le calcul des indicateurs de réalisation**

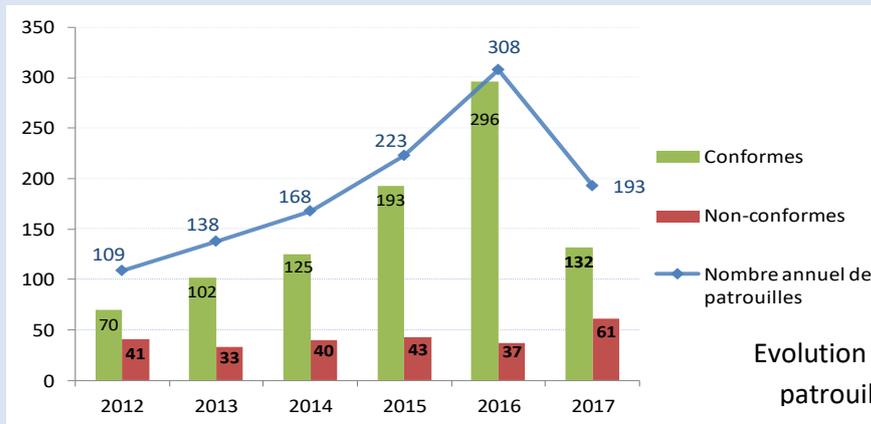
➤ Evolution des indicateurs de réalisation entre 2012 et 2017 :

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017*
Nbre de patrouilles /an	109	138	168	223	308	194
Tendances		→	→	↗	↗	↘
Nombre de gardes	3	3	3	3.5	4	3
Tendances		→	→	↗	↗	↘
Patrouilles NC (%)	58.6%	32.4%	32.0%	22.3%	12.5%	47.0%
Tendances		↗	→	↗	↗	↘

\* suite au cyclone Irma survenu les 5-6 septembre 2017, les bateaux et véhicules de la réserve ont été sévèrement impactés et les surveillances n'ont pas pu être réalisées à la même fréquence que de Janvier à Août 2017.

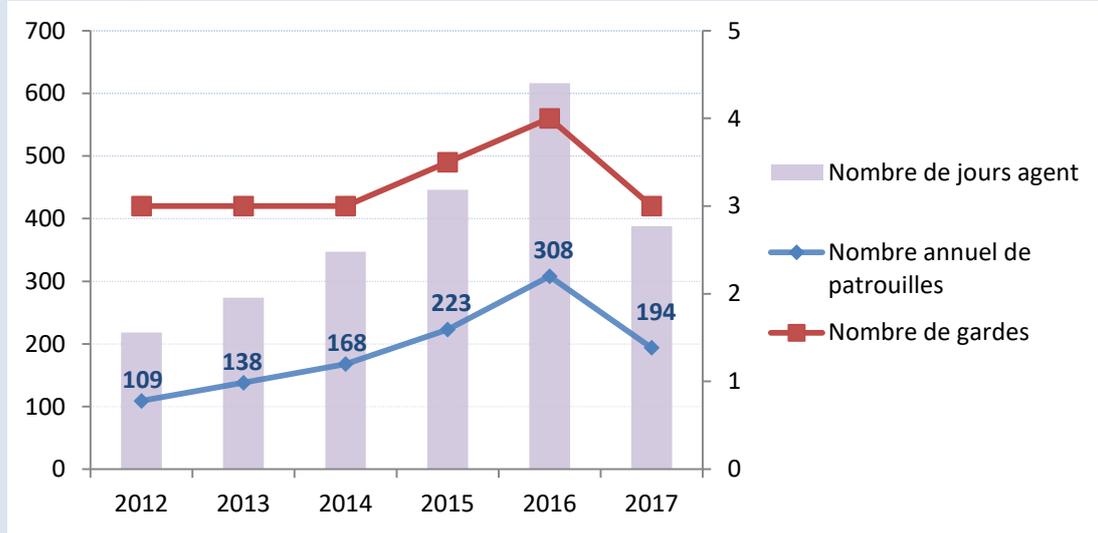


- Nombre total de patrouilles de surveillance sur la RNN / an
- Nombre de patrouilles non conformes (NC) / nbre total de patrouilles (%)



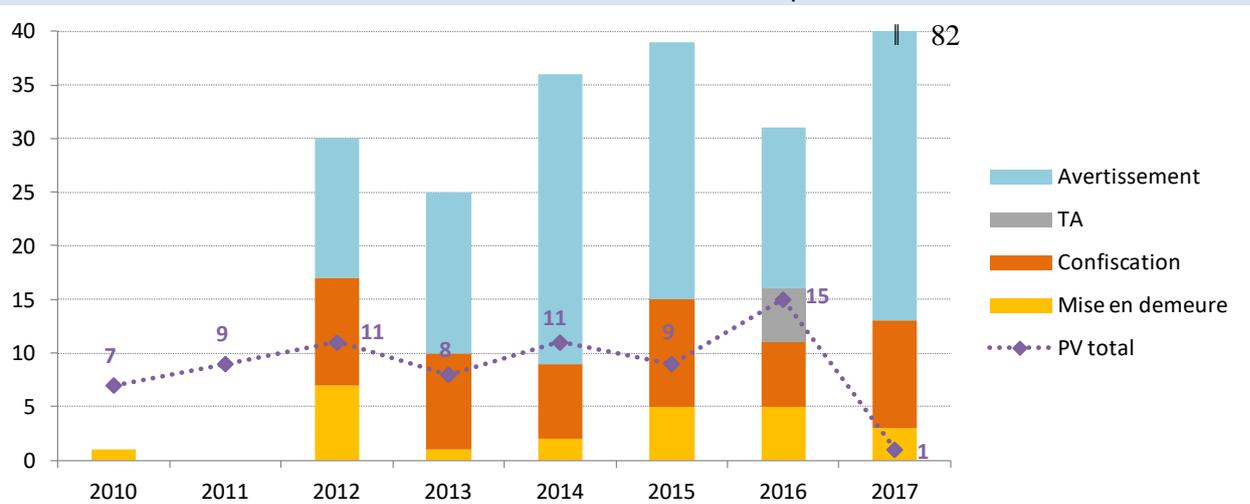
Evolution du nombre annuel de patrouilles de 2012 à 2017.

- Nombre de gardes affectés à la surveillance



Evolution du nombre de gardes affectés à la surveillance de la RNN de 2012 à 2017.

➤ Tendances annuelles du nombre d'infractions relevées par an :



Evolution du nombre d'infractions relevées de 2010 à 2017.

## SP 2

# Poursuivre les missions de Police de l'Environnement

Priorité 1

FCR / OLT

- FCR 1 – Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN

Obj. Opé.

- FCR 1.1 - Optimiser la surveillance de la RNN et veiller au respect de la réglementation de la réserve

Description

Cette opération vise à Poursuivre les missions de Police de l'Environnement sur le territoire de Saint-Martin.

Les agents de la Réserve Naturelle de St-Martin qui sont commissionnés et assermentés au titre du Code de l'Environnement font partie des services de **Police de l'Environnement** qui sont regroupés au sein de la **Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN)** et de la **Mission Inter-services des Polices de l'Environnement (MIPE)** Guadeloupe.

La MIPE réunit les services en charge des missions de police de l'environnement en Guadeloupe et à St-Martin, il s'agit des services suivant : **Réserve Naturelle Nationale de St-Martin**, RNN de Petite-Terre, Gendarmerie Nationale, Police Nationale, DEAL Guadeloupe, Direction de la Mer, DAAF, ARS, SMPE, ONF, PNG, Conservatoire du Littoral.

Localisation

- En RNN : Missions de Police de l'Environnement dans l'ensemble de la RNN
- Hors RNN : Demande d'extension de compétences des agents de l'AGRNSM commissionnés et assermentés en matière de police sur la faune et la flore protégées (en cours)

Période

- Toute l'année

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateurs de réalisation

- Constitution d'une Police de l'Environnement :  
Nombre d'agents commissionnés et assermentés (minimum 2 agents)
- Participation au Plan de contrôle inter-services des Polices de l'Environnement de Guadeloupe et de St-Martin (2017-2021) :  
Nombre de réunions / an
- Obtention de la demande d'extension de compétences des agents de l'AGRNSM en matière de police sur la faune et la flore protégées hors du périmètre de la Réserve (demande effectuée en 2016 auprès du STMDD de la Préfecture de St-Martin et St-Barthélemy).

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre : Gardes du « Pôle Police de la Nature, logistique et aménagement »**

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

La Réserve Naturelle de St-Martin participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du **Plan de contrôle inter-services** qui définit de manière pluriannuelle les enjeux prioritaires, les objectifs et la stratégie de contrôle des acteurs de la Police de l'Environnement pour le département de la Guadeloupe et la Collectivité de Saint-Martin.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, les agents de la Réserve Naturelle, qui sont commissionnés et assermentés au titre du Code de l'Environnement, sont compétents sur le périmètre de l'espace protégé (ordonnance 2012-34 du 11 janvier 2012 relative aux réserves naturelles entrée en vigueur en 2013).

La Réserve Naturelle a fait une demande auprès du STMD de la Préfecture de St-Martin pour une **extension des compétences des agents commissionnés et assermentés hors du périmètre de la Réserve** en matière de police sur la faune et la flore protégées.

- **Partenariats**

Dans le cadre des missions du **Service Mixte de Police de l'Environnement (SMPE)**, les agents de l'ONCFS de Guadeloupe effectuent régulièrement des missions inter-services à Saint-Martin, en partenariat avec les agents de la Réserve Naturelle.

Les agents de l'**AFB (ex-ONEMA)** en Guadeloupe interviennent également à St-Martin, en partenariat avec la Réserve Naturelle, dans le cadre de constatations de pollutions sur les milieux aquatiques (sites hors RNN).

<b>Moyens humains et matériel nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cf . SP 1</li> <li>• Nombre de gardes (au 1<sup>er</sup> mars 2018) : 4</li> <li>• Nombre d'agents commissionnés et assermentés (au 1<sup>er</sup> mars 2018) : 5</li> <li>• Formations des agents commissionnés et assermentés</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Salaires des gardes recrutés par l'association de gestion</li> <li>• Formations des agents du Pôle Police de la Nature, logistique et aménagements</li> </ul>
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recettes de fonctionnement de l'AGRNSM</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> <li>• Rapports dans le cadre du Plan de contrôle inter-services des Polices de l'Environnement (2017-2021)</li> </ul>
<b>Opération liée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SP1</li> </ul>
<b>Coût estimatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salaire brut annuel de 4 gardes (3 CDI, 1 Contrat d'avenir) et charges patronales</li> </ul>

### SP 3

## Renforcer la collaboration avec les institutions chargées de la police à St-Martin

Priorité 1

FCR / OLT

- FCR 1 – Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN

Obj. Opé.

- FCR 1.2 Renforcer la collaboration avec les institutions en charge de la Police et de la Justice sur le territoire

Description

Il s'agit de poursuivre et renforcer la collaboration et les missions de surveillance mixtes avec les institutions chargées de la police à St-Martin.  
Des missions de contrôle inter-services permettront d'assurer une certaine synergie entre les différents services de Police présents sur le territoire ainsi que les institutions basées en Guadeloupe (ONCFS, AFB-ex ONEMA).

Localisation

- Toute la RNN

Période

- Toute l'année

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'opérations conjointes / an
- Mise en place d'une convention avec la Collectivité de St-Martin dans le cadre de la réalisation de missions de surveillance conjointes avec les agents de la brigade de l'Environnement de la COM

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre :**

Gardes du « **Pôle Police de la Nature, logistique et aménagement** »

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

En cas infraction sur le périmètre de la Réserve, les PV dressés par les agents commissionnés et assermentés de la Réserve Naturelle sont transmis au Procureur qui les transmet, le cas échéant, à la brigade de Gendarmerie nautique (cf. opération SP 4).

- **Partenariats**

Au niveau local, les missions de Police de l'Environnement des agents de la Réserve Naturelle sont réalisées **en concertation avec les services de police et de surveillance agissant sur le territoire** : Gendarmerie Nationale, brigade de Gendarmerie nautique, Police territoriale, Douanes, Affaires maritimes, Tribunal d'instance de St-Martin.

Ces missions de surveillance sont effectuées de façon complémentaire dans le respect des prérogatives de chaque service.

Plusieurs de ces services font également partie du **Comité consultatif de la Réserve Naturelle**, qui est présidé par le Préfet délégué du représentant de l'Etat dans les collectivités de St-Martin et St-Barthélemy.

Les gardes de la Réserve Naturelle accueillent régulièrement des agents de la Police territoriale de la Collectivité de St-Martin dans le cadre de stages pratiques pour leur

	formation Commissionnement au titre du Code de l'Environnement. Les policiers territoriaux participent aux missions de Police de l'Environnement afin de se familiariser avec les surveillances et les techniques d'interpellation sur le périmètre de la Réserve Naturelle.
<b>Moyens humains et matériel nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cf . SP 1</li> <li>• Nombre de gardes (au 1<sup>er</sup> mars 2018) : 4</li> <li>• Nombre d'agents commissionnés et assermentés (au 1<sup>er</sup> mars 2018) : 5</li> <li>• Formations des agents commissionnés et assermentés</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Formations des agents du Pôle Police de la Nature, logistique et aménagements</li> </ul>
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financements de l'AGRNSM</li> <li>• Financements de la Collectivité</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> <li>• Rapports dans le cadre du Plan de contrôle inter-services des Polices de l'Environnement (2017-2021)</li> </ul>
<b>Opération liée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SP2-SP5</li> </ul>

## SP 4

## Renforcer la collaboration Police de l'Environnement-Justice

Priorité 1

FCR / OLT

- FCR 1 – Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN

Obj. Opé.

- FCR 1.2 Renforcer la collaboration avec les institutions en charge de la Police et de la Justice sur le territoire

Description

Il s'agit de renforcer la collaboration entre les services de Police de l'Environnement et de Justice de façon à suivre les procédures reliées à des infractions constatées sur le périmètre de la RNN.

Localisation

- Toute la RNN

Période

- Toute l'année

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateurs de réalisation

- Suivi des procédures via l'application internet du CRPV
- Suivi des procédures instruites :  
Nombre de procédures instruites / Nbre total d'infractions transmises au Parquet (%)
- Renouvellement de la convention avec le Parquet (TNR) et le Tribunal de Saint-Martin et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) concernant l'accueil de mineurs dans le cadre de Travaux non-rémunérés (TNR)
- Nombre de TNR encadré / an

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- Mise en œuvre :  
Gardes du « **Pôle Police de la Nature, logistique et aménagement** »

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

Les PV dressés par les gardes commissionnés et assermentés de la Réserve Naturelle sont transmis au vice-procureur du Tribunal d'instance de Saint-Martin qui les transmet à la brigade de Gendarmerie nautique de St-Martin.

### • Conventions

En 2012, une convention a été signée entre la Réserve Naturelle, le Tribunal de Saint-Martin et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) concernant l'accueil de mineurs dans le cadre de Travaux non-rémunérés (TNR). Les TNR sont des dispositifs qui permettent aux contrevenants d'effectuer un travail au bénéfice de la communauté et d'éviter une procédure judiciaire, parfois inadaptée à la gravité de leurs actes.

Dans le cadre des TNR, les gardes sensibilisent les contrevenants sur la réglementation et le patrimoine naturel de la Réserve Naturelle ainsi que sur les missions des agents sur l'espace protégé.



<b>Moyens humains et matériel nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cf . SP 1</li> <li>• Nombre de gardes (au 1<sup>er</sup> mars 2018) : 4</li> <li>• Nombre d’agents commissionnés et assermentés (au 1<sup>er</sup> mars 2018) : 5</li> <li>• <b>Application web CRPV (Compte-rendu des procès-verbaux)</b> : Cette base de données, mise en place par l’ONCFS, permet de suivre les procédures judiciaires et administratives dressées par les agents de la RNN et de gérer, de façon automatique et informatisée, le paiement des timbres-amendes et des procès-verbaux. La base du CRPV permet de suivre l’instruction des procédures transmises au Parquet.</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> </ul>
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financements de l’AGRNSM</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> <li>• Rapports dans le cadre du Plan de contrôle inter-services des Polices de l’Environnement (2017-2021)</li> </ul>
<b>Opération liée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SP1-SP3</li> </ul>

## SP 5

# Participer aux opérations inter-services de la Police de l'Environnement contre les principales infractions sur le territoire de St-Martin

Priorité 1

FCR / OLT

- FCR 1 – Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN

Obj. Opé.

- FCR 1.2 Renforcer la collaboration avec les institutions en charge de la Police et de la Justice sur le territoire

Description

Cette action a pour but de poursuivre et renforcer les opérations inter-services de Police de l'Environnement permettant de constater des infractions (notamment hors RNN) sur la partie française de St-Martin.

Dans le cadre des missions du **Service Mixte de Police de l'Environnement (SMPE)**, les agents de l'ONCFS et de l'AFB (ex-ONEMA) effectuent régulièrement des missions inter-services à Saint-Martin, en partenariat avec les agents de la Réserve Naturelle. Ces missions inter-services concernent des domaines d'actions prioritaires de l'ONCFS et de l'ONEMA :

- les espèces et espaces protégés
- la commercialisation d'espèces interdites à la vente
- la police de l'eau.

La Réserve Naturelle de St-Martin participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du **Plan de contrôle inter-services** qui définit de manière pluriannuelle les enjeux prioritaires, les objectifs et la stratégie de contrôle des acteurs de la Police de l'Environnement pour le département de la Guadeloupe et la Collectivité de Saint-Martin.

Localisation

- Partie française de St-Martin : sites en et hors RNN

Période

- Toute l'année
- Missions inter-services de 1 à 5 j

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateurs de réalisation

- Nombre de missions inter-services du SMPE / an
- Participation au Plan de contrôle inter-services des Polices de l'Environnement de Guadeloupe et de St-Martin (2017-2021) : nombre de réunions / an (prévisionnel 2 à 3 réunions /an)

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- Mise en œuvre : Gardes du « **Pôle Police de la Nature, logistique et aménagement** »

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

<b>Moyens humains et matériel nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cf . SP 1</li> <li>• Nombre de gardes (au 1<sup>er</sup> mars 2018) : 4</li> <li>• Nombre d'agents commissionnés et assermentés (au 1<sup>er</sup> mars 2018) : 5</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Véhicules, bateaux et frais d'essence</li> <li>• Déplacements en Guadeloupe dans le cadre de la participation de la RNN de St-Martin au Plan de contrôle inter-services des Polices de l'Environnement (prévisionnel 2 à 3 réunions /an)</li> </ul>
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financements de l'AGRNSM</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> <li>• Rapports dans le cadre du Plan de contrôle inter-services des Polices de l'Environnement (2017-2021)</li> </ul>
<b>Opération liée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SP2</li> </ul>

## SP 6

# Poursuivre la coordination du label société partenaire mis en place avec les opérateurs

Priorité 2

FCR / OLT

- FCR 1 – Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN

Obj. Opé.

- FCR 1.3 Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales sur la réglementation de la RNN

Description



Depuis 2010, toutes les sociétés commerciales exerçant leurs activités dans le périmètre de la Réserve font une demande pour être labellisées « **sociétés partenaires de la Réserve Naturelle** ».

Les sociétés partenaires sont autorisées à exercer leurs activités dans la Réserve Naturelle (sites marins ou terrestres selon les activités des sociétés) et s'engagent à respecter la réglementation de la Réserve et à diffuser des informations auprès de leurs clients sur le patrimoine naturel et la réglementation.

Cette action a pour but d'informer et sensibiliser les opérateurs commerciaux à la réglementation de la RNN et au respect des termes du label.

Le Pôle Police de la Nature, logistique et aménagement poursuivra son action d'information et de surveillance des sociétés partenaires de la réserve ainsi que la coordination du processus de labellisation pour les nouvelles sociétés.

Les gardes de la réserve organiseront des réunions d'informations chaque année afin de former les exploitants de ces sociétés partenaires.

Localisation

- Toute la RNN

Période

- 2 réunions d'information / an

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateurs de réalisation

- Nombre de sociétés partenaires / an
- Nombre de réunions d'information / an (prévisionnel : 2 /an)
- Nombre de sociétés partenaires participant aux réunions
- Nombre d'infractions relevées sur les activités des sociétés partenaires dans la RNN / an

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- Mise en œuvre : Gardes du « **Pôle Police de la Nature, logistique et aménagement** »

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

Moyens humains et matériel

- Cf . SP 1
- Nombre de gardes (au 1<sup>er</sup> mars 2018) : 4

Dépenses prévisionnelles

- Temps agents
- Location d'une salle de réunion (à déterminer en fonction du nombre de représentants des sociétés partenaires conviés aux réunions d'information)

Financement

- Auto-financements de l'AGRNSM

Evaluation

- Rapport annuel d'activités de la RNN
- Evaluation du Plan de gestion

## **C-5. CI : Création et entretien d'infrastructures d'accueil et du matériel**

---

- CI 1** Aménager des zones de mouillages réglementaires sur les sites sensibles
- CI 2** Mettre en place des aménagements pour l'accueil du public
- CI 3** Installer et aménager des stations d'observation de l'avifaune
- CI 4** Finaliser la pose de barrières
- CI 5** Aménager des espaces de stationnement
- CI 6** Installer de nouveaux sentiers sous-marins et pédestres
- CI 7** Aménager les sites terrestres et les sentiers de randonnées
- CI 8** Réaliser des aménagements pour mettre en valeur le patrimoine géologique, culturel ou archéologique de la RNN
- CI 9** Entretenir et renouveler les aménagements
- CI 10** Entretenir les balises et les mouillages
- CI 11** Entretenir les sentiers de randonnées
- CI 12** Entretenir le sentier sous-marin

Suite au cyclone Irma de septembre 2017, de nombreux aménagements de la RNN et des sites du Conservatoire du Littoral ont été endommagés ou totalement détruits.

Ces aménagements seront ré installés courant 2018.

Les actions présentées dans cette section concernent le détail des opérations à mettre en œuvre sur la base des aménagements et infrastructures présents avant le cyclone.

# CI 1 Aménager des zones de mouillages réglementaires sur les sites sensibles

Priorité 1

FCR / OLT

- OLT 1-2

Obj. Opé.

- OO.1. Minimiser l'impact des activités humaines sur les sites sensibles

Description

L'équipe de gestion de la RNN **aménagera des zones de mouillages** ou ajustera le nombre ou la localisation des bouées de mouillage écologiques déjà installées de façon à limiter les ancrages forains et contribuer à la protection des écosystèmes marins. Ces modifications des zones de mouillage réglementées pourront se faire suite aux résultats des suivis de fréquentation de la RNN et des cartographies des biocénoses marines.

Localisation

- Ilet Tintamarre : Baie blanche, sites de plongée du remorqueur et Chicot – 20 mouillages
- Rocher Créole : 12 mouillages
- Basse-Espagnole : 1 mouillage
- Caye Verte : 2 mouillages
- Baie du Galion : 1 mouillage
- 8 balises de délimitation de la RNN

Période

- Toute l'année

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateurs de pression

- Impacts des activités anthropiques constatés sur les écosystèmes marins

Indicateurs de réalisation

- Nombre bouées de mouillage disponibles /site
- Suivi de l'occupation des mouillages

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : Les gardes de la RN inspectent régulièrement les mouillages et les bouées de délimitation de la RNN et interviennent pour réparer ou remplacer ces aménagements. L'inspection a lieu tous les trimestres et plus régulièrement en période cyclonique (de juillet à novembre) ainsi que pendant la haute saison touristique (de décembre à mars/avril).

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

<b>Moyens humains et matériel nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Depuis 2011, le <b>code de couleur des mouillages</b>, commun aux îles du nord des Petites-Antilles, permet de gérer l'utilisation de l'espace entre les opérateurs touristiques et les plaisanciers : Bouées jaunes : réservées aux bateaux de plaisance (15m et 15t max.) Bouées blanches : réservées aux bateaux des clubs de plongée (10,5 m et 8t max.)</li> <li>Les règles d'utilisation des mouillages sont diffusées via des flyers d'informations (brochure RNN, flyer sur les mouillages) et des publications dans le Guide Turquoise, un guide local de promotion des activités nautiques.</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps agents</li> <li>Bateaux, frais d'essence</li> <li>Remise en état des mouillages et balises suite au cyclone Irma : <ul style="list-style-type: none"> <li>Remise en état des bouées de mouillage et des corps morts : 100 000 €</li> <li>Remise en état des 8 balises de délimitation de la RNN : 30 000€</li> </ul> </li> <li>Entretien annuel des bouées et balises : de janvier à septembre 2017, les dépenses de fonctionnement liées à l'entretien et vérification des mouillages et des balises étaient d'environ 1500 €</li> </ul>
<b>Financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Auto-financements de l'AGRNSM</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>
<b>Opération liée</b>	<i>CI 10 - Entretenir les balises et les mouillages</i>

***Mouillages mis à la disposition des plaisanciers et sociétés commerciales sur les sites de la RNN.***

Sites	Bouées jaunes 	Bouées blanches 
Rocher Créole	3	9 (6 bouées réservées aux bateaux de plongée et 3 bouées pour les annexes et dinghy)
Ilet Pinel	0	0
Ilet Tintamarre	17	3 (2 sur les sites de Chicot et 1 sur le remorqueur)
Basse-Espagnole		1
Caye Verte		2
Baie du Galion (spot de surf)		1

(Franck Roncuzzi, Chris Joé, Ashley Daniel, com. pers. 2017)

<b>CI 2 Mettre en place des aménagements pour l'accueil du public</b>																					
<b>Priorité</b>	<b>1</b>																				
<b>FCR / OLT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OLT 1-2-7-8</li> </ul>																				
<b>Obj. Opé.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OO.1. Minimiser l'impact des activités humaines sur les sites sensibles</li> </ul>																				
<b>Description</b>	Des aménagements destinés à l'accueil du public seront mis en place par l'équipe de gestion sur les sites terrestres classés en RNN de façon à permettre l'accueil du public et gérer l'impact de la fréquentation humaine (tables, point feu, carbets...).																				
<b>Localisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sites en RNN</b> : Tintamarre, Rocher Créole, Basse-Espagnole, Caye Verte, Baie du Galion, Baie de l'Embouchure - route de Coralita, Pinel, Grandes Cayes, Red Rock-sentier des Froussards</li> </ul>																				
<b>Période</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions ponctuelles d'installation des aménagements</li> <li>• Aménagements accessibles toute l'année par les publics</li> </ul>																				
<b>Planification</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027												
<b>Indicateurs de pression</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impacts des activités anthropiques constatés sur les écosystèmes marins</li> </ul>																				
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'aménagements disponibles</li> </ul>																				
<b>Mise en œuvre, partenaires et prestataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en œuvre</b> : L'installation des aménagements sur les sites sera réalisée par les gardes du Pôle Police Environnement, logistique et aménagement</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Pôle Gouvern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partenariats</b> : Conservatoire du Littoral, section menuiserie du Collège de Mont des Accords</li> <li>• <b>Prestataires</b> : Sociétés de menuiserie, graphistes et imprimeurs pour la conception de supports d'information</li> </ul>	Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)														
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)																
<b>Moyens matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mouillages (CI 1) : Tintamarre, Rocher Créole, Basse-Espagnole, Caye Verte, Galion</li> <li>• Sentier des Froussards : sentier pédestre, panneaux d'information</li> <li>• Carbets et bancs : Ilet Pinel, Tintamarre, Grandes Cayes, route de Coralita</li> <li>• Points feu : Tintamarre, Pinel</li> <li>• Toilettes sèches : Ilet Pinel</li> <li>• Ilet Pinel : sentier sous-marin (CI 12), zone de baignade, sentier littoral, panneaux d'information, ponton</li> <li>• Observatoire aux baleines (route de Coralita) : plateforme d'observation, panneaux d'information</li> </ul>																				
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Véhicules, bateaux, frais d'essence</li> </ul>																				

Les aménagements sur les sites de la réserve ont été endommagés ou détruits en 2017 suite au cyclone Irma et seront ré installés en 2018/2019.

- Mise en défens de l'étang des Salines d'Orient (barrières de protection...) : 28 500 €
- Remise en état des toilettes sèches de l'ilet Pinel (matériel, transport) : 30 300€
- Réfection du ponton de l'ilet Pinel : 20 200€
- Sentier sous-marin de l'ilet Pinel : 26 800€
- Tables de pique-nique et points feu : 9000€
- Réfection du sentier des Froussards : 6500 €
- Panneaux d'information et signalétique : 16 500€
- Autres dépenses liées à l'installation des aménagements (à définir) : matériel de construction, panneaux...

**Financements**

- Auto-financements de l'AGRNSM
- Financements du Conservatoire du Littoral (Convention L322-10)

**Evaluation**

- Evaluation du Plan de gestion

**Opération liée**

C13 *Installer et aménager des stations d'observation de l'avifaune*



*Sentier de découverte de l'avifaune des étangs.*



*Carbet, table et bancs*



*Sentier sous-marin de l'ilet Pinel.*



*Sentier pédestre de l'ilet Pinel.*



*Panneau réglementaire de la RNN, panneau d'information.*

## CI 3

# Installer et aménager des stations d'observation de l'avifaune

Priorité 1

FCR / OLT

- OLT 7 - Maintenir ou améliorer l'état écologique des étangs
- FCR2 - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Obj. Opé.

- OO.3. Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales
- FCR 2.2 - Poursuivre les missions de découverte du milieu in situ

Description

L'AGRNSM mettra en place des **stations d'observation de l'avifaune à destination du grand public** afin de permettre la découverte et l'observation de la richesse ornithologique présente à Saint-Martin. Le public pourra ainsi découvrir les populations d'oiseaux de différents étangs au travers d'un parcours ornithologique. L'installation de ces aménagements sera réalisée en partenariat avec le Conservatoire du Littoral.

Localisation

- Sites potentiels en RNN : Salines d'Orient, Etang aux Poissons
- Sites hors RNN : Etang de la Barrière, Grand Etang, Etang de la Savane, Etang du cimetière à Grand Case

Période

- Actions ponctuelles d'installation des aménagements
- Aménagements accessibles toute l'année par les publics

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'aménagements disponibles

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre :**  
L'équipe de gestion définira les sites retenus pour mettre en place des stations d'observation de l'avifaune ainsi que les informations indiquées sur les panneaux d'information.  
L'installation des aménagements sur les sites sera réalisée par les gardes du Pôle Police Environnement, logistique et aménagement avec l'appui de prestataires.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenaires :** Conservatoire du Littoral, Etablissement des Eaux et de l'Assainissement de Saint Martin, Collectivité de St-Martin, associations de propriétaires...
- **Prestataires :** Sociétés de menuiserie, graphistes et imprimeurs pour la conception de supports d'information

Moyens humains et matériel

- Les aménagements réalisés seront en adéquation avec les préconisations d'aménagements proposées en 2011 par le groupement de bureaux d'études suite au diagnostic des étangs de St-Martin.

- Stations d'observation installées en 2017 :
  - observatoire et sentier de découverte sur pilotis parcourant l'**étang de la Barrière** de Cul-de-Sac (projet CELRL-AGRNSM)
  - observatoire de l'avifaune au bord de l'**étang de la Baie Lucas** (CELRL-AGRNSM-EEASM) ;
  - observatoire de l'avifaune au bord de l'**étang du cimetière de Grand Case** (CELRL-AGRNSM) ;
  - observatoire de l'avifaune à l'**étang de Chevrise**.



*Stations d'observation de l'avifaune installées à la Baie Lucas, à l'étang de Chevrise et à l'étang de la Barrière de Cul-de-Sac.*

<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Véhicules, frais d'essence</li> <li>• Installation de nouvelles stations d'observation des oiseaux (dépenses à définir)</li> <li>• Création de supports d'information sur les stations (dépenses à définir)</li> </ul>
<b>Financements possibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financements de l'AGRNSM</li> <li>• Financements du Conservatoire du Littoral (Convention L322-10)</li> <li>• Financements de la Collectivité de St-Martin</li> <li>• Financements privés (EEASM...)</li> <li>• Subventions ponctuelles (appels à projets)</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>
<b>Opération liée</b>	<p><i>CI2 -Mettre en place des aménagements pour l'accueil du public</i>  <i>IP 9 - Mettre en place des aménagements pour l'accueil de l'avifaune (installations dédiées à l'avifaune qui ne sont pas forcément accessibles au public)</i></p>

## CI 4

## Finaliser la pose de barrières

Priorité 1

FCR / OLT

- OLT 7-8-9

Obj. Opé.

- OO.1. Minimiser l'impact des activités humaines sur les sites sensibles

Description

L'équipe de gestion procédera à la pose de barrières plots ou de bombes volcaniques afin de limiter et canaliser la circulation des personnes et des véhicules motorisés (voitures, quads...) sur les espaces sensibles. Cette action permettra ainsi de limiter la dégradation des milieux naturels et le dérangement des espèces.

Localisation

- Berges des étangs classés en RNN : Salines d'Orient, étang aux Poissons
- Sites terrestres sensibles : ilet Pinel, littoral de Grandes Cayes, Baie du Galion, Baie de l'Embouchure route de Coralita

Période

- Le gestionnaire mettra en place ces aménagements au cours de la première partie quinquennale du plan
- Actions ponctuelles d'installation des aménagements
- Aménagements présents toute l'année

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateurs de pression

- Nombre d'infractions à la réglementation constatées

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'aménagements installés

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : AGRNSM  
L'installation et l'entretien de ces aménagements (barrières, barrières plots...) seront gérés par les gardes du Pôle Police de l'Environnement, logistique et aménagement.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenaires / Prestataires** : Conservatoire du Littoral, autres partenariats à définir en fonction du type d'aménagement à mettre en œuvre

Moyens humains et matériel

- Aménagements antérieurs au 2<sup>ème</sup> plan de gestion à maintenir ou étendre :
- Barrière de protection à l'étang des **Salines d'Orient** (entre la route du Galion et de la Baie Orientale), réalisée en collaboration avec le personnel du Service Militaire Adapté de Guadeloupe et Martinique. Cet aménagement permet de protéger une partie de l'étang souvent fréquentée par les quads dès qu'elle est asséchée.
  - Barrière de protection de la végétation littorale et du cordon dunaire de l'**ilet Pinel**.
  - Enclos de régénération de la végétation sur l'**ilet Pinel**
  - Installation de bombes volcaniques sur l'ancienne carrière de sable situé à l'embouchure de l'**étang aux Poissons**, sur le littoral de la **Baie du Galion** et aux

	<p>abords de la plage de <b>Grandes Cayes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fermeture de la <b>route reliant le Galion à Quartier d'Orléans</b> par la pose d'une chaîne avec cadenas dont la clé a été remise à l'association des pêcheurs</li> </ul> <p>Aménagements à mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Route d'accès au littoral de Grandes Cayes</li> <li>• Parcelles RNN le long de la route d'accès à la Baie du Galion</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Véhicules, frais d'essence</li> <li>• Achat de matériel pour réaliser les barrières plot</li> <li>• Location de matériel pour transporter les bombes volcaniques</li> <li>• Autres dépenses à définir en fonction des aménagements à mettre en place</li> </ul>
<b>Financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financements de l'AGRNSM</li> <li>• Financements du Conservatoire du Littoral (Convention L322-10)</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>
<b>Opération liée</b>	<i>C15 Aménager des espaces de stationnement</i>



Barrière à l'étang des Salines d'Orient



## CI 5

## Aménager des espaces de stationnement

<b>Priorité</b>	<b>1</b>																				
<b>FCR / OLT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OLT 7-8-9</li> </ul>																				
<b>Obj. Opé.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OO.1. Minimiser l'impact des activités humaines sur les sites sensibles</li> </ul>																				
<b>Description</b>	<p>Cette action vise à maîtriser la fréquentation anthropique sur les sites naturels en délimitant des espaces de stationnement par des barrières de protection.</p> <p>Cette opération est complémentaire à l'installation de barrières autour des sites sensibles (cf. CI 4).</p>																				
<b>Localisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Baie du Galion, les abords de l'étang des Salines d'Orient, embouchure de l'étang aux Poissons, Grandes Cayes</li> </ul>																				
<b>Période</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le gestionnaire mettra en place ces aménagements au cours de la première partie quinquennale du plan</li> <li>• Actions ponctuelles d'installation des aménagements</li> <li>• Aménagements présents toute l'année</li> </ul>																				
<b>Planification</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027												
<b>Indicateurs de pression</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'infractions à la réglementation constatées</li> </ul>																				
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'espaces de parking aménagés</li> </ul>																				
<b>Mise en œuvre, partenaires et prestataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en œuvre</b> : AGRNSM Ces aménagements sont coordonnés par les gardes du Pôle Police de l'Environnement, logistique et aménagement</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Pôle Gouvern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partenariats</b> : services de la Collectivité, CELRL</li> <li>• <b>Prestataire</b> : sociétés de menuiserie, sociétés d'entretien d'espaces verts</li> </ul>	Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)														
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)																
<b>Moyens matériel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyens matériel : délimitation des espaces de stationnement par la pose de blocs de pierre à l'entrée des chemins ou de barrières de protection.</li> </ul>																				
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Véhicules, frais d'essence</li> <li>• Dépenses liées à la conception, au transport et à l'installation de structures de protection des sites sensibles (barrières, bombes volcaniques...)</li> </ul>																				
<b>Financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financements de l'AGRNSM</li> <li>• Financements du Conservatoire du Littoral (Convention L322-10)</li> </ul>																				
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>																				
<b>Opération liée</b>	CI4 Finaliser la pose de barrières																				

<b>CI 6</b>		<b>Installer de nouveaux sentiers sous-marins et pédestres</b>																						
<b>Priorité</b>	<b>2</b>																							
<b>FCR / OLT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OLT 1 – 2 - 8</li> <li>• FCR2 - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement</li> </ul>																							
<b>Obj. Opé.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OO.1. Minimiser l'impact des activités humaines sur les sites sensibles</li> <li>• FCR 2.2 - Poursuivre les missions de découverte du milieu in situ</li> </ul>																							
<b>Description</b>	<p>Suite aux études de faisabilité (cf. MS 3), l'AGRNSM <b>mettra en place des sentiers sous-marins et pédestres accessibles aux publics.</b></p> <p>Ces sentiers permettront d'informer le grand public sur le patrimoine naturel de la réserve et de gérer la fréquentation sur les sites.</p>																							
<b>Localisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sites potentiels : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentier sous-marin : Rocher créole, Baie du Galion, Tintamarre, autres sites à définir</li> <li>- Sentier pédestre : Baie du Galion, Tintamarre, autres sites à définir</li> </ul> </li> </ul>																							
<b>Période</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'installation des nouveaux sentiers sera une action ponctuelle pouvant être réalisée sur toute la durée du plan</li> <li>• Les sentiers sous-marins et pédestres seront accessibles toute l'année</li> </ul>																							
<b>Planification</b>	<table border="1"> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> <tr> <td></td> </tr> </table>				2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027															
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de sentiers installés et aménagés</li> </ul>																							
<b>Mise en œuvre, partenaires et prestataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en œuvre</b> : AGRNSM</li> </ul> <p>Les sentiers seront délimités et régulièrement entretenus par les gardes du Pôle Police de l'Environnement, logistique et aménagement.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Pôle Gouvern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partenariats</b> : Conservatoire du Littoral, Collectivité</li> <li>• <b>Prestataires</b> : sociétés partenaires exploitant les sites, sociétés d'entretien d'espaces verts (à définir)</li> </ul>				Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)														
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)																			
<b>Moyens matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation du balisage des sentiers</li> <li>• Supports d'information sur la RNN, les habitats et les espèces</li> </ul>																							
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Véhicules, frais d'essence</li> <li>• Achat ou location de matériel pour délimiter les sentier (à définir)</li> <li>• Création et installation de supports d'information</li> </ul>																							
<b>Financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financements de l'AGRNSM</li> <li>• Financements du Conservatoire du Littoral (Convention L322-10)</li> <li>• Subventions ponctuelles (appels à projets)</li> </ul>																							
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>																							
<b>Opération liée</b>	<p><i>MS3 - Etudier la possibilité de mise en place de sentiers sous-marins et pédestres</i></p> <p><i>CI7 -Aménager les sites terrestres et les sentiers de randonnées</i></p>																							

## CI 7

# Aménager les sites terrestres et les sentiers de randonnées

Priorité 1

FCR / OLT

- FCR2 - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Obj. Opé.

- FCR 2.2 - Poursuivre les missions de découverte du milieu in situ

Description

L'AGRNSM réalisera les **aménagements pour l'accueil et l'information des publics** sur les sites terrestres de la RNN et les sentiers de randonnées.  
Des panneaux informatifs sur les habitats et les espèces permettront de sensibiliser les visiteurs sur le patrimoine naturel de la réserve.

Localisation

- Toute la RNN
- Sentiers pédestres : Sentiers des Froussards, Baie du Galion, Tintamarre, autres sites à définir (cf. MS 3)

Période

- Actions ponctuelles d'installation des aménagements
- Aménagements accessibles toute l'année par les publics

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'aménagements

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : AGRNSM  
L'équipe de gestion définira les aménagements à installer et le contenu des supports d'information.  
Les aménagements seront régulièrement entretenus par les gardes du Pôle Police de l'Environnement, logistique et aménagement.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenariat** : Conservatoire du Littoral
- **Prestataires** : graphistes et imprimeurs pour la conception des panneaux d'information.

Moyens matériels nécessaires

- Panneaux d'information sur le circuit des sentiers pédestres
- Supports d'information sur les habitats et les espèces : panneaux, flyers, ...
- Tables d'orientation

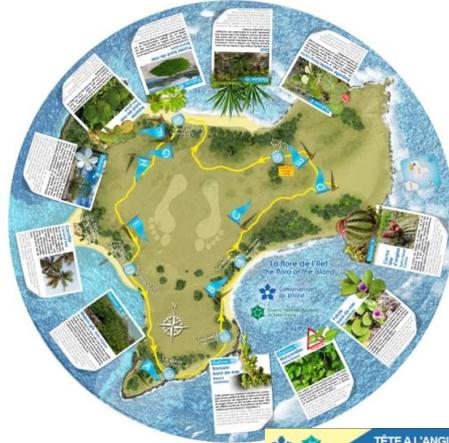
Dépenses prévisionnelles

- Temps agents
- Véhicules, frais d'essence
- Entretien et renouvellement des aménagements (à définir)
- Création des supports d'information sur le patrimoine naturel (à définir)

Financements

- Auto-financements de l'AGRNSM
- Financements du Conservatoire du Littoral (Convention L322-10)
- Subventions ponctuelles (appels à projets)

<b>Evaluation</b>	• Evaluation du Plan de gestion
<b>Opération liée</b>	<i>Cl6 Installer de nouveaux sentiers sous-marins et pédestres</i>



**TÊTE A L'ANGLAIS**  
*Melocactus intortus*  
 CACTACEAE

Turk's cap  
 Tête à fange

- ~ Cephalium ("Mêr") généralement unique  
 Single cephalium (head)
- ~ Fleurs roses ou pourpres à tube cylindrique  
 Pink or purple flowers with a cylindrical tube
- ~ Fruits pourpres  
 Purple fruits

Vous le reconnaîtrez à sa forme sphérique et côtelée (on dénombre 10 à 22 côtes).

You will recognize it through its spherical ribbed shape (10 to 22 ribs can be counted).

Cette espèce menacée (pillage des stations par les collectionneurs notamment) est protégée par l'arrêté ministériel du 26 décembre 1988 et celui du 27 février 2006.

This species, mainly endangered due to the plundering of certain stations by collectors, is protected by ministerial decrees of December 26<sup>th</sup> 1988 and February 27<sup>th</sup> 2006.

Panneaux d'information des sentiers pédestres des Froussards et de l'îlet Pinel.

<b>CI 8</b>		<b>Réaliser des aménagements pour mettre en valeur le patrimoine géologique, culturel ou archéologique de la RNN</b>																			
<b>Priorité</b>	<b>1</b>																				
<b>FCR / OLT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>FCR2 - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement</li> </ul>																				
<b>Obj. Opé.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>FCR 2.2 - Poursuivre les missions de découverte du milieu in situ</li> </ul>																				
<b>Description</b>	<p>Cette action vise à mettre en place des <b>aménagements afin de valoriser les vestiges d'importance géologique, culturelle ou archéologique</b> sur la réserve. Des supports d'information seront créés afin d'informer et sensibiliser les publics sur ce patrimoine.</p>																				
<b>Localisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sites potentiels : Tintamarre, Baie du Galion, Salines d'Orient, Red Rock-sentier des Froussards (autres sites d'intérêt à définir)</li> </ul>																				
<b>Période</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions ponctuelles d'installation des aménagements</li> <li>Aménagements accessibles toute l'année par les publics</li> </ul>																				
<b>Planification</b>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027											
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'aménagements disponibles</li> </ul>																				
<b>Mise en œuvre, partenaires et prestataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mise en œuvre</b> : AGRNSM L'équipe de gestion définira les sites et les aménagements à mettre en place.</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Pôle Gouvern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Partenaires</b> : Direction des Archives territoriales et du patrimoine de St-Martin, Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), Direction Régionale des Affaires Culturelles de Guadeloupe (DRAC), Universités ou centres de recherche spécialisés en archéologie, archéologues</li> <li><b>Prestataires</b> : sociétés de menuiserie pour la conception des supports d'information</li> </ul>									Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)						
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)																
<b>Moyens humains et matériel nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inventaire et diagnostic des sites remarquables du point de vue géologique, culturelle ou archéologique</li> <li>Etude de préconisation des aménagements nécessaires à la mise en valeur et à la découverte de ce patrimoine historique par le grand public</li> <li>Mise en valeur des vestiges</li> <li>Création des supports de communication et d'information</li> </ul>																				
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps agents</li> <li>Véhicules, bateaux, frais d'essence</li> <li>Déblaiement et valorisation des sites remarquables (à définir)</li> <li>Création des supports d'information sur le patrimoine naturel (à définir)</li> <li>Entretien et renouvellement des aménagements (à définir)</li> </ul>																				
<b>Financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Auto-financements de l'AGRNSM</li> <li>Financements du Conservatoire du Littoral (Convention L322-10)</li> <li>Subventions ponctuelles (appels à projets)</li> </ul>																				
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>																				

## CI 9

## Entretenir et renouveler les aménagements

<b>Priorité</b>	<b>1</b>																				
<b>FCR / OLT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>FCR3 - Optimiser les moyens de gestion</li> </ul>																				
<b>Obj. Opé.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>FCR 3.4 Assurer la maintenance et l'entretien du matériel et des sites</li> </ul>																				
<b>Description</b>	L'équipe de gestion de la RNN assurera l' <b>entretien régulier des aménagements destinés à l'accueil et l'information des publics</b> (panneaux réglementaires sur la RNN, panneaux d'information, tables d'orientation, carbets, barrières, stations d'observation de l'avifaune...).																				
<b>Localisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toute la RNN</li> </ul>																				
<b>Période</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toute l'année</li> </ul>																				
<b>Planification</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027												
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Budget alloué pour l'entretien des aménagements / an</li> </ul>																				
<b>Mise en œuvre, partenaires et prestataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mise en œuvre :</b> Les aménagements seront régulièrement entretenus par les gardes du Pôle Police de l'Environnement, logistique et aménagement.</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Pôle Gouvern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)														
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)																
<b>Moyens humains et matériel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien régulier des aménagements</li> <li>Renouvellement ou actualisation des supports d'information (panneaux, tables d'orientation...)</li> </ul>																				
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps agents</li> <li>Véhicules, bateaux, frais d'essence</li> <li>Entretien des sites et des aménagements de la réserve : environ 7200 €/ an (budget de 2017)</li> <li>Renouvellement des supports d'information (à définir)</li> <li>Renouvellement des aménagement suite au cyclone Irma :             <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en défens de l'étang des Salines d'Orient (barrières de protection...) : 28 500 €</li> <li>Remise en état des toilettes sèches de l'ilet Pinel (matériel, transport) : 30 300€</li> <li>Réfection du ponton de l'ilet Pinel : 20 200€</li> <li>Sentier sous-marin de l'ilet Pinel : 26 800€</li> <li>Tables de pique-nique et points feu : 9000€</li> <li>Réfection du sentier des Froussards : 6500 €</li> <li>Panneaux d'information et signalétique : 16 500€</li> </ul> </li> </ul>																				
<b>Financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Auto-financements de l'AGRNSM</li> <li>Financements du Conservatoire du Littoral (Convention L322-10)</li> </ul>																				
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>																				

## CI 10

## Entretenir les balises et les mouillages

Priorité 1

FCR / OLT

- FCR3 - Optimiser les moyens de gestion

Obj. Opé.

- FCR 3.4 Assurer la maintenance et l'entretien du matériel et des sites

Description

Les agents de la réserve assureront la vérification, l'entretien et le remplacement des mouillages installés sur la RNN.

Les mouillages (destinés à la plaisance, aux sociétés commerciales et aux clubs de plongée) et les balises de délimitation de la réserve sont entretenus par l'équipe de gestion.

Localisation

- 8 bouées de délimitation de la RNN
- Ilet Tintamarre : Baie blanche, sites de plongée du remorqueur et Chicot – 20 mouillages
- Rocher Créole : 12 mouillages
- Basse-Espagnole : 1 mouillage
- Caye Verte : 2 mouillages
- Baie du Galion : 1 mouillage

Période

- Toute l'année
- L'inspection des mouillages a lieu tous les trimestres et plus régulièrement en période cyclonique (de juillet à novembre) ainsi que pendant la haute saison touristique (de décembre à mars/avril).

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateurs de réalisation

- Budget alloué pour l'entretien des aménagements / an

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre :**  
Les gardes de la RN inspectent régulièrement les mouillages et les bouées de délimitation de la RNN et interviennent pour réparer ou remplacer ces aménagements.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

Moyens humains et matériel nécessaires

- Depuis 2011, le **code de couleur des mouillages**, commun aux îles du nord des Petites-Antilles, permet de gérer l'utilisation de l'espace entre les opérateurs touristiques et les plaisanciers :  
Bouées jaunes : réservées aux bateaux de plaisance (15m et 15t max.)  
Bouées blanches : réservées aux bateaux des clubs de plongée (10,5 m et 8t max.)
- Matériel et outils pour entretenir ou remplacer les mouillages : câble mixte de nylon et d'acier, chaîne, manilles...

Dépenses prévisionnelles

- Temps agents
- Véhicules, bateaux, frais d'essence

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remise en état des mouillages et balises suite au cyclone Irma : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remise en état des bouées de mouillage et des corps morts : 100 000 €</li> <li>- Remise en état des 8 balises de délimitation de la RNN : 30 000€</li> </ul> </li> <li>• Entretien annuel des bouées et balises : de janvier à septembre 2017, les dépenses de fonctionnement liées à l'entretien et vérification des mouillages et des balises étaient d'environ 1500 €</li> </ul>
<b>Financements</b>	• Auto-financements de l'AGRNSM
<b>Evaluation</b>	• Evaluation du Plan de gestion
<b>Opération liée</b>	<i>CI 1 - Aménager des zones de mouillages réglementaires sur les sites sensibles</i>



Entretien des balises et des mouillages de la RNN par les gardes.

## CI 11

## Entretenir les sentiers de randonnées

<b>Priorité</b>	<b>1</b>																				
<b>FCR / OLT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>FCR3 - Optimiser les moyens de gestion</li> </ul>																				
<b>Obj. Opé.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>FCR 3.4 Assurer la maintenance et l'entretien du matériel et des sites</li> </ul>																				
<b>Description</b>	Cette action a pour objectif d'assurer l'entretien régulier des sentiers de randonnées accessibles au public sur la RNN.																				
<b>Localisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sentiers des Froussards – Red Rock</li> <li>Autres sentiers à définir (cf. CI 6)</li> </ul>																				
<b>Période</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toute l'année</li> </ul>																				
<b>Planification</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027												
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Budget alloué pour l'entretien des aménagements / an</li> </ul>																				
<b>Mise en œuvre, partenaires et prestataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mise en œuvre</b> : AGRNSM</li> </ul> <p>Les aménagements seront régulièrement entretenus par les gardes du Pôle Police de l'Environnement, logistique et aménagement.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Pôle Gouvern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prestataires : sociétés d'entretien d'espaces verts (à définir)</li> </ul>	Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)														
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)																
<b>Moyens humains et matériel nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Matériels et engins pour l'entretien des sentiers : déblaiement, sécurisation de l'accès du public au sentier</li> <li>Entretien des supports d'information</li> <li>Recensement des espèces sensibles sur le sentier</li> </ul>																				
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps agents</li> <li>Véhicules et frais d'essence</li> <li>Restauration des sentiers pédestres (Sentier des Froussards, Pinel, Tintamarre) et du parcours botanique des Froussards : 25 000€</li> <li>Entretien des sites et des aménagements de la réserve : environ 7200 €/ an (budget de 2017)</li> <li>Autres dépenses annuelles pour l'entretien des sites (à définir)</li> </ul>																				
<b>Financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Auto-financements de l'AGRNSM</li> <li>Financements du Conservatoire du Littoral (Convention L322-10)</li> </ul>																				
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>																				

## CI 12

## Entretien le(s) sentier(s) sous-marin(s)

Priorité 1

FCR / OLT

- FCR3 - Optimiser les moyens de gestion

Obj. Opé.

- FCR 3.4 Assurer la maintenance et l'entretien du matériel et des sites

### Description

Le sentier sous-marin, mis en place en novembre 2009, est installé sur environ 400 m sur la pointe sud-est de l'îlet Pinel et est accessible à tous les publics (scolaires, visiteurs...).

Dans le cadre d'une convention entre l'AGRNSM et l'opérateur commercial exploitant le sentier sous-marin, la société commerciale s'engage à respecter un cahier des charges défini par le gestionnaire de la RNN et à entretenir quotidiennement les aménagements du site : carbet, accès au sentier, lignes de bouées, supports d'information, matériel de randonnée palmée....

En fonction de la nature des interventions, le Pôle police de la Nature, aménagements et logistique participera avec la société partenaire à la mise en place et à l'entretien des aménagements sur le sentier sous-marin (remplacement de la rampe d'accès, entretien du carbet, pose de lignes de bouées...).

### Localisation

- Sentier sous-marin de l'îlet Pinel

### Période

- Toute l'année
- Le sentier sous-marin a été détruit suite au cyclone Irma de septembre 2017 et sera ré installé en 2018/2019.

### Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

### Indicateurs de réalisation

- Budget alloué pour l'entretien des aménagements / an

### Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : AGRNSM

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Société partenaire** : société commerciale partenaire de la RNN exploitant le sentier sous-marin

### Moyens humains et matériel

- Carbet, ponton flottant, rampe d'accès, lignes de bouées
- Supports d'information : panneaux sur les espèces et les habitats, bouées immergeables sur les espèces
- Habitat artificiel et pépinière de coraux installés par l'AGRNSM dans le sentier sous-marin
- Equipement de palmes-masque-tuba pour la randonnée aquatique (loués par la société commerciale)
- Randonnée palmée guidée sur le sentier (réalisée par la société commerciale)

### Dépenses prévisionnelles

- Temps agents
- Bateaux, frais d'essence

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remise en état du sentier sous-marin et du ponton d'accès suite au cyclone Irma : 50 000€</li> <li>• Entretien et renouvellement des infrastructures d'accueil (carbet, rampe d'accès, ponton flottant) (à définir)</li> <li>• Renouvellement et création de supports de communication</li> <li>• Autres dépenses à définir en fonction de l'installation de nouveaux sentiers sous-marins (cf. MS 3)</li> </ul>
<b>Financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financements de l'AGRNSM</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>



Entretien de l'espace d'accueil du sentier sous-marin de l'ilet Pinel et changement de la rampe d'accès au sentier.

## **C-6. IP : Interventions sur le patrimoine naturel**

---

- IP 1** Encadrer les usages et la fréquentation sur les sites à enjeux
- IP 2** Entretenir et nettoyer les sites
- IP 3** Extraire les macrodéchets
- IP 4** Assurer une veille et intervenir suite à des rejets anthropiques
- IP 5** Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces introduites
- IP 6** Contribuer à la réhabilitation des récifs coralliens et des herbiers
- IP 7** Mettre en œuvre les préconisations d'aménagements de l'atlas des sites de pontes
- IP 8** Réhabiliter les sites de nurserie des raies et requins
- IP 9** Mettre en place des aménagements pour l'accueil de l'avifaune
- IP 10** Restaurer et maintenir le fonctionnement écologique naturel des étangs
- IP 11** Revégétaliser les sites terrestres et les zones humides dégradés
- IP 12** Maintenir des habitats favorables pour l'iguane des Petites-Antilles

IP 1		Encadrer les usages et la fréquentation sur les sites à enjeux																						
<b>Priorité</b>	1																							
<b>FCR / OLT</b>	• OLT 1 – OLT 2 – OLT3 - OLT4– OLT6																							
<b>Obj. Opé.</b>	• OO.1. Minimiser l'impact des activités humaines sur les sites sensibles																							
<b>Description</b>	L'AGRNSM veillera à <b>encadrer les activités pratiquées et la fréquentation sur les sites à enjeux de la réserve</b> . Cette action pourra concerner la mise en place d'aménagements ou de mesures de gestion permettant de gérer l'accès aux sites.																							
<b>Localisation</b>	• Toute la RNN																							
<b>Période</b>	• Toute l'année																							
<b>Planification</b>	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> <tr> <td style="background-color: #0056b3;"></td> </tr> </table>				2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027															
<b>Indicateurs de pression</b>	• Nombre d'impacts des activités anthropiques constatés sur les milieux naturels																							
<b>Indicateurs de réalisation</b>	• Nombre de sites aménagés ou réglementés																							
<b>Mise en œuvre, partenaires et prestataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en œuvre</b> : AGRNSM</li> </ul> <p>Cette action sera menée par les gardes du Pôle Police de l'Environnement, logistique et aménagement qui veilleront au respect de la réglementation de la RNN.</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <th>Pôle Gouvern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> <tr> <td style="background-color: #0056b3;"></td> </tr> </table> <p>Des aménagements pourront être mis en place par l'équipe de gestion de façon à gérer ou limiter la fréquentation sur les sites sensibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partenaires</b> : Sociétés partenaires de la RNN</li> </ul>			Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)															
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)																			
<b>Moyens humains et matériel nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagements pour gérer la fréquentation du public : bouées de mouillage, sentier sous-marin, sentier pédestre, points feu, carbeta, ponton de débarquement...</li> <li>• Création ou renouvellement d'aménagements destinés à gérer la fréquentation sur les sites à enjeux : signalétiques, sentier balisé...</li> </ul>																							
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Véhicules, bateaux et frais d'essence</li> <li>• Création et installation d'aménagements (à définir)</li> <li>• Création et diffusion d'outils de communication et de sensibilisation (cf. CC1)</li> </ul>																							
<b>Financements</b>	• Auto-financement de l'AGRNSM																							
<b>Evaluation</b>	• Evaluation du Plan de gestion																							

## IP 2

## Entretien et nettoyer les sites

<b>Priorité</b>	<b>1</b>																				
<b>FCR / OLT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OLT 1 – OLT 2– OLT3– OLT6- OLT7– OLT8– OLT9</li> </ul>																				
<b>Obj. Opé.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OO.4. Restaurer les milieux altérés ou pollués</li> </ul>																				
<b>Description</b>	<p>L'entretien et le nettoyage des sites marins, terrestres et lacustres de la RNN sera assuré régulièrement par les agents de l'AGRNSM avec l'appui d'un réseau de bénévoles et d'associations locales.</p> <p>L'association de gestion sensibilisera la population locale et les scolaires sur l'impact et la gestion des déchets au travers de missions de sensibilisation et d'organisation d'événements de nettoyage des sites.</p>																				
<b>Localisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute la RNN</li> </ul>																				
<b>Période</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions ponctuelles sur toute la durée du plan</li> </ul>																				
<b>Planification</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027												
<b>Indicateurs de pression</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de sites concernés</li> </ul>																				
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'opérations de nettoyage /an</li> </ul>																				
<b>Mise en œuvre, partenaires et prestataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en œuvre</b> : AGRNSM Ces actions seront menées par les gardes du Pôle Police de l'Environnement, logistique et aménagement et le Pôle Education.</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Pôle Gouvern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Ces opérations pourront être organisées avec des bénévoles ou des scolaires dans le cadre de journées de sensibilisation à la problématique des déchets.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partenaires</b> : associations locales (Clean St-Martin, Watt De Neuf...)</li> <li>• <b>Prestataires</b> (à définir) : sociétés d'entretien d'espaces verts</li> </ul>	Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)														
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)																
<b>Moyens matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériel : gants, sacs poubelles, pelles, rateaux, matériel de débroussaillage...</li> </ul>																				
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Véhicules, bateaux et frais d'essence</li> <li>• Dépenses à évaluer en fonction des opérations de nettoyage programmées et des déchets à évacuer.</li> </ul>																				
<b>Financements possibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financements de l'AGRNSM</li> <li>• Financements du Conservatoire du Littoral (Convention L322-10)</li> <li>• Appels à projets</li> <li>• Mécénats</li> </ul>																				
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>																				
<b>Opération liée</b>	<i>IP3 - Extraire les macrodéchets</i>																				

## IP 3

## Extraire les macrodéchets

<b>Priorité</b>	<b>1</b>																				
<b>FCR / OLT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OLT 1 – OLT 2– OLT3– OLT6- OLT7– OLT8– OLT9</li> </ul>																				
<b>Obj. Opé.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OO.4. Restaurer les milieux altérés ou pollués</li> </ul>																				
<b>Description</b>	Les agents de l'AGRNSM veilleront au retrait des macrodéchets sur la réserve.																				
<b>Localisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute la RNN</li> </ul>																				
<b>Période</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions ponctuelles sur toute la durée du plan</li> </ul>																				
<b>Planification</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027												
<b>Indicateurs de pression</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de sites concernés</li> <li>• Nombre de macrodéchets recensés</li> </ul>																				
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'opérations de nettoyage /an</li> </ul>																				
<b>Mise en œuvre, partenaires et prestataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en œuvre</b> : AGRNSM Ces actions seront menées par les gardes du Pôle Police de l'Environnement, logistique et aménagement.</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Pôle Gouvern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partenaires</b> : associations, Services de la Collectivité, Conservatoire du Littoral</li> <li>• <b>Prestataires</b> (à définir) : sociétés d'entretien d'espaces verts, sociétés permettant d'évacuer des macrodéchets à l'aide d'engins</li> </ul>	Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)														
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)																
<b>Moyens matériels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engins (tractopelle, benne...) pour stocker et évacuer les macrodéchets</li> </ul>																				
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Véhicules, bateaux et frais d'essence</li> <li>• Dépenses à évaluer en fonction des opérations de nettoyage programmées et des macrodéchets à évacuer.</li> </ul>																				
<b>Financements possibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financements de l'AGRNSM</li> <li>• Financements du Conservatoire du Littoral (Convention L322-10)</li> <li>• Appels à projets</li> <li>• Mécénats</li> </ul>																				
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>																				
<b>Opération liée</b>	<i>IP2- Entretien et nettoyer les sites</i>																				

IP 4		Assurer une veille et intervenir suite à des rejets anthropiques																											
<b>Priorité</b>	1																												
<b>FCR / OLT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OLT 1 – OLT 2- OLT7</li> </ul>																												
<b>Obj. Opé.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OO.5. Assurer une vigilance face aux rejets anthropiques</li> </ul>																												
<b>Description</b>	<p>Les rejets anthropiques (eaux usées, pollution..) ont un impact direct sur les milieux naturels terrestres, lacustres et marins de la réserve.</p> <p>Les agents de l'AGRNSM assureront une veille sur ces rejets de façon à pouvoir alerter et suivre la procédure de mise aux normes de la source de pollution identifiée.</p>																												
<b>Localisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute la RNN</li> </ul>																												
<b>Période</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute l'année</li> </ul>																												
<b>Planification</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> </tr> </tbody> </table>									2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027																				
<b>Indicateurs de pression</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de rejets d'eaux usées constatés</li> </ul>																												
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'intervention sur les rejets constatés</li> </ul>																												
<b>Mise en œuvre, partenaires et prestataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en œuvre</b> : AGRNSM</li> </ul> <p>Les agents de l'AGRNSM assureront une veille sur les rejets anthropiques (pollutions, eaux usées...) pouvant avoir lieu sur la réserve et mettront en place une procédure visant à arrêter ce rejet (identification de l'origine du rejet, contact des personnes responsables, enregistrement de procès-verbaux et/ou de mises en demeure...).</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Pôle Gouvern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partenaires</b> : L'identification de l'origine de la perturbation anthropique et les interventions visant à arrêter ces pollutions pourront être menées en partenariat avec la Gendarmerie, le Conservatoire du Littoral, les Services Environnement et Assainissement de la Collectivité, l'EEASM.</li> </ul>									Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)														
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)																								
<b>Financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion courante de l'AGRNSM</li> </ul>																												
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>																												

IP 5		Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces exotiques ou leurs impacts																										
<b>Priorité</b>	2																											
<b>FCR / OLT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OLT 1 – OLT 2 – OLT6 - OLT7 – OLT8 – OLT9</li> </ul>																											
<b>Obj. Opé.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OO.7. Assurer une veille et réguler l'impact des EEE ou des espèces domestiques en divagation</li> </ul>																											
<b>Description</b>	<p>L'AGRNSM mettra en place une veille et des actions locales sur des espèces en particulier afin de limiter l'installation ou la prolifération des espèces exotiques, nuisibles ou en divagation qui ont des impacts néfastes sur les espèces natives. Une attention particulière sera portée sur les espèces exotiques envahissantes (EEE).</p>																											
<b>Localisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute la RNN</li> <li>• Sites hors réserve (à définir suivant la présence d'espèces exotiques) : afin de contrôler ou limiter la propagation des espèces exotiques, nuisibles ou en divagation</li> </ul>																											
<b>Période</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute l'année</li> </ul>																											
<b>Planification</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> </tr> </tbody> </table>								2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027																			
<b>Indicateurs de pression</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impacts constatés des espèces nuisibles sur les milieux naturels</li> </ul>																											
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'interventions / an</li> </ul>																											
<b>Mise en œuvre, partenaires et prestataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en œuvre</b> : Cette action sera menée par le Pôle Scientifique et les gardes du Pôle Police de l'Environnement, logistique et aménagement.</li> </ul> <p>Des actions conjointes pourront être mises en place avec le Pôle Coopération Régionale dans le cadre de partenariats avec les gestionnaires des espaces naturels protégés des îles du nord des Petites-Antilles (St-Maarten, St-Barthélemy, Anguilla, Saba, St-Eustache).</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Pôle Gouvern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partenaires</b> : Collectivité de St-Martin, Services vétérinaires de l'Etat, Associations locales, Réseau des Espèces Exotiques Envahissantes du Comité français de l'UICN</li> </ul>								Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)														
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)																							
<b>Moyens humains et matériel nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>RNN Sites marins</u> : les agents de l'AGRNSM sont autorisés à chasser les poissons lion dans la RNN.</li> <li>• <u>RNN Sites terrestres</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une attention particulière sera portée sur la prolifération des plantes <i>Scaevola taccada</i>, du Tulipier du Gabon (<i>Spathodea campanulata</i>), du Monval (<i>Leucaena leucocephala</i>), de la Liane corail (<i>Antigonon leptopus</i>), de l'iguane commun (<i>Iguana iguana</i>) et de la mangouste (<i>Herpestus javanicus auropunctatus</i>)</li> </ul> </li> </ul>																											

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le protocole de détection des rongeurs nuisibles sera poursuivi sur les îlets en RNN avec la pose de pièges.</li> <li>- Des actions seront mises en place afin de répondre à la problématique de la prolifération des chèvres en divagation sur les sites terrestres.</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Véhicules, bateaux et frais d'essence</li> <li>• Etudes et missions de veille sur les espèces exotiques dont les EEE (à définir)</li> <li>• Missions de régulation ou d'éradication des espèces exotiques (à définir)</li> </ul>
<b>Financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financements de l'AGRNSM</li> <li>• Subventions ponctuelles (appels à projets)</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>

IP 6 Contribuer à la réhabilitation des récifs coralliens et des herbiers																					
<b>Priorité</b>	1																				
<b>FCR / OLT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OLT 1 – OLT 2</li> </ul>																				
<b>Obj. Opé.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OO.4. Restaurer les milieux altérés ou pollués</li> </ul>																				
<b>Description</b>	<p>L'AGRNSM mènera des études ou des actions afin de mettre en place des mesures de gestion des écosystèmes coralliens et d'herbiers face aux contraintes naturelles. Cette action est complémentaire au développement et à l'expérimentation de programmes de réhabilitations des milieux marins (cf. CS 3- CS 7).</p> <p>Cette action pourra concerner des opérations de restauration écologique, de nettoyage de sites, de ré implantation de fragments de coraux, de plantation d'herbier ou d'études afin d'évaluer l'impact de ces évènements naturels sur les écosystèmes et les espèces.</p>																				
<b>Localisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute la RNN</li> <li>• Sites hors RNN (à définir)</li> </ul>																				
<b>Période</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions ponctuelles sur toute la durée du plan</li> </ul>																				
<b>Planification</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027												
<b>Indicateurs de pression</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impacts des évènements climatiques sur le patrimoine naturel</li> </ul>																				
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'interventions / an</li> </ul>																				
<b>Mise en œuvre, partenaires et prestataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en œuvre</b> : AGRNSM - Les actions seront menées par le Pôle Scientifique et le Pôle Police de l'Environnement, logistique et aménagement. Cette action pourra bénéficier de l'appui de stagiaires.</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Pôle Govern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Des actions conjointes pourront être mises en place avec le Pôle Coopération Régionale dans le cadre de partenariats avec les gestionnaires des aires marines protégées des îles du nord des Petites-Antilles (St-Maarten, St-Barthélemy, Anguilla, Saba, St-Eustache).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partenaires</b> : gestionnaires des RNN de St-Barthélemy (ATE) et Petite-Terre (ONF-association TiTé), gestionnaire du Sanctuaire Agoa (AFB), gestionnaires des espaces naturels protégés d'Anguilla (Anguilla National Trust), de Saba (Saba Conservation Foundation), St-Maarten (Nature Foundation) et de St-Eustache (STENAPA), Centre d'Activité Régional pour la mise en œuvre du protocole SPAW (CAR-SPAW), RNF, AFB</li> <li>• <b>Partenaires ou prestataires extérieurs</b> (à définir) : centre de recherche, scientifiques, experts, bureaux d'études</li> </ul>	Pôle Govern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)														
Pôle Govern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)																
<b>Dépenses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• A définir selon les opérations à mener</li> </ul>																				
<b>Financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financements de l'AGRNSM</li> <li>• Subventions ponctuelles (appels à projets)</li> </ul>																				
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>																				

## IP 7

# Mettre en œuvre les préconisations

## d'aménagements de l'atlas des sites de pontes

Priorité 1

FCR / OLT

- OLT 3 - Favoriser la conservation des populations de tortues marines

Obj. Opé.

- OO.8. Assurer des conditions d'accueil optimales sur les sites de ponte

Description

L'AGRNSM mettra en œuvre des aménagements sur les sites de pontes des tortues marines en suivant le diagnostic et les recommandations de l'atlas des sites de pontes de St-Martin.  
Ces aménagements permettront de protéger ou restaurer les sites de pontes.

Localisation

- Plages en RNN, dont les plages prioritaires : Coralita, Le Galion, Grandes Cayes, Petites Cayes, Pinel, Baie Blanche (Tintamarre) et le Lagon (Tintamarre)
- Plages de ponte hors RNN (aménagements à définir avec la COM): Baie Longue, Baie aux Prunes, Baie Rouge et Happy Bay, Orient Bay

Période

- Actions ponctuelles réalisées sur tout le plan

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateurs de pression

- Nombre de sites concernés, types de dégradations observées

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'aménagements

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : Les actions à réaliser seront définies et mises en œuvre par l'équipe de l'AGRNSM.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenaires** : ONF Guadeloupe, Réseau Tortues Marines de Guadeloupe, association Kap'Natirel (association de conservation des tortues marines)
- **Prestataires** (à définir) : des sociétés pourront être mandatées dans le cadre des actions de réhabilitation des sites de ponte (revégétalisation, nettoyage des sites...).

Moyens matériels nécessaires

- **Moyens matériels pour la mise en œuvre des préconisations d'aménagements sur les sites de ponte** :
- Revégétalisation des sites de ponte avec des espèces natives (raisinier bord de mer, catalpa, acacia bord de mer...)
- Enclos de régénération afin de favoriser le développement des plantes
- Décompactage du sol
- Installation de barrière pour limiter ou interdire l'accès des engins motorisés
- Diminution ou suppression des sources lumineuses (pose de filtres, suppression des éclairages permanente ou pendant la saison de ponte...)
- Installations d'aménagements pour canaliser les flux de fréquentation sur les sites sensibles
- Campagnes de sensibilisation des publics : protection des tortues marines, campagne de nettoyage des plages

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions sur les espèces exotiques et les espèces en divagation</li> <li>• Panneaux d'information</li> <li>• Autres aménagements à définir</li> </ul>
<b>Dépenses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Véhicules, bateaux et frais d'essence</li> <li>• A définir selon les aménagements à réaliser</li> </ul>
<b>Financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PNA en faveur de la Restauration des Tortues Marines des Antilles françaises (PRTMAF) coordonné par l'ONF de Guadeloupe</li> <li>• Auto-financements de l'AGRNSM</li> <li>• Subventions ponctuelles (appels à projets)</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>

## IP 8

# Réhabiliter les sites de nurserie des raies et requins

Priorité 3

FCR / OLT

- OLT 4- Favoriser la conservation des sites de nurserie pour les requins et raies

Obj. Opé.

- OO.1. Minimiser l'impact des activités humaines sur les sites sensibles

Description

L'AGRNSM mettra en œuvre des aménagements ou mesures de gestion afin de réhabiliter les nurseries des populations de raies et requins. Ces actions se feront suite au diagnostic, études et recommandations d'experts des Elasmobranches.

Localisation

- Sites de nurserie en RNN

Période

- Actions ponctuelles sur toute la durée du plan

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateurs de pression

- Nombre d'infractions relevées sur les raies et requins

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'interventions / an

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : Les actions à réaliser seront définies et mises en œuvre par l'équipe de l'AGRNSM.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenaires** : réseau ReguaR – association Kap'Natirel

Moyens matériels nécessaires

- Cette action peut concerner divers aménagements :
  - Limitation ou interdiction de la fréquentation lors de la période de reproduction
  - Actions de restauration ou réhabilitation des nurseries (plantation d'herbiers, évacuation des déchets...)

Dépenses prévisionnelles

- Temps agents
- A définir selon les aménagements à réaliser

Financements

- Auto-financements de l'AGRNSM
- Subventions ponctuelles (appels à projets)

Evaluation

- Evaluation du Plan de gestion

IP 9		Mettre en place des aménagements pour l'accueil de l'avifaune																						
Priorité	2																							
FCR / OLT	<ul style="list-style-type: none"> <li>OLT7- Maintenir ou améliorer l'état écologique des étangs</li> </ul>																							
Obj. Opé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>OO.11. Favoriser les conditions d'accueil de l'avifaune des étangs</li> </ul>																							
Description	<p>Cette action vise à <b>installer des aménagements favorisant l'accueil de l'avifaune</b> sur les étangs et aux abords des zones humides. Ces aménagements pourront être de différents types : reposoirs, création d'îlots artificiels, radeaux de nidification... L'installation de ces aménagements sera réalisée en partenariat avec le Conservatoire du Littoral.</p>																							
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sites en réserve : étang des Salines d'Orient, Etang aux Poissons</li> <li>Sites hors réserve (à définir avec le Conservatoire du Littoral) : Etang de l'aéroport de Grand Case, étang de la Savane, étang Guichard, Grand Etang...</li> </ul>																							
Période	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions ponctuelles de création et de mise en place des aménagements réalisées au cours de la 1<sup>ère</sup> partie quinquennale du plan</li> </ul>																							
Planification	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> </tr> </tbody> </table>				2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027															
Indicateurs de pression	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dégradation ou perte des habitats pour l'avifaune</li> <li>Nombres d'infractions constatées sur l'avifaune ou son habitat</li> </ul>																							
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'aménagements installés</li> </ul>																							
Mise en œuvre, partenaires et prestataires	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mise en œuvre</b> : Les aménagements à mettre en place sur les sites de la réserve seront définis par l'AGRNSM.</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Pôle Gouvern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Partenaires</b> : Conservatoire du Littoral, ornithologues, Etablissement des Eaux et de l'Assainissement de Saint Martin, Collectivité de St-Martin, associations de propriétaires...</li> <li><b>Prestataires</b> (à définir) : menuisiers, charpentiers pour la conception des aménagements</li> </ul>				Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)														
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)																			
Moyens humains et matériel nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les aménagements réalisés pourront être en adéquation avec les préconisations d'aménagements proposées en 2011 par le groupement de bureaux d'études suite au diagnostic des étangs de St-Martin.</li> <li>Etudes de faisabilité des aménagements (à définir)</li> <li>Matériel pour la création des aménagements (radeaux flottants, îlots artificiels, reposoirs...)</li> </ul>																							
Dépenses prévisionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps agents</li> <li>Véhicules, bateaux et frais d'essence</li> <li>Création et mise en place des différents aménagements (radeaux flottants, îlots artificiels, reposoirs...) :</li> </ul>																							

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de perchoirs : 20 000€</li> <li>- Radeau de nidification : 6000€</li> <li>- Plantation de palétuviers pour limiter l'érosion des zones humides dégradées et création d'îlets artificiels, de radeaux et d'îlets sable et granulats (15 km de côtes classées en RNN dégradées suite au cyclone Irma) : 50 000 €</li> </ul>
<b>Financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions ponctuelles (appels à projets)</li> <li>• Financements du Conservatoire du Littoral (Convention L322-10)</li> <li>• Financements d'organismes privés (EEASM...)</li> <li>• Mécénats, dons</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>

IP 10		Restaurer et maintenir le fonctionnement écologique naturel des étangs																						
<b>Priorité</b>	1																							
<b>FCR / OLT</b>		• OLT7 - Maintenir ou améliorer l'état écologique des étangs																						
<b>Obj. Opé.</b>		• OO.12. Maintenir les fonctionnalités écologiques des étangs																						
<b>Description</b>	L'association de gestion veillera à réaliser des aménagements permettant la restauration ou le maintien du fonctionnement écologique des 2 étangs classés en réserve.																							
<b>Localisation</b>	• En RNN : étang des Salines d'Orient, Etang aux Poissons																							
<b>Période</b>	• Actions ponctuelles sur toute la durée du plan																							
<b>Planification</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> </tr> </tbody> </table>				2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027															
<b>Indicateurs de pression</b>	• Dégradation des étangs et des berges																							
<b>Indicateurs de réalisation</b>	• Nombre d'interventions / an																							
<b>Mise en œuvre, partenaires et prestataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en œuvre</b> : Les actions réalisées sur les sites de la réserve seront définies et mises en œuvre par l'AGRNSM.</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Pôle Gouvern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Les actions à mettre en œuvre pourront notamment suivre le diagnostic et préconisations indiquées dans les études de l'état écologique des étangs réalisées en 2011 par un groupement de bureaux d'études.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partenaires</b> : Conservatoire du Littoral, experts</li> <li>• <b>Prestataires</b> (à définir): bureaux d'études, sociétés mandatées pour la réalisation du gros œuvre</li> </ul>			Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)															
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)																			
<b>Méthodologie et moyens matériels nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette action pourra concerner divers aménagements ou actions de restauration, tels que : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la revégétalisation des berges</li> <li>- le désenvasement des étangs</li> <li>- le maintien de la continuité écologique entre les étangs et entre les étangs et le milieu marin (renouvellement de l'eau, circulation des espèces...)</li> <li>- La création d'îlots artificiels ou de reposoirs pour l'avifaune</li> <li>- La réhabilitation des zones remblayées</li> </ul> </li> </ul>																							
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Véhicules et frais d'essence</li> <li>• Reconstitution des berges et plantation de palétuviers : 8000 € / 100 mètres linéaires</li> <li>• Plantation de palétuviers pour limiter l'érosion des zones humides dégradées et création d'îlots artificiels, de radeaux et d'îlets sable et granulats (15 km de côtes classées en RNN dégradées suite au cyclone Irma) : 50 000 €</li> </ul>																							

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres dépenses à définir selon les actions et aménagements à mettre en oeuvre</li> </ul>
<b>Financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions ponctuelles (appels à projets)</li> <li>• Financements du Conservatoire du Littoral (Convention L322-10)</li> <li>• Mécénats, dons</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>
<b>Opération liée</b>	<i>IP11- Revégétaliser les sites terrestres et les zones humides dégradés</i>

# IP 11

# Revégétaliser les sites terrestres et les zones humides dégradés

Priorité 1

FCR / OLT

- OLT7 - OLT8 –OLT 9

Obj. Opé.

- OO.4. Restaurer les milieux altérés ou pollués

Description

Il s'agit de mener des opérations de **re végétalisation des sites terrestres et des étangs afin de restaurer ou maintenir l'état écologique des sites**.  
L'AGRNSM définira les sites sensibles et proposera une liste d'espèces de végétaux natives de l'île afin d'augmenter la diversité floristique des habitats.  
Les actions de revégétalisation contribueront à limiter les phénomènes d'érosion des sols et d'hypermédimentation du milieu marin (dont les sites en RNN).

Localisation

- Zones terrestres en RNN :
  - Sites prioritaires : les berges des étangs de Salines d'Orient et de l'Etang aux Poissons, les zones littorales des sites de pontes des tortues marines (Grandes Cayes, Petites Cayes, Galion, Pinel, Tintamarre, Wilderness), les îlets classés en RNN (Tintamarre, Pinel, Petite Clé, Caye Verte)
  - autres sites à définir
- Etangs en RNN : étang des Salines d'Orient, Etang aux Poissons

Période

- Actions ponctuelles sur toute la durée du plan

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateurs de pression

- Nombre de sites concernés

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'interventions / an

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : Les actions réalisées sur les sites de la réserve seront définies et mises en oeuvre par l'AGRNSM.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenaires** : Conservatoire du Littoral, experts
- **Prestataires** (à définir) : sociétés d'entretien des espaces verts, sociétés mandatées pour réaliser le gros œuvre

Moyens matériels nécessaires

- **Moyens matériels** :
  - Création d'une pépinière de plantes natives
  - Matériel pour le transport et la plantation des espèces végétales sur les sites sensibles.
  - Mise en défens des zones re végétalisées
  - Signalétiques : panneaux d'information

Dépenses prévisionnelles

- Temps agents
- Véhicules, bateaux et frais d'essence
- Mise en place d'une pépinière d'espèces locales

<b>Financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions ponctuelles (appels à projets)</li> <li>• Financements du Conservatoire du Littoral (Convention L322-10)</li> <li>• Mécénats</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>
<b>Opération liée</b>	<i>IP10- Restaurer et maintenir le fonctionnement écologique naturel des étangs</i>

## IP 12

## Maintenir des habitats favorables pour l'iguane des Petites-Antilles

Priorité 1

FCR / OLT

- OLT 9 - Assurer les conditions pour la ré introduction de l'iguane des Petites-Antilles

Obj. Opé.

- OO.4. Restaurer les milieux altérés ou pollués

Description

Cette action a pour objectif de maintenir ou réhabiliter des habitats favorables en vue de la ré introduction de l'iguane des Petites-Antilles (*Iguana delicatissima*), une espèce endémique et en danger d'extinction (cf. CS 33).

Il s'agira de s'assurer de la présence d'espèces natives formant un **habitat arboré**, de **plantes servant d'alimentation** pour l'iguane et de **zones de reproduction** (substrat meuble pour permettre de creuser un terrier).

Localisation

- Sites propices à la ré introduction de *I.delicatissima* (ilet Tintamarre, Pinel, autres sites à définir)

Période

- Les actions seront menées au cours du second plan

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateurs de pression

- Dégradation ou perte des habitats favorables : nombre de de sites concernés

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'interventions / an

- **Mise en œuvre** : Les actions réalisées sur les sites de la réserve seront définies et mises en oeuvre par l'AGRNSM.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

Des actions conjointes pourront être mises en place avec le Pôle Coopération Régionale dans le cadre de partenariats avec des gestionnaires des espaces naturels protégés des îles du nord des Petites-Antilles qui gèrent des populations d'iguane des Petites-Antilles (St-Barthélemy, Anguilla, St-Eustache).

- **Partenaires** :

- ONF (coordinateur du PNA 2018-2022), ONCFS
- Conservatoire du Littoral
- CSRPN Guadeloupe - Martinique
- gestionnaires des ENP des Petites-Antilles : Anguilla National Trust, Agence Territoriale de l'Environnement de St-Barthélemy, STENAPA à St-Eustache, Parc National de Guadeloupe, Association Tité-ONF (gestionnaires de la RNN de Petite-Terre), PNR Martinique
- associations oeuvrant pour la conservation des iguanes : association Le Gaïac, AEVA, Le Carouge ...
- Muséum National d'Histoire Naturelle
- UICN France – initiative sur les espèces exotiques envahissantes en outre-mer

<b>Moyens matériels nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revégétalisation des sites avec des plantes natives : végétation arboricole, broussailles sèches, forêts littorales, mangroves...</li> <li>• Plantes pour l'alimentation de l'iguane des Petites-Antilles (<i>Tabebuia pallida</i>, <i>Hippomane mancinella</i>, <i>Capparis flexuosa</i>, <i>Guajacum officinale</i>, <i>Bursera simaruba</i>, <i>Conocarpus erecta</i>...)</li> <li>• Création de sites de ponte constitués de substrat meuble (sable, terre meuble...)</li> <li>• Veiller à la connectivité entre ces habitats</li> <li>• Réguler les espèces introduites (Iguane commun, rongeurs, mangouste...)</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Véhicules, bateaux et frais d'essence</li> <li>• Dépenses à définir selon les actions et aménagements à mettre en oeuvre</li> </ul>
<b>Financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PNA en faveur de l'iguane des Petites-Antilles (2018-2022)</li> <li>• Subventions ponctuelles (appels à projets)</li> <li>• Mécénats, dons</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>

## **C-7. MS : Management et soutien**

---

- MS 1** Participer au suivi des biocénoses marines dans le cadre du réseau des Réserves
- MS 2** Veiller au respect des règles d'utilisation du sentier sous-marin
- MS 3** Etudier la possibilité de mise en place de nouveaux sentiers sous-marins et pédestres
- MS 4** Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du patrimoine naturel
- MS 5** Favoriser la mise en place d'un sanctuaire des raies et requins dans les eaux de St-Martin
- MS 6** Participer aux actions de gestion du Sanctuaire Agoa
- MS 7** Initier la mise en place d'un observatoire des échouages de l'avifaune
- MS 8** Initier une réflexion portant sur l'évolution de la réglementation relative à la chasse à tir à Saint-Martin
- MS 9** Participer aux réunions, études et comité de pilotage sur les projets de protection de nouveaux espaces
- MS 10** Participer à la démarche de conservation de nouveaux espaces terrestres
- MS 11** Participer au PNA sur l'iguane des Petites-Antilles
- MS12** Renforcer les collaborations pour mener des actions de protection et de conservation de l'iguane des Petites-Antilles
- MS13** Réfléchir aux possibilités d'intervention de la RNN comme prestataire sur certaines activités de découverte du patrimoine naturel dans le cadre de l'ICBI
- MS14** Créer la Maison de la Réserve dans le cadre de l'ICBI
- MS 15** Assurer la formation technique et juridique du personnel de la RNN
- MS 16** Assurer la formation interne du personnel aux protocoles de suivis scientifiques et à la connaissance du patrimoine naturel
- MS 17** Assurer le secrétariat
- MS 18** Assurer la gestion des ressources humaines
- MS 19** Assurer la comptabilité et la gestion administrative
- MS 20** Rechercher de nouveaux moyens de financements

- MS 21** Assurer le recrutement, l'encadrement et la formation des bénévoles, stagiaires et agents recrutés
- MS 22** Entretenir et renouveler le matériel et les locaux
- MS 23** Assurer l'équipement bureautique et informatique du personnel de la RNN
- MS 24** Organiser et animer le Comité Consultatif
- MS 25** Rédiger et diffuser les Rapports d'activités, rapports d'études et comptes-rendus
- MS 26** Actualiser la Partie A du plan "Diagnostic et Etat des connaissances de la RNN"
- MS 27** Développer et actualiser le Tableau de bord de la RNN et définir les indicateurs
- MS 28** Evaluer le PDG
- MS 29** Rédiger le Plan de gestion 2028-2037
- MS 30** Bancariser et sécuriser les données sur le patrimoine naturel de la RNN
- MS 31** Développer et renforcer les partenariats avec la Collectivité, les services de l'Etat, l'Office de Tourisme, le Rectorat, les institutions et associations locales
- MS 32** Faire de la RNN un vecteur de la promotion du patrimoine naturel et du développement éco-touristique et économique de l'île dans le cadre de l'ICBI
- MS 33** Initier et participer à une démarche de gestion durable de nouveaux espaces marins dans la ZEE de St-Martin
- MS 34** Renforcer les partenariats avec le Parc Marin de St-Maarten, le gouvernement et les associations locales de St-Maarten
- MS 35** Renforcer les partenariats avec la RNN de St-Barthélemy
- MS 36** Rencontrer et échanger avec les gestionnaires des espaces naturels protégés des Petites-Antilles
- MS 37** Participer aux réunions, maintenir et renforcer les partenariats avec les réseaux régionaux
- MS 38** Participer aux réunions et renforcer les partenariats avec les réseaux nationaux
- MS 39** Participer à des colloques régionaux, Nationaux et internationaux

# MS 1

## Participer au suivi des biocénoses marines dans le cadre du réseau des Réserves

Priorité 1

OLT

OLT 1 - Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées  
 OLT 2 - Favoriser la conservation des herbiers de Phanérogames marines  
 FCR5/OLT - Renforcer l'ancrage territorial et régional de la RNN

Obj. opé.

FCR 5.3 - Renforcer les partenariats avec les gestionnaires des espaces naturels protégés des Petites-Antilles

Description

Le suivi annuel des biocénoses marines mis en place en 2007 dans le cadre **du réseau des Réserves** permet de suivre les écosystèmes marins en utilisant la même méthodologie au sein des RNN de St-Martin, St-Barthélemy et Petite-Terre. Ces échanges permettent de renforcer le compagnonnage entre les RNN et de développer un réseau de compétences entre les équipes de gestion.

Localisation

- **3 stations :**
  - 3 stations de suivi du benthos récifal et des communautés de poissons : Chicot (Tintamarre, en RNN), Rocher Pélican (en RNN), Fish Pot (hors RNN)
  - 3 stations de suivi des herbiers : Rocher Créole (en RNN), Pinel (en RNN), Grand Case (hors RNN)
- L'installation de nouvelles stations de suivis sera décidée par l'équipe de gestion au regard des résultats du suivi.

Période

- 1 fois / an (0.5j / station)

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateur de réalisation

- Nombre de suivis réalisés / an
- Nombre d'échanges entre les AMP

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre :** AGRNSM  
 De 2007 à 2014 le suivi était réalisé par un prestataire, l'AGRNSM participait à la collecte des données. Depuis 2015 le Pôle Scientifique coordonne la réalisation du suivi, l'analyse les données et la rédaction d'un rapport annuel synthétique. La collecte des données sur le terrain est réalisée par toute l'équipe de gestion de la RNSM.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

Les agents de l'AGRNSM participent au suivi annuel des RNN de St-Barthélemy et de Petite-Terre.

- **Partenaires :** agents des RNN de St-Barthélemy et de Petite-Terre

<p><b>Moyens humains et matériel nécessaires</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Moyens humains</b> : 4 à 6 agents de l'AGRNSM</li> <li>• <b>Temps agent</b> : 0.5j / agent / site</li> <li>• <b>Méthodologie</b> : Cf. CS 2 – 4 -6 -8</li> <li>• <b>Moyens matériel</b> : bateau, matériel de plongée sous-marine, décamètres (transects, point intercept), tablettes immergeables, quadrats 25x25 cm et 10x20cm, appareil photo sous-marin.</li> </ul> 
<p><b>Dépenses prévisionnelles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partenariats entre les RNN</b> : Dans le cadre de la collaboration entre les 3 RNN pour le suivi des réserves, l'AGRNSM prend en charge le déplacement, l'hébergement et la restauration des agents des RNN de St-Barthélemy et Petite-Terre qui participent aux relevés terrain à St-Martin. Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des agents de l'AGRNSM qui participent aux suivis dans les réserves de St-Barthélemy et Petite-Terre sont pris en charge par la structure organisatrice du suivi.</li> <li>• <b>Dépenses à prévoir pour la mise en œuvre du suivi</b>: temps agents, bateau, frais d'essence, matériel spécifique au suivi</li> </ul>
<p><b>Financement possible</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recettes de fonctionnement de l'AGRNSM</li> </ul> <p>De 2007 à 2015, la réalisation du suivi était financée par une subvention de l'Etat via la DEAL Guadeloupe qui permettait à l'AGRNSM de mandater un prestataire pour la coordination du suivi, l'analyse des données et la production d'un rapport annuel (montant de 14 000 €/an).</p> <p>Depuis 2015 la diminution de la subvention ne permet plus de mandater un prestataire. L'AGRNSM coordonne la collecte de données et leurs traitements sur ses moyens propres, avec l'appui de stagiaires et des agents des RNN de St-Barthélemy et de Petite-Terre.</p>
<p><b>Opération liée</b></p>	<p><i>CS 2 - Réaliser le suivi et l'évaluation de l'état de santé des communautés benthiques récifales</i></p> <p><i>CS 4 - Réaliser le suivi des peuplements de poissons</i></p> <p><i>CS 6 - Evaluer et suivre l'état de santé des herbiers</i></p>
<p><b>Rapport / Evaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport annuel du suivi des récifs et des herbiers de St-Martin dans le cadre du réseau des RNN</li> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>

## MS 2

# Veiller au respect des règles d'utilisation du sentier sous-marin

Priorité 2

OLT

**OLT 1- Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées**  
**OLT 2- Favoriser la conservation des herbiers de Phanérogames marines**  
**FCR2 / OLT - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement**

Obj. opé.

**OO.1. Minimiser l'impact des activités humaines sur les sites sensibles**  
**FCR 2.2 - Poursuivre les missions de découverte du milieu in situ**

Description

Le sentier sous-marin a été mis en place à l'îlet Pinel en novembre 2009. Suite au cyclone Irma de septembre 2017, les aménagements du sentier ont été totalement détruits. L'équipe de gestion de la RNN réfléchit actuellement au site qui accueillera le sentier sous-marin.

Une **convention sera instaurée entre l'AGRNSM et la société commerciale** qui sera en charge de l'exploitation du sentier sous-marin. La société devra respecter le cahier des charges défini par le gestionnaire de la réserve, renseignera les usagers sur la réglementation de la RNN et du sentier sous-marin, louera le matériel de snorkeling, proposera des visites guidées et disposera d'un poste de secours adapté à la pratique de la randonnée palmée (trousse de secours, oxygénothérapie...).

Période

- Toute la durée du plan

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateur de réalisation

- Mise en place d'une convention avec la société partenaire exploitant le site

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : Le gestionnaire de la RNSM veillera au respect du cahier des charges par la société commerciale exploitant le site du sentier sous-marin.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Prestataire** : Société commerciale partenaire exploitant le site du sentier sous-marin.

Moyens humains et matériel nécessaires

- **Moyens matériel** :
  - Aménagements pour l'accueil des visiteurs sur le site (ponton flottant, rampe d'accès, ligne de bouées...)
  - affiches et panneaux présentant la réglementation sur le sentier sous-marin

Dépenses prévisionnelles

- Temps agents
- Bateaux et frais d'essence
- Remise en état de l'infrastructure d'accueil du sentier sous-marin (carbet d'accueil, ponton flottant, ligne d'eau)

<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La remise en état du sentier sous-marin suite au cyclone de septembre 2017 sera financée par la subvention exceptionnelle de l'AFB.</li> <li>• La société partenaire exploitant le site financera les supports d'information, le matériel de randonnée palmée (palmes, masque, tuba, gilet...) et le matériel de sécurité (oxygénothérapie, trousse de secours...).</li> </ul>
<b>Opération liée</b>	<i>MS 3 - Etudier la possibilité de mise en place de nouveaux sentiers sous-marins</i>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>

# MS 3

# Etudier la possibilité de mise en place de

# nouveaux sentiers sous-marins et pédestres

Priorité 2

OLT

OLT 1- Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées  
 OLT 2- Favoriser la conservation des herbiers de Phanéragames marines  
 FCR2 / OLT - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Obj. opé.

OO.1. Minimiser l'impact des activités humaines sur les sites sensibles  
 FCR 2.2 - Poursuivre les missions de découverte du milieu in situ

Description

Le gestionnaire étudiera les possibilités de **mise en place de nouveaux sentiers sous-marins et pédestres** de façon à permettre au grand public de découvrir le patrimoine naturel marin (écosystèmes récifal et d'herbier), terrestre et lacustre de la RNN. Les sites, les aménagements (panneaux d'information, équipements de randonnée palmée...) et le balisage des sentiers seront définis par l'équipe de gestion.

Localisation

- Sites potentiels :
  - Sentier sous-marin : Rocher créole, Baie du Galion, Tintamarre, autres sites à définir
  - Sentier pédestre : Baie du Galion, Tintamarre, autres sites à définir

Période

- Etudes de faisabilité ponctuelles réalisées au cours de la 1<sup>ère</sup> partie quinquennale du plan

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateur de réalisation

- Nombre d'études de faisabilité

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- Mise en œuvre** : L'équipe de gestion définira le choix des sites et le parcours des sentiers en fonction des habitats et espèces sensibles afin de limiter le dérangement des espèces, de protéger les milieux naturels et de permettre la découverte du patrimoine naturel de la RNN.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- Prestataires** pour réaliser l'étude de faisabilité (à définir)

Moyens humains et matériel nécessaires

- Moyens humains** : l'équipe de gestion de la RNN sera concertée de façon à définir la localisation, les aménagements et le balisage des sentiers sous-marins
- Moyens matériel** : moyens nautiques et véhicules pour accéder et prospecter les sites potentiels, réalisation des études de faisabilité de mise en place des sentiers de découverte : inventaire des espèces sensibles, tracés potentiels du sentier...

<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Etudes de faisabilité pour l'implantation des sentiers sous-marins et pédestres dans le périmètre de la RNSM</li> </ul>
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financements de l'AGRNSM</li> <li>• Financements du Conservatoire du Littoral</li> <li>• Subventions ponctuelles (appels à projet)</li> </ul>
<b>Opération liée</b>	<p><i>MS 2 - Veiller au respect des règles d'utilisation du sentier sous-marin</i></p> <p><i>CI6 - Installer de nouveaux sentiers sous-marins et pédestres</i></p>
<b>Rapport / Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports des études de faisabilité</li> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>

# MS 4

## Mettre en place de nouvelles mesures de gestion ou de conservation liées à la protection du patrimoine naturel

Priorité 1

OLT	<p>OLT 1- OLT 2- OLT 3- OLT 6- OLT 7- OLT 8- OLT 9-            FCR 1 - Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN            FCR3 / OLT - Optimiser les moyens de gestion</p>																				
Obj. opé.	<p>OO.1. Minimiser l'impact des activités humaines sur les sites sensibles            FCR 1.5 Mettre en place des réglementations pour minimiser l'impact des activités humaines sur les sites ou espèces sensibles            FCR 3.7 Mettre en place des réglementations pour minimiser l'impact des activités humaines sur les sites ou espèces sensibles</p>																				
Description	<p>Le gestionnaire de la RNN pourra mettre en place <b>de nouvelles mesures de gestion ou de conservation de façon à garantir la préservation des habitats et espèces.</b>            Ces mesures de gestion peuvent concerner : des restrictions ou interdictions d'accès (interdiction de débarquement, interdiction d'accès pendant une période définie..), des interdictions liés aux usages (interdiction d'ancrage, de la pratique de certaines activités...), des restrictions liées à la fréquentation (limitation du nombre de personnes sur un site...).</p>																				
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toute la RNN</li> </ul>																				
Période	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toute l'année</li> </ul>																				
Planification	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027												
Indicateur de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de mesures de gestion mises en œuvre</li> </ul>																				
Mise en œuvre, partenaires et prestataires	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mise en œuvre :</b> Les nouvelles mesures de gestion seront proposées par l'équipe de gestion.</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Pôle Gouvern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>L'adoption effective de ces nouvelles mesures de gestion sera validée par Arrêté Préfectoral de la Préfecture des Iles du Nord après avis du Comité Consultatif de la RNSM.</p>	Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)														
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)																
Dépenses prévisionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etudes d'impact sur le milieu naturel</li> <li>Etudes de faisabilité concernant la mise en œuvre de nouvelles réglementations</li> </ul>																				
Financement possible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Auto-financement de l'AGRNSM</li> </ul>																				
Rapport / Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport annuel d'activités présenté au Comité Consultatif</li> <li>Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>																				

# MS 5 Favoriser la mise en place d'un sanctuaire des raies et requins dans les eaux de St-Martin

Priorité 2

OLT OLT 4- Favoriser la conservation des sites de nurserie pour les requins et raies

Obj. opé. OO.1. Minimiser l'impact des activités humaines sur les sites sensibles

**Description**

Le gestionnaire de la RNSM sera force de proposition et participera aux réunions (Comité de pilotage, équipe de gestion du Sanctuaire...) **en vue de la création d'un Sanctuaire de raies et requins dans les eaux de St-Martin**. Les études réalisées par l'AGRNSM sur les Elasmobranches permettront de fournir des informations scientifiques sur les espèces, leurs aires d'alimentation et de reproduction. La création du Sanctuaire est du ressort de l'Etat ou de la Collectivité. Le Sanctuaire pourra être labellisé SPAW afin d'être reconnu comme AMP avec une réglementation. Un partenariat pourra être mis en place avec le gouvernement de Sint-Maarten suite à la création d'un Sanctuaire des requins dans les eaux de St-Maarten en 2016.

**Localisation** • ZEE de St-Martin

**Période** • Actions ponctuelles réalisées au cours du plan

**Planification**

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

**Indicateur de réalisation**

• Nombre de réunions

**Mise en œuvre, partenaires et prestataires**

• **Mise en œuvre** : AGRNSM  
L'équipe de gestion sera en appui scientifique et réglementaire pour la mise en place du Sanctuaire des raies et requins.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

La création d'un tel Sanctuaire reste du ressort de l'Etat et/ou de la Collectivité de St-Martin.

• **Partenaires** : réseau ReguaR de l'association Kap'Natirel, Sanctuaire Agoa, Nature Foundation de St-Maarten (gestionnaire de l'AMP de St-Maarten), Gouvernement de St-Maarten, Dutch Caribbean Nature Alliance

**Dépenses prévisionnelles**

• Temps agents  
• Participation des agents de l'AGRNSM à des réunions, comités de pilotage ou colloques scientifiques (frais de déplacement, d'hébergement et de restauration)  
• Etudes sur les populations de raies et requins en et hors RNN

**Financement possible**

• Auto-financements de l'AGRNSM  
• Subventions ponctuelles (appels à projet)  
• Mécénats

**Evaluation**

• Comptes rendus des réunions et du Comité de pilotage  
• Evaluation du Plan de gestion

# MS 6

## Participer aux actions de gestion du Sanctuaire Agoa

Priorité 2

OLT

OLT 5- Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations de mammifères marins

Obj. Opé.

OO.10. Renforcer les partenariats avec les équipes scientifiques et l'équipe de gestion du Sanctuaire Agoa

Description



Le **Sanctuaire Agoa** est une AMP créée en 2012 dédiée à la protection des mammifères marins et s'étendant sur l'ensemble de la ZEE des Antilles françaises. Le Conseil de gestion du Sanctuaire Agoa est l'organe de gouvernance du sanctuaire. Il met en œuvre la politique du Sanctuaire et émet des avis sur les projets proposés sur l'aire marine protégée.

Le gestionnaire de la RNN de St-Martin fait partie du Conseil de gestion Agoa depuis 2014 et du bureau Agoa depuis 2015 au sein du collège des représentants des gestionnaires d'AMP (délibération du 2 juillet 2014 du conseil d'administration de l'AAMP).

Localisation

- **Sanctuaire Agoa** : l'ensemble de la ZEE des Antilles françaises, comprenant la ZEE de St-Martin et la RNN de St-Martin

Période

- Conseil de gestion : 2 réunions / an
- Réunions du bureau : plusieurs réunions par an suivant les projets et les demandes d'avis étudiées par le bureau

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateur de réalisation

- Nombre de réunions / an
- Nombre d'études sur le Sanctuaire

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : AGRNSM  
Nicolas Maslach, Conservateur de la RNN est membre du Conseil de gestion Agoa et Julien Chalifour, Responsable du Pôle Scientifique, est suppléant.  
Nicolas Maslach est membre du bureau Agoa.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

Financement possible

- Les déplacements pour assister aux réunions du Conseil de gestion et du bureau du Sanctuaire Agoa sont pris en charge par l'AFB qui est gestionnaire du Sanctuaire.

Evaluation

- Evaluation du Plan de gestion de la RNN
- Evaluation du Plan de gestion du Sanctuaire Agoa 2017-2032

# MS 7 Initier la mise en place d'un observatoire des échouages de l'avifaune

Priorité 3

OLT

OLT 6- Maintenir les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux marins nicheurs

Obj. Opé.

OO.9. Coordonner les interventions d'échouage ou de sauvetage de la faune sauvage en détresse

Description

Les populations d'oiseaux sont exposées à de nombreuses menaces d'origine naturelle et anthropiques. La mise en place d'un observatoire permettra de **qualifier et quantifier ces échouages et de déterminer les causes de mortalité**. Ces données apporteront des informations sur la qualité des milieux et les principales menaces affectant l'avifaune.

Localisation

- Toute la RNN

Période

- Action ponctuelle de création de l'observatoire qui pourra être réalisée au cours du plan

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateur de réalisation

- Nombre d'individus recueillis
- Identification et mesures sur les individus blessés ou échoués

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : Pôle scientifique de l'AGRNSM  
Depuis 2010, la RNSM est identifiée comme **site pilote dans le cadre de l'extension ultra-marine de l'Observatoire « Littoral, Limicoles et Macrofaune benthique »** animé depuis 2000 par Réserves Naturelles de France (RNF).

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenaires** : RNF - Observatoire « Littoral, Limicoles et Macrofaune benthique », Réseau régional des limicoles côtiers (Antilles françaises), Services vétérinaires, ornithologues, experts scientifiques

Moyens humains et matériel nécessaires

- **Moyens humains** : habilitation des agents de l'AGRNSM à la manipulation, la détention, au transport et baguages d'oiseaux, formation des agents aux protocoles d'intervention
- **Moyens matériel** : fiche échouage, appareil photo, kit intervention échouage (gants, décamètre, matériel pour collecter des échantillons...), moyens de transport (bateau, véhicule) disponibles pour l'intervention
- **Favoriser la mise place d'un centre de soin et d'accueil de la faune sauvage** (projet de l'ICBI)

<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Formation des agents de l'AGRNSM (frais de déplacements si nécessaire)</li> <li>• Achat de matériel spécifique pour intervenir lors des échouages (à définir)</li> <li>• Appui à la création d'un centre de soin pour la faune sauvage (ICBI)</li> </ul>
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>• Subventions ponctuelles (appels à projet)</li> </ul>
<b>Opération liée</b>	<i>CS 22 - Mettre en place un suivi des oiseaux blessés ou échoués</i>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion de la RNN</li> </ul>

# MS 8

## Initier une réflexion portant sur l'évolution de la réglementation relative à la chasse à tir à Saint-Martin

Priorité 2

OLT OLT 7- Maintenir ou améliorer l'état écologique des étangs

Obj. Opé. OO.1. Minimiser l'impact des activités humaines sur les sites sensibles

### Description

La chasse et tout autre prélèvement d'espèces sont interdits dans le périmètre de la RNN (Décret de création).

La **réglementation de la chasse à St-Martin (hors de la RNN)** fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral annuel émanant de la Préfecture de Guadeloupe. Les espèces d'oiseaux autorisées à la chasse comprennent des espèces qui sont protégées à l'échelle régionale par l'Arrêté du 17 février 1989 fixant les mesures de protection des oiseaux en Guadeloupe et à St-Martin

L'objectif de cette action est de mettre en place une réflexion sur l'évolution de la réglementation sur la chasse à tir à St-Martin en tenant compte du contexte local et de l'importance patrimoniale des espèces.

Localisation • Sites hors de la RNN

Période • Action ponctuelle réalisée au début du plan

### Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

### Indicateur de réalisation

- Réglementations mises en œuvre

### Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : L'AGRNSM sera en appui scientifique et réglementaire et initiera les réflexions concernant une modification de l'arrêté de chasse sur le territoire de St-Martin pour qu'il soit adapté au contexte local.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

L'approbation d'un nouvel arrêté serait entérinée par la Préfecture des îles du Nord.

- **Partenaires** : ornithologues, experts scientifiques

### Dépenses prévisionnelles

- Temps agents
- Etude des populations d'oiseaux autorisées à la chasse d'après l'Arrêté Préfectoral de Guadeloupe
- Participation à des réunions sur l'élaboration de l'Arrêté sur la chasse à tir (St-Martin, Guadeloupe)

### Financement possible

- Subventions ponctuelles (appels à projet)

### Evaluation

- Evaluation du Plan de gestion de la RNN

# MS 9

## Participer aux réunions, études et comité de pilotage sur les projets de protection de nouveaux espaces

Priorité 2

OLT OLT 8- Favoriser la conservation de la végétation xérophile

Obj. Opé. OO.13. Participer à la mise en place d'un statut de protection sur les milieux terrestres hors RNN

### Description

Cette action est du ressort de la Collectivité, l'AGRNSM participera aux réunions et comité de pilotage afin de partager son expérience en termes de gestion et de réglementation d'un espace protégé.

En 2009, la **Collectivité de Saint-Martin** a mandaté l'Office National des Forêt (ONF) pour réaliser une **étude d'opportunité** pour la création d'une aire protégée des sites montagneux de Pic Paradis et de Red Rock (ONF 2009). Cette étude sert d'outil d'aide à la décision pour la COM et les différents acteurs concernés par ce projet.

Des études complémentaires pourront être menées par la Collectivité : études de faisabilité, moyens juridiques, réglementaires et financiers, formalités administratives...

### Localisation

- Sites potentiels (hors RNN) : ZNIEFF de Red Rock, ZNIEFF de Pic Paradis, autres sites à définir

### Période

- Action ponctuelle réalisée à l'initiative de la COM sur toute la durée du plan

### Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

### Indicateur de réalisation

- Nombre de sites identifiés
- Nombre de réunions de concertation
- Nombre de propriétaires rencontrés et informés

### Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : COM, Commission territoriale de l'environnement de la COM. Depuis 2007, la protection de nouveaux espaces sur le territoire est du ressort de la Collectivité, en dehors des sites classés de la RNN par arrêté ministériel, des sites protégés par Arrêté de Protection du Biotope (APB) et des sites propriétés du CELRL.

- **Partenaires** : L'AGRNSM participera aux réunions et comité de pilotage organisés par la COM afin de partager son expérience en termes de gestion et de réglementation d'un espace protégé.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Prestataire (à définir)** : étude d'opportunité, étude faisabilité (dossier technique, délimitation, réglementation, statut de protection...)

### Opération liée

MS 10 - Participer à la démarche de conservation de nouveaux espaces terrestres

# MS 10 Participer à la démarche de conservation de nouveaux espaces terrestres

Priorité 2

OLT OLT 8- Favoriser la conservation de la végétation xérophile

Obj. Opé. OO.13. Participer à la mise en place d'un statut de protection sur les milieux terrestres hors RNN

Description

La démarche de protection des milieux montagneux classés ZNIEFF (Red Rock, Pic Paradis) est du ressort de la Collectivité (cf. MS 9). Suivant les préconisations de l'étude de faisabilité, un statut juridique et une réglementation de ces espaces pourront être proposés.

Le gestionnaire de la RNSM pourra participer à la démarche de conservation de ces nouveaux espaces terrestres qui pourront, après accord de la COM, être intégrés dans la RNN.

Localisation

- Sites potentiels (hors RNN) : ZNIEFF de Red Rock, ZNIEFF de Pic Paradis, autres sites à définir

Période

- Action ponctuelle réalisée à l'initiative de la COM sur toute la durée du plan

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateur de réalisation

- Nombre de sites identifiés
- Nombre de réunions de concertation
- Nombre de propriétaires rencontrés et informés

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : COM, Commission territoriale de l'environnement de la COM. Depuis 2007, la protection de nouveaux espaces sur le territoire est du ressort de la Collectivité, en dehors des sites classés de la RNN par arrêté ministériel, des sites protégés par Arrêté de Protection du Biotope (APB) et des sites propriétés du CELRL.
- **Partenaires** : L'AGRNSM participera aux réunions et comité de pilotage organisés par la COM afin de partager son expérience en termes de gestion et de réglementation d'un espace protégé.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Prestataire (à définir)** : étude d'opportunité, étude faisabilité (dossier technique, délimitation, réglementation, statut de protection...)

Opération liée

MS 9 - Participer aux réunions, études et comité de pilotage sur les projets de protection de nouveaux espaces

# MS 11

## Participer au PNA sur l'iguane des Petites-Antilles

Priorité 1

OLT OLT 9- Assurer les conditions pour la ré introduction de l'iguane des Petites-Antilles

### Description



L'iguane des Petites-Antilles (*Iguana delicatissima*) est une espèce menacée d'extinction à l'échelle mondiale et endémique de quelques îles des Petites-Antilles (Anguilla, St-Barthélemy, St-Eustache, Guadeloupe, Dominique, Martinique).

L'AGRNSM fait partie des **membres du Plan National d'Action** coordonné depuis 2017 par l'ONF. L'objectif du PNA est de définir et de mettre en œuvre des actions coordonnées à court, moyen et long termes pour la conservation de cette espèce et de ses habitats aux Antilles françaises.

Cette action vise notamment à favoriser les conditions d'accueil pour la ré introduction de l'iguane des Petites-Antilles (*Iguana delicatissima*) à Saint-Martin. A Saint-Martin, cette espèce a été observée pour la dernière fois en 1996 (Breuil 2002). Actuellement ce sont les iguanes communs (*Iguana iguana*), une espèce exotique envahissante, qui prédominent à Saint-Martin/Saint-Maarten avec potentiellement des hybrides *I.iguana x I.delicatissima*.

### Localisation

- Participation de l'AGRNSM aux réunions du PNA Iguane
- Participation de l'AGRNSM aux missions sur l'iguane des Petites-Antilles dans le cadre du PNA et de collaboration avec les équipes travaillant sur cette espèce

### Période

- Toute la durée du plan

### Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

### Indicateur de réalisation

- Nombre de réunions
- Nombre d'études et partenariats
- Actions mises en œuvre sur le territoire

### Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : AGRNSM  
Le Pôle Scientifique participera aux réunions et études dans le cadre du PNA Iguane des Petites-Antilles.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenaires** : ONF (coordinateur du PNA 2018-2022), ONCFS (coordinateur du PNA 2011-2015), DEAL, Association TiTé (co-gestionnaire de la RNN de Petite-Terre), associations impliquées dans les études et actions de conservation sur l'iguane (association Le Gaïac, AEVA, association Le Carouge...)

### Dépenses prévisionnelles

- Temps agents
- Déplacements des agents de l'AGRNSM pour participer aux réunions et

	<p>formations dans le cadre du PNA (billets d'avion, frais d'hébergement et de restauration)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formations des agents de l'AGRNSM</li> </ul>
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PNA Iguane des Petites-Antilles 2018-2022 (coordonné par l'ONF)</li> <li>• Auto-financements de l'AGRNSM</li> <li>• Subventions ponctuelles (appels à projet)</li> </ul>
<b>Opération liée</b>	<i>MS 12- Renforcer les collaborations pour mener des actions de protection et de conservation de l'iguane des Petites-Antilles</i>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> <li>• Evaluation du PNA en faveur de la conservation de l'iguane des Petites-Antilles</li> </ul>

# MS 12

## Renforcer les collaborations pour mener des actions de protection et de conservation de l'iguane des Petites-Antilles

Priorité 1

OLT OLT 9- Assurer les conditions pour la ré introduction de l'iguane des Petites-Antilles

### Description

Cette action vise à renforcer et développer les partenariats dans le but de mener des actions de protection et de conservation de l'iguane des Petites-Antilles. Ces actions seront menées dans le cadre de la mise en œuvre du PNA 2018-2022.

### Localisation

- RNN : sites propices à la ré introduction de *I.delicatissima* à St-Martin
- Petites-Antilles : sites où des populations d' *I.delicatissima* sont observées

### Période

- Toute la durée du plan

### Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

### Indicateur de réalisation

- Nombre de réunions
- nombre d'études et partenariats
- actions mises en œuvre sur le territoire

#### • Mise en œuvre : AGRNSM

Le Pôle scientifique participera aux différentes actions permettant de protéger et conserver les populations d'*I.delicatissima*.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

### Mise en œuvre, partenaires et prestataires

#### • Partenaires :

- ONF (coordinateur du PNA iguane), ONCFS, Conservatoire du Littoral
- CSRPN Guadeloupe - Martinique
- gestionnaires des ENP des Petites-Antilles : Anguilla National Trust, Agence Territoriale de l'Environnement de St-Barthélemy, STENAPA à St-Eustache, Parc National de la Guadeloupe, Association Tité-ONF (gestionnaires de la RNN de Petite-Terre), PNR Martinique
- associations : association Le Gaïac, AEVA, Le Carouge ...
- Muséum National d'Histoire Naturelle
- UICN France – initiative sur les espèces exotiques envahissantes en outre-mer

#### • Prestataire : experts, bureaux d'études (à définir)

### Moyens humains et matériel nécessaires

#### • Moyens humains :

- Participation des agents de l'AGRNSM aux différentes réunions et études sur l'iguane des Petites-Antilles
- Formation du personnel de l'AGRNSM au protocole de capture-marquage-recapture (capture, manipulation, prise de données morphologiques et marquage des iguanes)

#### • Moyens matériel : fiche de suivi, matériel pour mesurer et peser les individus, kit pour marquer et lire le marquage des individus, appareil photo, GPS

<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Véhicules, bateaux et frais d'essence</li> <li>• Déplacements des agents de l'AGRSNM pour assister aux réunions et/ou formations</li> <li>• Formations des agents de l'AGRSNM (manipulation et suivis des iguanes)</li> <li>• Achat de matériel spécifique à l'étude et au suivi des populations d'<i>I.delicatissima</i></li> </ul>
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PNA Iguane des Petites-Antilles 2018-2022</li> <li>• Auto-financements de l'AGRSNM</li> <li>• Subventions ponctuelles (appels à projet)</li> </ul>
<b>Opération liée</b>	<i>MS 11- Participer au PNA sur l'iguane des Petites-Antilles</i>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> <li>• Evaluation du PNA en faveur de la conservation de l'iguane des Petites-Antilles</li> </ul>

# MS 13

## Réfléchir aux possibilités d'intervention de la RNN comme prestataire sur certaines activités de découverte du patrimoine naturel dans le cadre de l'ICBI

Priorité 2

<b>OLT</b>	<b>FCR2 / OLT - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement</b>																					
<b>Obj. opé.</b>	<b>FCR 2.2 - Poursuivre les missions de découverte du milieu in situ</b>																					
<b>Description</b>	<p>L'AGRNSM pourra intervenir en tant que <b>prestataire sur certaines activités de découverte du patrimoine naturel</b> par l'intermédiaire de ses aménagements (sentier sous-marin, stations d'observation de l'avifaune, sentier pédestre...) et de l'Institut Caribéen de la Biodiversité Insulaire (expositions, conférences, visites guidées...).</p> <p>Cette action vise à proposer des activités variées et à les rendre accessibles à un large public.</p>																					
<b>Localisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sites classés en RNN</li> </ul>																					
<b>Période</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toute la durée du plan</li> </ul>																					
<b>Planification</b>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027												
<b>Indicateur de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'études de faisabilité</li> <li>Activités proposées</li> </ul>																					
<b>Mise en œuvre, partenaires et prestataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mise en œuvre : AGRNSM</b></li> </ul> <p>Le gestionnaire de la RNN réfléchira aux activités de découverte du patrimoine naturel qu'il pourra mettre en place sur le périmètre de la RNN et dans le cadre de l'ICBI.</p> <p>Le contenu des activités sera validé par l'équipe de gestion.</p> <table border="1" data-bbox="432 1294 1406 1413"> <thead> <tr> <th>Pôle Gouvern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Prestataires : sociétés partenaires (à définir)</b></li> </ul>										Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)						
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)																	
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps agents</li> <li>Etudes de faisabilité des différentes activités (dépenses à définir)</li> <li>Mise en place d'aménagements (sentiers sous-marin, sentiers pédestres, visites guidées...)</li> <li>Création de supports d'information et de supports pédagogiques</li> </ul>																					
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les dépenses liées à la réalisation de cette action seront financées par l'ICBI.</li> </ul>																					
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>																					

# MS 14

# Créer la Maison de la Réserve dans le cadre de l'ICBI

Priorité 1

OLT FCR3 / OLT - Optimiser les moyens de gestion

Obj. opé. FCR 3.1 Créer la Maison de la Réserve

### Description

Le projet de l'Institut Caribéen de la Biodiversité Insulaire (ICBI) a pour objectifs la création d'un centre d'accueil du grand public avec un espace muséographique et d'expositions, des activités de découverte du patrimoine naturel de la Réserve Naturelle et plus généralement des îles des Petites-Antilles, un pôle Recherche et Développement et un pôle Education à l'environnement.  
L'Institut hébergera également la **Maison de la Réserve Naturelle** (locaux administratifs et techniques).

### Localisation

- Site de l'ICBI : prévision d'implantation à Cul-de-Sac

### Période

- 2018 : l'AGRNSM, qui coordonne le projet de l'ICBI, prévoit de déposer une demande de permis de construire auprès de la Collectivité de St-Martin courant 2018
- 2019/2020 : phase de construction de l'ICBI
- 2021 : installation de l'équipe de gestion dans les locaux de l'ICBI

### Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

### Indicateur de réalisation

- Création de la Maison de la Réserve

- **Mise en œuvre** : La réalisation de l'ICBI est coordonnée par l'AGRNSM.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

### Mise en œuvre, partenaires et prestataires

Dans le cadre d'une convention avec l'AGRNSM, la SEMSAMAR est l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) du projet de l'ICBI auquel elle apporte un appui logistique, ingénierique et financier.

Les études de faisabilité du projet de l'ICBI ont débuté en 2014/2015 et ont été suivies d'un concours de Maîtrise d'Œuvre en 2015 pour la réalisation de l'Institut. Suite à ce concours, un groupement d'architectes et de bureaux d'études a été sélectionné en 2016 par un Comité de pilotage dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA).

- **Partenaires** : Etat, Collectivité de St-Martin, UICN, SEMSAMAR, Office du Tourisme, Conservatoire du Littoral, AFB, CAR-SPAW, collaborations avec des établissements d'enseignement et de recherche, RNF, associations environnementales, gestionnaires des ENP des îles des Petites-Antilles.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Prestataires</b> : groupement d'architectes et de bureaux d'études</li> </ul>
<b>Moyens humains et matériel nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Moyens matériel</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Maison de la réserve</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Locaux administratifs de la RNN: espaces de bureaux pour les différents Pôle de l'AGRNSM</li> <li>- Locaux techniques de la RNN pour le stockage du matériel et de l'équipement de l'AGRNSM</li> </ul> </li> <li>- <b>Centre d'accueil du grand public</b> : espace muséographique et d'expositions, activités de découverte du patrimoine, auditorium, aquariums, serre tropicale, boutique, restaurant...</li> <li>- <b>Pôle Recherche</b> centré sur la biodiversité du territoire et plus largement de la région Caraïbe (accueil de chercheurs) : laboratoires, pisciculture, collaborations avec des Universités et Centres de recherche...</li> <li>- <b>Pôle Education et sensibilisation à l'environnement</b> (école de la mer...)</li> </ul> </li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestations du groupement d'architectes et de bureaux d'études en charge des propositions architecturales et techniques pour la phase de construction de l'ICBI (réalisées en 2016/2017)</li> <li>• Phase de construction de l'ICBI (9 157 k€) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction de l'Institut : accueil, boutique, restaurant, Maison de la Réserve, Pôle technique, Jardin tropical, auditorium, logements (4 625 k€)</li> <li>- Espace muséographique : hall d'accueil, expositions, aquariums, pisciculture (4 531 k€)</li> </ul> </li> </ul>
<b>Financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat : Contrat de développement (Phase études...)</li> <li>• SEMSAMAR : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, mandat technique et financier dans le cadre d'une convention avec l'AGRNSM (Phase de construction)</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>



Projet de l'ICBI.

# MS 15 Assurer la formation technique et juridique du personnel de la RNN

Priorité 1

<b>OLT</b>	<b>FCR3 / OLT - Optimiser les moyens de gestion</b>																					
<b>Obj. opé.</b>	<b>FCR 3.2 Assurer la gestion administrative et financière de la RNN</b>																					
<b>Description</b>	<p>L'équipe de gestion de la RNN bénéficiera de formations régulières dans le cadre de la <b>formation professionnelle</b>.</p> <p>Ces formations (ou recyclages) répondront à un besoin de compétences particulières des agents pour réaliser leurs missions d'étude et de suivi du patrimoine naturel (plongeur professionnel, permis bateau, formation SIG, techniques de suivis...), d'encadrement des actions d'éducation à l'environnement (guide nature...) et de réalisation des missions de Police de l'Environnement (commissionnement et assermentation...).</p>																					
<b>Période</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toute la période du plan</li> </ul>																					
<b>Planification</b>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027												
<b>Indicateur de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Budget annuel alloué pour la formation professionnelle</li> <li>Nombre de formations</li> <li><b>Mise en œuvre</b> : formations destinées aux agents de l'AGRNSM</li> </ul>																					
<b>Mise en œuvre, partenaires et prestataires</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Pôle Govern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Partenaires éventuels</b> : AFB (ex-ATEN), TeMeUm</li> <li><b>Prestataires extérieurs</b> en charge de la formation des agents (Centres de formation, clubs de plongée, sociétés de secourisme, permis bateau...)</li> </ul>										Pôle Govern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)						
Pôle Govern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)																	
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépenses à évaluer en fonction des besoins de formations des agents</li> <li>Contribution à la formation professionnelle (sur la base de 6 ETP) : 2100 € /an (représentant 0,55% de la masse salariale brute)</li> </ul>																					
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Financements dans le cadre de la formation professionnelle (organisme OPCALIA) : la prise en charge de la formation est indépendante aux montants des cotisations annuelles versées par l'AGRNSM. Des financements complémentaires pourront être recherchés afin de compléter le coût de ces formations.</li> <li>Recettes de fonctionnement de l'AGRNSM</li> <li>Subventions ponctuelles (appels à projets)</li> </ul>																					
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>																					
<b>Opération liée</b>	<i>MS 16 - Assurer la formation interne du personnel aux protocoles de suivis scientifiques et à la connaissance du patrimoine naturel</i>																					
<b>Coût estimatif</b>	<i>Environ 2100 € / an (contribution à la formation professionnelle)</i>																					

## MS 16

### Assurer la formation interne du personnel aux protocoles de suivis scientifiques et à la connaissance du patrimoine naturel

Priorité 1

OLT	FCR3 / OLT - Optimiser les moyens de gestion FCR4 / OLT Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes																				
Obj. opé.	FCR 3.2 Assurer la gestion administrative et financière de la RNN FCR 4.1 - Faire de la RNN un laboratoire in situ pour renforcer les connaissances scientifiques sur le patrimoine naturel																				
Description	Les agents de l'AGRNSM seront <b>formés en interne sur le patrimoine naturel de la RNN et sur les protocoles scientifiques</b> réalisés lors d'études ou de suivis (suivis des biocénoses marines, suivis des oiseaux marins et des limicoles, études sur la flore, étude des populations de requins...).																				
Période	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toute la période du plan</li> </ul>																				
Planification	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027												
Indicateur de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Budget annuel alloué pour la formation interne du personnel</li> <li>Nombre de formations</li> <li><b>Mise en œuvre</b> : formations destinées aux agents de l'AGRNSM</li> </ul>																				
Mise en œuvre, partenaires et prestataires	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Pôle Gouvern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Partenaires ou prestataires extérieurs</b> : scientifiques, experts, organismes de recherche, bureau d'études réalisant des missions scientifiques sur la RNN</li> </ul>	Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)														
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)																
Dépenses prévisionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépenses à évaluer en fonction des formations et missions sur la RNN et des besoins du personnel de la réserve</li> </ul>																				
Financement possible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recettes de fonctionnement de l'AGRNSM</li> <li>Subventions ponctuelles (appels à projet)</li> </ul>																				
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>																				
Opération liée	MS 15 - Assurer la formation technique et juridique du personnel de la RNN																				

# MS 17

# Assurer le secrétariat

<b>Priorité</b>	<b>1</b>																				
<b>OLT</b>	<b>FCR3 / OLT - Optimiser les moyens de gestion</b>																				
<b>Obj. opé.</b>	<b>FCR 3.2 Assurer la gestion administrative et financière de la RNN</b>																				
<b>Description</b>	<p>La gestion administrative et le secrétariat liés aux missions de la RNN sont assurés par le Conservateur et les Responsables des différents Pôles.</p> <p>Un agent administratif en charge du secrétariat et du suivi de la comptabilité de l'AGRNSM pourrait être recruté afin d'accomplir cette action.</p>																				
<b>Période</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur l'ensemble de la durée du plan</li> </ul>																				
<b>Planification</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027												
<b>Indicateur de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Budget alloué</li> </ul>																				
<b>Mise en œuvre, partenaires et prestataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mise en œuvre : AGRNSM.</b></li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Pôle Gouvern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Un agent en charge du secrétariat et du suivi de la comptabilité pourrait être recruté au cours du 2<sup>ème</sup> plan afin de réaliser ces missions.</p>	Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)														
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)																
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recrutement d'un agent : ½ ETP ou 1 ETP</li> </ul>																				
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recettes de fonctionnement de l'AGRNSM</li> </ul>																				
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>																				

Priorité 1

OLT FCR3 / OLT - Optimiser les moyens de gestion

Obj. opé. FCR 3.2 Assurer la gestion administrative et financière de la RNN

Description

Les démarches administratives et financières liées à la gestion des ressources humaines sont assurées par le Conservateur et l'expert comptable de l'AGRNSM. Le recrutement des agents de l'AGRNSM est assuré par le Conservateur après concertation du responsable du Pôle concerné et du bureau de l'AGRNSM.

Période

- Sur l'ensemble de la durée du plan

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateur de réalisation

- Nombre d'ETP recruté sur la durée du plan

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : Le recrutement de personnel est assuré par le Conservateur, le responsable des Pôles et le bureau de l'AGRNSM. Au 1er mars 2018, l'équipe de gestion de la RNN comprend 6 ETP, auxquels peuvent s'ajouter des bénévoles et étudiants de façon ponctuelle :

- **Nicolas Maslach**, Conservateur de la RNN (depuis le 5 septembre 2001)
- **Julien Chalifour**, responsable du Pôle scientifique (depuis octobre 2011)
- **Franck Roncuzzi**, responsable du Pôle Police de la Nature, logistique et aménagement (depuis mars 2007)
- **Christophe Joé**, garde technicien - Pôle Police de la Nature, logistique et aménagement (depuis février 2002)
- **Ashley Daniel**, garde animatrice - Pôle Police de la Nature, logistique et aménagement (recrutée en contrat d'avenir depuis juillet 2015)
- **Vincent Oliva**, garde animateur – responsable du Pôle Education à l'Environnement et garde du Pôle Police de la Nature, logistique et aménagement (depuis février 2018)

Les démarches administratives et financières liées à la gestion quotidienne des ressources humaines sont assurées par le Conservateur, le responsable du Pôle Police de la Nature, logistique et aménagement et l'expert comptable mandaté par l'AGRNSM :

- déclaration préalable à l'embauche
- gestion des congés, des heures supplémentaires, des états de frais aux déplacements
- fiches de paie des agents
- indemnisation des stagiaires

- **Prestataire** : Un cabinet d'expertise comptable est mandaté pour la déclaration préalable à l'embauche, l'élaboration des fiches de paie et les déclarations auprès des organismes sociaux (retraite, URSSAF, mutuelle...).

<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salaires et charges sociales (6 ETP) : 384 000 € / an</li> <li>• Cabinet comptable : 2100 € / an</li> <li>• Dépenses à évaluer en fonction de futurs recrutements ou de l'accueil de stagiaires</li> </ul>
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recettes de fonctionnement de l'AGRNSM</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>
<b>Coût estimatif total</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 386 100 € / an (sur la base de 6 ETP)</li> </ul>

# MS 19

# Assurer la comptabilité et la gestion administrative

Priorité 1

FCR / OLT FCR3/OLT - Optimiser les moyens de gestion

Obj. Opé. FCR 3.2 Assurer la gestion administrative et financière de la RNN

**Description**

La **comptabilité et la gestion administrative liées aux missions de la RNN** sont assurées par le Conservateur et l'expert comptable mandaté par l'association de gestion.

Le bilan des comptes annuels de l'AGRNSM est présenté chaque année au commissaire aux comptes qui vérifie les informations et produit un rapport de contrôle des comptes.

Période • Sur l'ensemble de la durée du plan

**Planification**

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

**Indicateur de réalisation**

- Publication du rapport d'activité annuel
- Publication des comptes annuels
- **Mise en œuvre** de l'action par le Conservateur et l'expert comptable :
  - Clôture de l'exercice budgétaire de la RNN pour l'année écoulée et réalisation du budget prévisionnel de l'année en cours
  - Démarches administratives liées à la comptabilité de l'AGRNSM (fiches de salaires, paiement des charges sociales et cotisations diverses...)

**Mise en œuvre, partenaires et prestataires**

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Prestataires :**
  - Cabinet comptable mandaté pour réaliser le bilan comptable effectif et prévisionnel, pour l'élaboration des fiches de paie et les déclarations auprès des organismes sociaux (retraite, URSSAF, prévoyance...).
  - Commissaire aux comptes mandaté dans le cadre de sa mission de certification des comptes annuels de l'AGRNSM.

**Dépenses prévisionnelles**

- Cabinet comptable : 2100 € / an
- Audit du Commissaire aux comptes : 2500 € / an

**Financement possible**

- Recettes de fonctionnement de l'AGRNSM

**Evaluation**

- Bilan comptable présenté lors du Comité Consultatif annuel
- Evaluation du Plan de gestion

**Coût estimatif**

- Environ 4600 € / an

Priorité 1

FCR / OLT FCR3/OLT - Optimiser les moyens de gestion

Obj. Opé. FCR 3.2 Assurer la gestion administrative et financière de la RNN

## Description

L'AGRNSM **recherchera des financements complémentaires** afin d'accroître le budget de fonctionnement de la RNN et réaliser les actions prévues dans le plan de gestion.

Ces subventions ponctuelles ou pluri-annuelles viendront s'ajouter à la dotation annuelle de fonctionnement émanant du Ministère de l'Environnement, aux redevances sur les activités commerciales et aux COT du Conservatoire du Littoral.

## Période

- Sur toute la durée du plan

## Planification

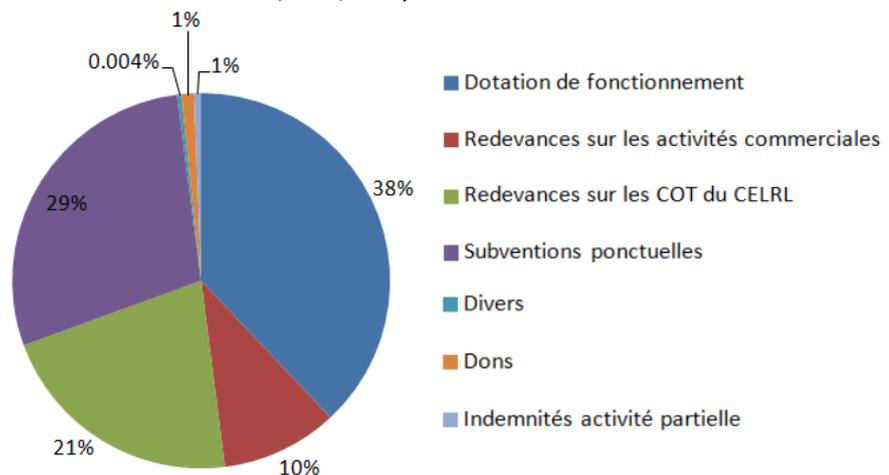
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

## Indicateur de réalisation

- Nombre et montant des financements complémentaires obtenus / an.

En 2017, les recettes de fonctionnement de l'AGRNSM provenaient de :

- de la **subvention annuelle de fonctionnement** du Ministère de l'Environnement (via la DEAL Guadeloupe)
- des **redevances sur les activités commerciales**
- des **redevances sur les COT** sur les sites du Conservatoire du Littoral
- de **subventions ponctuelles** liées à des conventions dans le cadre de la réalisation de projets spécifiques (CAR-SPAW, IFRECOR...)
- des **dons**
- de **subventions exceptionnelles** post-cyclone (Ministère de l'Environnement, AFB, RNF)



Recettes de fonctionnement de l'AGRNSM en 2017.

**Mise en œuvre,  
partenaires et  
prestataires**

- **Mise en œuvre** : AGRNSM

L'ensemble des agents participeront à la recherche et aux demandes de financements complémentaires concernant les actions menées par leurs Pôles. La recherche de nouveaux moyens de financement pourra concerner la réponse à des appels à projets (projets Européens, AFB, TeMeUm...).

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

**Evaluation**

- Evaluation du Plan de gestion
- Bilan financier annuel de l'AGRNSM

## MS 21

# Assurer le recrutement, l'encadrement et la formation des bénévoles, stagiaires et agents recrutés

Priorité 2

OLT FCR3 / OLT - Optimiser les moyens de gestion

Obj. opé. FCR 3.3 Renforcer les moyens humains

Description

Les étudiants stagiaires, bénévoles, volontaires services civiques ou emplois d'avenir renforceront ponctuellement les moyens humains de l'équipe de gestion et participeront aux différentes missions sur la RNN.  
L'encadrement sera assuré par le personnel de l'AGRNSM.

Période

- Toute l'année

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateur de réalisation

- Nombre de stagiaires et bénévoles encadrés / an
- Nombre de CDD (VSC, emplois d'avenir...) recrutés / an

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : encadrement par les agents de l'AGRNSM

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenariats** : Universités, Ecoles, Centres de recherche, collèges et lycées de St-Martin (accueil de stagiaires de 3<sup>ème</sup> en stage de découverte d'un métier)

Dépenses prévisionnelles

- Dépenses à évaluer en fonction des recrutements et des missions des stagiaires, bénévoles et VSC (nombre de stagiaires, bénévoles, VSC, CDD...) : salaires, matériel à acquérir...
- Gratification pour les stagiaires au-delà de 2 mois de stage, salaires des personnels en CDD (VSC, contrats d'avenir...).

Financement possible

- Recettes de fonctionnement de l'AGRNSM
- Subventions ponctuelles (appels à projets)

Evaluation

- Evaluation du Plan de gestion
- Bilan des rapports de stage

## MS 22 Entretien et renouveler le matériel et les locaux

Priorité 1

OLT FCR3 / OLT - Optimiser les moyens de gestion

Obj. opé. FCR 3.4 Assurer la maintenance et l'entretien du matériel et des sites

Description L'AGRNSM réalisera l'entretien régulier des bateaux, véhicules, du matériel (matériel de suivis scientifiques, matériel informatique...) et des locaux administratifs.  
Cette action sera menée avec l'appui de prestataires extérieurs.

Période • Toute l'année

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Type de matériel

- **Moyens de transport**
    - 1 bateau Contender équipé de 2 moteurs hors-bords 300 CV (4 temps)
    - 1 bateau semi-rigide avec un moteur 115 CV (4 temps)
    - 4 véhicules dont 3 véhicules de type pick-up pour les patrouilles sur les sites terrestres et le transport de matériel.
  - **Matériel** : l'ensemble du matériel permettant de réaliser les missions de suivis scientifiques, de surveillance et d'éducation à l'environnement (matériel de plongée, matériel de suivi scientifique, matériel en cas d'échouage, matériel informatique et d'observation...)
  - **Locaux** : Suite au cyclone de septembre 2017, l'AGRNSM loue des locaux administratifs à Anse Marcel et à Hope Estate. Les locaux techniques et les places à quai des bateaux sont à Anse Marcel.  
Le projet de l'ICBI comprendra les locaux administratifs et techniques de l'AGRNSM.
- Cette action ne comprend pas l'entretien des bouées et des balises (cf. CI 10) et des aménagements (cf. CI 9) qui font partie d'actions spécifiques.

Indicateur de réalisation

- Budget alloué

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : AGRNSM

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Prestataires** : sociétés pour l'entretien des véhicules et des bateaux (garagistes, sociétés de carénage...), sociétés pour l'entretien des locaux

Dépenses prévisionnelles (d'après le budget de 2017)

L'entretien et la réparation du matériel représente une part importante du budget de fonctionnement mais est néanmoins nécessaire pour mener à bien les missions de protection et de gestion sur la RNN :

- Entretien des bateaux et des véhicules : 14650 € / an
- Entretien du matériel et des locaux : 3700 € / an

Financement possible

- Recettes de fonctionnement de l'AGRNSM

Evaluation

- Evaluation du Plan de gestion

<b>MS 23</b>		<b>Assurer l'équipement bureautique et informatique du personnel de la RNN</b>																										
<b>Priorité</b>	<b>2</b>																											
<b>OLT</b>	<b>FCR3 / OLT - Optimiser les moyens de gestion</b>																											
<b>Obj. opé.</b>	<b>FCR 3.4 Assurer la maintenance et l'entretien du matériel et des sites</b>																											
<b>Description</b>	Les équipements informatique et bureautique de la RNN seront entretenus et renouvelés. L'acquisition de nouveau matériel sera à prévoir suite au renouvellement du matériel ou à des recrutements.																											
<b>Période</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toute l'année</li> </ul>																											
<b>Planification</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> </tr> </tbody> </table>								2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027																			
<b>Indicateur de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Budget alloué / an</li> </ul>																											
<b>Mise en œuvre, partenaires et prestataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mise en œuvre</b> : AGRNSM</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Pôle Gouvern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>								Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)														
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)																							
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépenses prévisionnelles liées à la maintenance ou dépannage informatique : 800 € / an</li> <li>Autres dépenses à évaluer en fonction des besoins de l'équipe de gestion : remplacement de postes informatique (à définir)</li> </ul>																											
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recettes de fonctionnement de l'AGRNSM</li> </ul>																											
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>																											

**MS 24****Organiser et animer le Comité Consultatif****Priorité 1***Actions MS 24 et MS 25 liées***MS 25****Rédiger et diffuser les Rapports d'activités, rapports d'études et comptes-rendus****Priorité 1****FCR / OLT FCR3/OLT - Optimiser les moyens de gestion****Obj. Opé. FCR 3.5 Animer les instances de gouvernance de la réserve et assurer le rapportage des actions sur la RNN**

**Description**

Le **bilan annuel des actions réalisées sur la RNN** sera présenté au bureau et au Comité Consultatif de la RNN.  
Le gestionnaire s'assurera de l'organisation de ces réunions de façon à informer les différentes instances de la gestion courante et des activités de la RNN.

**Période**

- Au moins une réunion de bureau / an
- Une réunion du Comité Consultatif de la RNSM / an
- Diffusion du Rapport d'Activités annuel

**Planification**

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

**Indicateur de réalisation**

- Nombre de Comité Consultatif
- Publication des rapports et compte rendus

- **Mise en œuvre** : AGRNSM

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

**Mise en œuvre, partenaires et prestataires**

- Le **Comité Consultatif** (CC) de la RNN se réunit au moins une fois par an et donne son avis sur le fonctionnement et la gestion de la Réserve Naturelle, ainsi que sur les conditions d'application de la réglementation publiée dans le décret de création de l'espace protégé (Décret ministériel n°98-802 du 10 septembre 1998). Le Comité est consulté pour donner son avis sur le plan de gestion, son renouvellement et sa mise en œuvre.  
Ce Comité, dont la composition est fixée par l'Arrêté préfectoral N°2018-38 du 14 mai 2018, est présidé par le Préfet délégué de la Préfecture de St-Martin et St-Barthélemy et réunit toutes les parties prenantes de la gouvernance de l'espace protégé.
- Les **rapports d'activités annuels** de l'AGRNSM dresseront le bilan des actions réalisées sur la RNN et permettront d'informer les élus, les publics, les partenaires et prestataires sur les objectifs et les missions de la réserve. Le

bilan financier de l'année écoulée et le budget prévisionnel permettront de justifier les financements engagés ou prévus (projets, partenariats, études scientifiques...).

Le rapport d'activité sera diffusé en amont des réunions du bureau et du Comité Consultatif.

**Evaluation**

- Evaluation du Plan de gestion
- Rapports annuels d'activité

<b>MS 26</b>		<b>Actualiser la Partie A du plan "Diagnostic / Etat des connaissances de la RNN"</b>																											
<b>Priorité</b>	<b>1</b>																												
<b>FCR / OLT</b>	<b>FCR3/OLT - Optimiser les moyens de gestion</b>																												
<b>Obj. Opé.</b>	FCR 3.6 Doter la RNN d'un plan de gestion évolutif																												
<b>Description</b>	<p>L'AGRNSM actualisera la partie « Diagnostic de la RNN » du plan de gestion présentant le bilan des inventaires et études sur le patrimoine naturel, les différents écosystèmes ainsi que la liste des espèces recensées sur la réserve.</p> <p>Cette actualisation régulière permettra d'apprécier la biodiversité inventoriée sur l'espace naturel protégé</p>																												
<b>Période</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actualisation sur toute la durée du plan</li> </ul>																												
<b>Planification</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> </tr> </tbody> </table>									2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027																				
<b>Indicateur de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'actualisation de la Partie A – Diagnostic / la durée du plan</li> <li>Nombre d'espèces recensées sur la réserve</li> </ul>																												
<b>Mise en œuvre, partenaires et prestataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mise en œuvre</b> : AGRNSM</li> <li><b>Partenariats / Prestataires extérieurs</b> (à définir)</li> </ul>																												
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>Subventions ponctuelles (Appels à projets)</li> </ul>																												
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>																												

<b>MS 27</b>		<b>Développer et actualiser le Tableau de bord de la RNN et définir les indicateurs</b>								
<b>Priorité</b>	<b>1</b>									
<b>FCR / OLT</b>	<b>FCR3/OLT - Optimiser les moyens de gestion</b>									
<b>Obj. Opé.</b>	<b>FCR 3.6 Doter la RNN d'un plan de gestion évolutif</b>									
<b>Description</b>	Le 2 <sup>ème</sup> plan de gestion de la RNN de St-Martin intègre la <b>démarche des Tableaux de bord renseignés par des indicateurs</b> d'Etat, de Pression et de Réalisation (modèle PER). Dans le cadre de cette démarche, le gestionnaire pourra développer et actualiser les différents indicateurs qui permettront de renseigner sur l'état de conservation des espèces et des habitats sur la RNN et la réalisation des actions sur la durée du plan.									
<b>Période</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actualisation sur toute la durée du plan</li> </ul>									
<b>Planification</b>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Indicateur de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actualisation du tableau de bord</li> <li>Nombre d'indicateurs définis dans les tableaux de bord</li> </ul>									
<b>Mise en œuvre, partenaires et prestataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mise en œuvre</b> : AGRNSM</li> <li><b>Partenariats / Prestataires extérieurs</b> (à définir) : l'élaboration et la validation des indicateurs pourra être menée avec l'appui d'experts, de scientifiques, de l'AFB, RNF...</li> </ul>									
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>Subventions ponctuelles (Appels à projets)</li> </ul>									
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>									

## MS 28

## Evaluer le 2<sup>ème</sup> Plan de gestion

Priorité 1

FCR / OLT FCR3/OLT - Optimiser les moyens de gestion

Obj. Opé. FCR 3.6 Doter la RNN d'un plan de gestion évolutif

**Description** Le 2<sup>ème</sup> plan de gestion de la RNN de St-Martin (2018-2027) sera évalué au terme de 5 ans ou de 10 ans d'exercice du plan.  
La phase d'évaluation est un outil d'aide à la décision qui permettra d'apprécier les actions menées sur le long terme et de réorienter les objectifs de gestion.

**Planification**

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

**Indicateur de réalisation**

- Réalisation des actions / prévisionnel
- Renseignement des indicateurs d'Etat, de Pression et de Réalisation

**Mise en œuvre**

- **Mise en œuvre** : AGRNSM
- **Partenaires / Prestataires** (à définir)

**Financement possible**

- Auto-financement de l'AGRNSM
- Subventions ponctuelles (Appels à projets)

**Coût estimatif**

- 10 000 € /15 000 €

## MS 29

## Rédiger le 3<sup>ème</sup> Plan de gestion 2028-2037

Priorité 1

FCR / OLT FCR3/OLT - Optimiser les moyens de gestion

Obj. Opé. FCR 3.6 Doter la RNN d'un plan de gestion évolutif

**Description** L'élaboration du 3<sup>ème</sup> Plan de gestion de la RNN (2028-2037) se fera à partir du bilan de l'évaluation du plan de gestion 2018-2027 et de l'évolution des objectifs de la réserve.

Il s'agira de :

- Mettre à jour le diagnostic de la RNN
- Analyser l'état de conservation des habitats et espèces à enjeux (en se basant notamment sur les indicateurs définis)
- Ré orienter les actions en fonction des objectifs de gestion de la RNN
- Faire évoluer et préciser les indicateurs renseignant les tableaux de bord
- Décrire les actions prévues sur 10 ans

**Indicateur de réalisation**

- Rédaction et publication du 4<sup>ème</sup> plan de gestion

**Planification**

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029

<b>Mise en œuvre, partenaires et prestataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en œuvre</b> : AGRNSM</li> <li>• <b>Partenaires / Prestataires</b> (à définir)</li> </ul>
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>• Subventions ponctuelles (Appels à projets)</li> </ul>
<b>Coût estimatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 000 € / 30 000 €</li> </ul>

<b>MS 30</b>		<b>Bancariser et sécuriser les données sur le patrimoine naturel de la RNN</b>								
<b>Priorité</b>	<b>1</b>									
<b>OLT</b>	<b>FCR4 / OLT Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes</b>									
<b>Obj. opé.</b>	<b>FCR 4.2 - Bancarisation des données</b>									
<b>Description</b>	Il s'agira de bancariser les données collectées sur le patrimoine naturel, les suivis de fréquentation, les patrouilles de surveillance (etc...) dans des bases de données de façon à sécuriser les informations et les rendre facilement consultables.									
<b>Planification</b>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Indicateur de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de base de données</li> </ul>									
<b>Mise en œuvre, partenaires et prestataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en œuvre</b> : AGRNSM</li> <li>• <b>Partenaires</b> : AFB, RNF, IFRECOR, experts scientifiques</li> <li>• <b>Prestataires</b> (à définir)</li> </ul>									
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des agents de l'AGRNSM à l'utilisation de base de données (BD récifs,...)</li> <li>• Appui technique des agents de l'AGRNSM à la saisie et sauvegarde des données</li> <li>• Achat de logiciels</li> </ul>									
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>• Subventions ponctuelles (appels à projet)</li> </ul>									
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>									

# MS 31

## Développer et renforcer les partenariats avec la Collectivité, les services de l'Etat, l'Office de Tourisme, le Rectorat, les institutions et associations locales

Priorité 1

OLT FCR 5 / OLT Renforcer l'ancrage territorial et régional de la RNN

Obj. opé. FCR 5.1 - Renforcer l'intégration locale de la RNN

**Description**  
 Cette action permettra de **renforcer l'intégration locale de la RNN et son appropriation par les différents publics.**  
 L'AGRNSM mettra en œuvre des conventions et/ou collaborations avec la Collectivité, les services de l'Etat, les organisations et institutions locales et régionales afin de promouvoir le patrimoine naturel de la réserve et de développer des actions liées à la découverte de la biodiversité de la réserve.

**Période**  
 • Toute l'année

<b>Planification</b>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

**Indicateur de réalisation**  
 • Nombre de réunions ou partenariats / an

**Mise en œuvre, partenaires et prestataires**

- **Mise en œuvre : AGRNSM**

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenariats** : Collectivité de St-Martin, services de l'Etat, Office du Tourisme de St-Martin, Rectorat, CESC de St-Martin, CCI St-Martin, associations locales (Métimer, Association Mon Ecole Ma Baleine, MEGAPTERA...).

Ces acteurs locaux font partie du Comité Consultatif de la réserve et sont consultés pour donner leurs avis sur le fonctionnement et la gestion de la Réserve Naturelle.

L'AGRNSM échange régulièrement avec les acteurs locaux sur les actions réalisées sur la RNN par le biais de la Newsletter, de la publication d'articles sur sa page Facebook et de la production du Rapport Annuel d'activités.

Le gestionnaire organise des sorties sur le terrain et participe à des événements locaux afin de sensibiliser les publics aux objectifs et à la biodiversité de la RNN.

L'AGRNSM a mis en place des **conventions** avec les collèges et lycées publics de St-Martin et réalise des interventions pédagogiques et des sorties sur le terrain à destination des scolaires.

**Dépenses prévisionnelles**

- **Prestataires** : (à définir)
- Temps agents
- Réalisation d'affiches et de flyer présentant la RNN et son patrimoine naturel (à définir)
- Organisation de conférences grand public (à définir)

**Financement**  
 • Auto-financements de l'AGRNSM

**Evaluation**  
 • Evaluation du Plan de gestion

# MS 32

## Faire de la RNN un vecteur de la promotion du patrimoine naturel et du développement éco-touristique et économique de l'île dans le cadre de l'ICBI

Priorité 1

**OLT** FCR 5 / OLT Renforcer l'ancrage territorial et régional de la RNN

**Obj. opé.** FCR 5.1 - Renforcer l'intégration locale de la RNN

**Description**

L'ICBI sera un outil au service du développement de Saint-Martin, porteur de stratégies basées sur le développement durable, la biodiversité, la recherche scientifique, l'écotourisme, la création d'emplois, le développement économique et la coopération régionale et internationale.

Le **projet de l'ICBI** a pour objectifs (entre autres) :

- de créer un lieu privilégié et stratégique pour la reconquête de la biodiversité de St-Martin
- de développer des outils d'accueil et de sensibilisation du grand public à l'écositoyenneté
- de développer et soutenir des actions axées sur la conservation de la biodiversité, la recherche scientifique, la promotion touristique, la création de filières économiques durables
- de créer de nouvelles filières de formation et des emplois liés aux métiers de la mer, de la pêche, de la protection et valorisation des espaces naturels.

**Localisation** • Site de l'ICBI : prévision d'implantation à Cul-de-Sac

**Période** • Cette action se réalisera dans le cadre de la création de l'ICBI

**Planification**

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

**Indicateur de réalisation**

- Création de l'ICBI

**Mise en œuvre, partenaires et prestataires**

- **Mise en œuvre** : AGRNSM  
Les activités liées à la promotion et découverte du patrimoine naturel de la RNN et de l'île de St-Martin en général seront validées par les agents de l'AGRNSM.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenaires** : Collectivité de St-Martin, CESC, Office du Tourisme, Rectorat, Collèges et Lycées (formation professionnelle)
- **Prestataires** (à définir) : des sociétés seront en charge de l'accueil, de la restauration du public et de la réalisation des activités de découverte du patrimoine naturel de la RNN et plus généralement des Petites-Antilles.

<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<p>Ces dépenses seront financées par l'ICBI :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes de faisabilité des activités de découverte du patrimoine naturel (dépenses à définir)</li> <li>• Réalisation des aménagements et/ou de supports d'information sur la découverte des milieux naturels, de la faune et de la flore</li> <li>• Mise en place d'un espace muséographique et d'expositions</li> </ul>
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les dépenses liées à la réalisation de cette action seront financées par l'ICBI.</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>

**MS 33****Initier et participer à une démarche de gestion durable de nouveaux espaces marins dans la ZEE de St-Martin**

Priorité 2

OLT FCR 5 / OLT Renforcer l'ancrage territorial et régional de la RNN

Obj. opé. FCR 5.1 - Renforcer l'intégration locale de la RNN

**Description**

L'AGRNSM partagera son expertise dans la conversation et la gestion d'aires marines protégées dans le cadre de projets de gestion durable de zones de la ZEE de St-Martin (zones de conservations halieutiques (ZCH), cantonnements de pêche...). Cette action sera du ressort de l'Etat et de la Collectivité de St-Martin.

**Localisation**

- Sites à définir (hors RNN)

**Période**

- L'action pourra être menée au cours de tout le plan

**Planification**

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

**Indicateur de réalisation**

- Nombre de réunions

**Mise en œuvre, partenaires et prestataires**

- **Mise en œuvre :**
  - COM, Commission territoriale de l'environnement de la COM. Depuis 2007, la protection de nouveaux espaces sur le territoire est du ressort de la Collectivité, en dehors des sites classés de la RNN par arrêté ministériel, des sites protégés par Arrêté de Protection du Biotope (APB) et des sites propriétés du CELRL.
  - Etat (Domaine Public Maritime)
- **Partenaires :** L'AGRNSM participera aux réunions et comité de pilotage organisés par la Collectivité et/ou l'Etat afin de partager son expérience en termes de gestion et de réglementation d'une AMP.

**Opération liée**

*MS 9 - Participer aux réunions, études et comité de pilotage sur les projets de protection de nouveaux espaces*

**Evaluation**

- Evaluation du plan de gestion

# MS 34

## Renforcer les partenariats avec le Parc Marin de St-Maarten, le gouvernement et les associations locales de St-Maarten

Priorité 3

OLT FCR 5 / OLT Renforcer l'ancrage territorial et régional de la RNN

Obj. opéré. FCR 5.1 - Renforcer l'intégration locale de la RNN

### Description

Ces partenariats permettront de mener des actions sur des enjeux communs (habitats et espèces natives, menaces des espèces exotiques,...) et de **renforcer la conservation des milieux naturels à l'échelle de l'île de St-Martin/St-Maarten**.  
Des échanges ou des conventions seront mis en place avec le Gouvernement de St-Maarten (PTOM des Pays-Bas), le gestionnaire du Marine Park et les associations locales de Sint-Maarten.

### Localisation

- St-Martin/St-Maarten

### Période

- Toute la durée du plan

### Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

### Indicateur de réalisation

- Nombre de réunions ou partenariats

### Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : AGRNSM

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenariats** :

- Gouvernement de St-Maarten, Ministry of Public Housing, Spatial Planning, Environment and Infrastructure (VROMI) en charge de l'Environnement sur St-Maarten
- St Maarten Nature Foundation : gestionnaire de la réserve marine de St-Maarten
- Dutch Caribbean Nature Alliance (DCNA) : réseau des gestionnaires des ENP des Antilles néerlandaises
- Associations de St-Maarten : Environmental Protection in the Caribbean (EPIC), Emilio Wilson Estate Foundation (EWEF), Be The Change Foundation, St Maarten PRIDE Foundation, St Maarten National Heritage Foundation, Sint Maarten Archaeological Center

### Dépenses prévisionnelles

- Temps agents
- Participation à des réunions ou colloques en collaboration avec les institutions et organisations de St-Maarten
- Participation à des projets communs (études des habitats et espèces, conservation des milieux naturels, actions de lutte contre les espèces exotiques...)

### Financement possible

- Auto-financements de l'AGRNSM
- Subventions ponctuelles (appels à projet : projets Européens, DCNA...)

### Evaluation

- Evaluation du Plan de gestion

## MS 35

# Renforcer les partenariats avec la RNN de St-Barthélemy

Priorité 1

FCR / OLT FCR5/OLT - Renforcer l'ancrage territorial et régional de la RNN

Obj. Opé. FCR 5.3 - Renforcer les partenariats avec les gestionnaires des espaces naturels protégés des Petites-Antilles

**Description**

L'AGRNSM **poursuivra et renforcera les partenariats avec le gestionnaire de la RNN de St-Barthélemy**. Ces deux réserves, très proches d'un point de vue géographique, ont des enjeux et objectifs de gestion communs.

Des partenariats sont d'ors et déjà en place concernant le suivi des biocénoses marines dans le cadre du réseau des réserves, l'inventaire de la flore et le suivi des populations des mammifères marins.

Ces échanges et partenariats permettent de renforcer le compagnonnage entre les RNN et de développer un réseau de compétences entre les équipes de gestion.

**Localisation** • Toute la RNN

**Période** • Toute l'année

**Planification**

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

**Indicateur de réalisation**

- Nombre de réunions
- Nombre de partenariats ou compagnonnages

**Mise en œuvre, partenaires et prestataires**

- **Mise en œuvre** : AGRNSM

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenariat** : Agence Territoriale de l'Environnement (ATE) de St-Barthélemy, gestionnaire de la RNN.

**Moyens humains et matériel nécessaires**

- **Moyens matériel** :
  - **Suivi des biocénoses marines dans le cadre du suivi des réserves** : bateau, matériel de plongée sous-marine, décamètres (transects, point intercept), tablettes immergeables, quadrats 25x25 cm et 10x20cm, appareil photo sous-marin
  - **Suivi des populations de cétacés** : moyens nautiques, essence, appareils photo, jumelles, hydrophones
  - Autres moyens matériel à définir dans le cadre de la mise en place de partenariats sur d'autres thématiques

<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• <b>Suivi des biocénoses marines dans le cadre du suivi des réserves</b> : frais d'essence du bateau, hébergement des agents de la RNN de St Barthélemy</li> <li>• <b>Mission d'étude des populations de baleine à bosse</b> : participation au financement du bateau dans le cadre de la mission MEGARA (cf. CS 19).</li> <li>• Autres dépenses à définir en fonction des études menées</li> </ul>
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financements de l'AGRNSM</li> <li>• Subventions ponctuelles (appels à projet)</li> </ul>
<b>Opération liée</b>	<i>MS 1- Participer au suivi des biocénoses marines du réseau des Réserves</i>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>

# MS 36

## Rencontrer et échanger avec les gestionnaires des espaces naturels protégés des Petites-Antilles

Priorité 1

FCR / OLT FCR5/OLT - Renforcer l'ancrage territorial et régional de la RNN

Obj. Opé. FCR 5.3 - Renforcer les partenariats avec les gestionnaires des espaces naturels protégés des Petites-Antilles

**Description** Au niveau régional, la RNN de St-Martin s'intègre dans un réseau d'espaces naturels protégés à l'échelle des Antilles. Cette action vise à renforcer les échanges, les partages de connaissances et d'expériences avec les gestionnaires d'AMP des îles du nord des Petites-Antilles.

Les partenariats et réseaux mis en place dans les Antilles portent sur différentes thématiques : suivi des biocénoses marines, des mammifères marins, des actions de gestion sur le Sanctuaire Agoa...  
L'AGRNSM participera à des colloques ou réunions annuelles qui permettent de réunir les gestionnaires d'espaces naturels protégés des Petites-Antilles et d'échanger sur des enjeux et problématiques communs.

**Localisation** • Toute la RNN

**Période** • Toute l'année

**Planification**

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

**Indicateur de réalisation**

- Nombre de réunions /an
- Nombre de partenariats ou compagnonnages

- **Mise en œuvre : AGRNSM**  
Des compagnonnages entre les gestionnaires des espaces naturels protégés des Petites-Antilles pourront être mis en place afin d'échanger sur différentes thématiques : suivis du patrimoine naturel, missions de Police de l'Environnement, éducation à l'environnement.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

**Mise en œuvre, partenaires et prestataires**

- **Participation à des réunions et colloques avec les gestionnaires des espaces naturels protégés des Petites-Antilles** : Forum des gestionnaires d'AMP des îles du nord, réunions de la délégation du CRFA (Conseil des rivages français d'Amérique) afin d'échanger sur les différents projets du Conservatoire du Littoral dans les Antilles françaises, en Guyane et à St Pierre et Miquelon, réunions du conseil de gestion et du bureau du Sanctuaire Agoa.
- **Partenariats** : gestionnaires des RNN de St-Barthélemy (ATE) et Petite-Terre (ONF-association TiTé), gestionnaire du Sanctuaire Agoa (AFB), gestionnaires des espaces naturels protégés d'Anguilla (Anguilla National Trust), de Saba (Saba Conservation Foundation), St-Maarten (Nature Foundation) et de St-Eustache (STENAPA), gestionnaires des sites du CELRL dans les Antilles françaises, Centre d'Activité

	<p>Régional pour la mise en œuvre du protocole SPAW (CAR-SPAW), Réserves Naturelles de France, Agence Française de la Biodiversité.</p> <p>Un <b>compagnonnage annuel</b> a lieu avec les gestionnaires des RNN de St- Barthélemy et de Petite-Terre dans le cadre du suivi des réserves.</p>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation aux réunions (billets d’avion, hébergement)</li> <li>• Temps agents</li> <li>• Hébergement des agents des RNN de St-Barthélemy et de Petite-Terre dans le cadre du suivi des réserves</li> </ul>
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financements de l’AGRNSM</li> <li>• Financements alloués aux gestionnaires par les organisateurs des différents colloques ou réunions</li> <li>• Subventions ponctuelles (appels à projet)</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>

**MS 37****Participer aux réunions, maintenir et renforcer les partenariats avec les réseaux régionaux**

Priorité 1

Actions MS 27- MS 28 liées

**MS 38****Participer aux réunions et renforcer les partenariats avec les réseaux nationaux**

Priorité 1

OLT FCR 5 / OLT Renforcer l'ancrage territorial et régional de la RNN

Obj. opé. FCR 5.4 - Renforcer les échanges et partenariats avec les réseaux régionaux et Nationaux

Description

L'AGRNSM participera activement aux réseaux régionaux et nationaux tels que RNF (Réserves Naturelles de France), le réseau TeMeUm, le Forum des gestionnaires d'AMP, le colloque national des AMP ainsi que d'autres réseaux régionaux qui fédèrent l'ensemble des acteurs concernés par les enjeux de gestion d'aires protégées en France métropolitaine et en outre-mer.

Ces réseaux permettent de favoriser les échanges et la mise en commun d'expérience entre les gestionnaires d'espaces naturels protégés.

Localisation

- Toute la RNN

Période

- Toute l'année

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateur de réalisation

- Nombre de réunions ou colloques / an

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre : AGRNSM**

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenaires :**

L'Association de gestion participe aux réunions et colloques de plusieurs réseaux régionaux et nationaux, entre autres :

- **Réserves Naturelles de France (RNF)** : l'association RNF fédère un réseau national de plus de 700 acteurs impliqués dans la gestion et conservation du patrimoine naturel (gestionnaires, animateurs, gardes...). Ce réseau rassemble plus de 340 réserves naturelles.

- **Forum des gestionnaires d'AMP** : initiative créée en 2002 qui forme un réseau informel d'échanges techniques entre les gestionnaires d'AMP avec différents statuts (RNN, Parc Naturel Marin, Parc National, sites Natura 2000, sites du CELRL...). Le Forum est soutenu par l'AFB et le ministère en charge de l'Environnement.

- **Colloque national des AMP** : ce colloque, organisé par l'AFB et le Comité

français de l’UICN, vise à réunir les acteurs concernés par les enjeux de gestion des AMP françaises.

- **AFB – ex-Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN)** : L’ATEN était un groupement d’intérêt public (GIP) créé en 1997 à l’initiative du ministère de l’Environnement qui regroupait 21 organismes responsables de la gestion du patrimoine naturel et de la protection de la biodiversité, dont les Réserves Naturelles de France. A partir du 1er janvier 2017, l’ATEN est intégrée à l’Agence française pour la biodiversité (AFB).

- **Programme TeMeUm (Terres et Mers Ultra Marines)**, une initiative coordonnée par l’AFB et financée par le ministère de l’Environnement: programme d’informations, de formations et de coopérations à destination des gestionnaires d’espaces naturels ultramarins et acteurs associés. Ce programme encadre notamment des appels à projets (micro-projets TeMeUm) et des accompagnages qui permettent de financer les échanges entre les gestionnaires.

- **Délégation du Conseil des rivages français d’Amérique (CRFA)** qui réunit les élus et gestionnaires des sites du CELRL afin d’échanger sur les différents projets du Conservatoire du Littoral dans les Antilles françaises, en Guyane et à St Pierre et Miquelon, les enjeux et objectifs de gestion des différents sites.

<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation aux réunions (billets d’avion, hébergement, restauration)</li> <li>• Temps agents</li> </ul>
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financements de l’AGRNSM</li> <li>• Financements alloués aux gestionnaires par les organisateurs des différents colloques ou réunions.</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>

# MS 39

## Participer à des colloques régionaux, Nationaux et internationaux

Priorité 1

<b>OLT</b>	<b>FCR 5 / OLT Renforcer l'ancrage territorial et régional de la RNN</b>																					
<b>Obj. opé.</b>	<b>FCR 5.5- Participer aux séminaires et colloques régionaux, nationaux et internationaux</b>																					
<b>Description</b>	L'AGRNSM participera aux colloques régionaux, nationaux et internationaux de façon à présenter les objectifs de gestion, les enjeux et la réglementation de la RNN de St-Martin et partager les résultats des différents suivis et études sur le patrimoine naturel avec la communauté des gestionnaires d'espaces naturels protégés et les scientifiques.																					
<b>Localisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toute la RNN</li> <li>Sites hors RNN : comparaison des données avec des sites en dehors de l'aire marine protégée afin de mettre en évidence un éventuel effet réserve.</li> </ul>																					
<b>Période</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toute l'année</li> </ul>																					
<b>Planification</b>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027												
<b>Indicateur de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de réunions ou colloques / an</li> </ul>																					
<b>Mise en œuvre, partenaires et prestataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mise en œuvre : AGRNSM</b></li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Pôle Gouvern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Participation à des réunions et colloques régionaux, nationaux et internationaux :</b> Colloque de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI), conférence annuelle du Gulf and Caribbean Fisheries Institute (GCFI), colloque international des gestionnaires d'AMP IMPAC, congrès mondial des Parcs, Forum des gestionnaires d'AMP, Congrès des réserves ...</li> </ul>										Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)						
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)																	
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation aux réunions (billets d'avion, hébergement, restauration)</li> <li>Temps agents</li> </ul>																					
<b>Financement possible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Auto-financements de l'AGRNSM</li> <li>Financements alloués aux gestionnaires par les organisateurs des différents colloques ou réunions.</li> </ul>																					
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>																					

## **C-8. PR : Participation à la recherche**

---

**PR 1** Renforcer les partenariats dans le cadre d'études sur les cétacés

**PR 2** Développer et valoriser la collaboration avec les experts, les scientifiques et organismes de recherche

## PR 1 Renforcer les partenariats dans le cadre d'études sur les cétacés

Priorité 2

OLT

**OLT 5- Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations de mammifères marins**

Description

L'équipe de gestion de la RNN mettra en place des conventions et partenariats dans le but de mener des actions d'**acquisition et de renforcement des connaissances sur les populations de cétacés** fréquentant les eaux de St-Martin et plus généralement les eaux du nord des Petites-Antilles.

Ces partenariats pourront être mis en place avec des scientifiques, experts, organismes de recherche, le Sanctuaire Agoa, les gestionnaires des aires marines protégées des îles voisines, des associations locales...

Localisation

- ZEE de St-Martin : RNN, Sanctuaire Agoa
- Iles du nord des Petites-Antilles : St-Martin/St-Maarten, St-Barthélemy, Anguilla, Saba, St-Eustache

Période

- Toute l'année
- La planification des inventaires et études sera réalisée en concertation avec les scientifiques, experts et organismes de recherche concernés.

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateur de réalisation

- Nombre de partenariats
- Nombre d'études ou inventaires

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : AGRNSM - Les agents des différents pôles participeront aux études et suivis sur les cétacés.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenariats** :
  - gestionnaires des AMP des Petites-Antilles : Sanctuaire Agoa-AFB, Agence Territoriale de l'Environnement de St-Barthélemy, Anguilla Marine Park, St-Maarten Nature Foundation, STENAPA (St-Eustache), Saba Conservation Foundation, RNN Petite-Terre (Guadeloupe), Parc National de la Guadeloupe
  - associations : Megaptera, Mon école ma baleine, OMMAG...
  - organismes de recherche, experts, scientifiques...

Moyens humains et matériel nécessaires

- Achat de matériel spécifique à la mise en œuvre des projets (à définir) : balises satellites, matériel de biopsies, bouées acoustiques...
- Moyens nautiques pour les différentes études (à définir)
- Moyens nautiques et logistiques dans le cadre de la mission annuelle MEGARA organisée par l'AGRNSM en partenariat avec l'association Megaptera.

**Financements  
possibles**

- Financements du Sanctuaire Agoa-AFB
- Financements Européens (BEST, Interreg...)
- Financements axés sur les programmes de recherche (ANR, IFREMER, CNRS, IRD, MNHN...)
- Appels à projets (MNHN-INPN, Temeum, AFB...)
- Mécénats, dons

## PR 2

## Développer et valoriser les collaborations avec les experts, les scientifiques et organismes de recherche

Priorité 1

OLT/FCR

**FCR 4 - Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes**

Obj. Opé.

**FCR 4.1- Faire de la RNN un laboratoire in situ pour améliorer les connaissances sur les écosystèmes et les espèces**

Description

L'équipe de gestion de la RNN mettra en place des conventions et partenariats avec des scientifiques, experts ou organismes de recherche afin **d'accroître les connaissances sur le patrimoine naturel** (habitats, espèces cibles...) **et le fonctionnement des écosystèmes**.

Les domaines de recherche pourront concerner les milieux marins, terrestres ou lacustres. L'utilisation des nouvelles technologies pourra permettre de caractériser la biodiversité des sites et de suivre les habitats et les populations (suivis par drones, installation de caméras...).

Localisation

- Toute la RNN
- Inventaires et études réalisées en et hors RNN

Période

- Toute l'année
- La planification des inventaires et études sera réalisée en concertation avec les scientifiques, experts et organismes de recherche concernés.

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateur de réalisation

- Nombre de partenariats
- Nombre d'études ou inventaires réalisés sur la RNN

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : AGRNSM - Les agents des différents pôles participeront aux études et suivis menés en partenariat avec les organismes de recherche et les universités.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenaires/ Prestataires** : organismes de recherche, experts, scientifiques, bureaux d'études...

Moyens humains et matériel nécessaires

- A définir en fonction des partenariats et des projets mis en place : agents mobilisés, moyens nautiques, équipement de relevés sur le terrain
- Achat de matériel spécifique à la mise en œuvre des projets (à définir)

Financement possible

- Financements Européens (BEST, Interreg...)
- Financements axés sur les programmes de recherche (ANR, IFREMER, CNRS, IRD, MNHN...)
- Financements sur des projets particuliers (MNHN-INPN, Temeum, AFB...)
- Mécénats

Evaluation

- Evaluation du Plan de gestion
- Rapports des études scientifiques réalisées

## **C-9. CC : Communication et pédagogie, création de supports de communication**

---

- CC 1** Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN
- CC 2** Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN
- CC 3** Actualiser le site internet de la RNN et les articles sur les réseaux sociaux
- CC 4** Rédiger, éditer et diffuser le Journal de la Réserve
- CC 5** Adapter la documentation institutionnelle au contexte de St-Martin
- CC 6** Réaliser des films documentaires sur les missions de la RNN et son patrimoine naturel
- CC 7** Editer et diffuser un résumé du PDG
- CC 8** Communiquer sur les missions et activités de la RNN dans les médias
- CC 9** Assurer la valorisation et la diffusion des études scientifiques et techniques réalisées sur la RNN
- CC 10** Valoriser les activités et le patrimoine naturel de la RNN dans le cadre de l'ICBI



# CC 1 Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation de la RNN

Priorité 1

FCR / OLT

- OLT 1- 2 - 3 - 4- 5 - 6 - 7 -8 -9
- FCR 1 - Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN
- FCR2 - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Obj. Opé.

- OO.3. Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales
- FCR 1.3 Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales sur la réglementation de la RNN
- FCR 2.1 - Poursuivre la diffusion d'outils de communication sur les objectifs de la RNN et son patrimoine naturel

Description

Cette action vise à concevoir des **supports de communication** (en français et anglais) afin d'informer et de sensibiliser les publics sur la **réglementation et le zonage de la réserve** : panneaux réglementaires, brochure RNN, panneaux sur les tortues marines...

Les panneaux réglementaires seront installés dans la réserve ainsi que dans plusieurs lieux hors RNN de façon à informer le plus grand nombre de personnes (lieux de passage des usagers de la mer, des visiteurs...) : marina Fort Louis, marina Royale, marina d'Oyster Pond et d'Anse Marcel, aéroport de St-Martin, Office du tourisme, commissariat, plage de la Baie Orientale.

Période

- Edition ponctuelle des supports de communication
- Installation et diffusion permanente

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateurs de réalisation

- Nombre de supports de communication disponibles
- Nombre de panneaux réglementaires installés (prévisionnel 20)

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : participation de l'équipe de gestion à la conception des supports d'information.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenaires** : Les supports d'information seront distribués par l'Office de tourisme, l'association Métimer (fédérant les professionnels de la mer à St-Martin), les clubs de plongée, les marinas, les entreprises de location de bateaux et les opérateurs touristiques.

- **Prestataires** : graphistes, imprimeurs, parution d'articles en français et anglais dans le Guide Turquoise « Guide des amoureux de la mer – St-Martin, St-Barth,

	Anguilla, Saba, St-Eustache » édition du Pélican Nautique pour l'association Métimer.
<b>Moyens humains et matériel nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Moyens humains</b> : Temps agent à prévoir pour la rédaction et conception des supports d'information</li> <li>• <b>Matériels</b> : Illustrations (photos, cartes,...), supports en bois pour les panneaux Traduction en anglais des informations sur les supports d'information.</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• 20 panneaux réglementaires de la RNN : 7000 € (2017)</li> <li>• 30 000 exemplaires de Brochures de la RNN : 8000 € (2009)</li> <li>• 22 pages d'information dans le Guide Turquoise de l'association Métimer : 7000€ (2017)</li> <li>• Dépenses à définir en fonction des supports d'information à installer</li> </ul>
<b>Financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>• Subventions ponctuelles (Appels à projets)</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>
<b>Opération liée</b>	CC 2 - Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN



Panneau réglementaire de la RNN



Brochure de la RNN



Article dans le Guide Turquoise

## CC 2

# Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN

Priorité 1

FCR / OLT

- OLT 1- 2 - 3 - 4- 5 - 6 - 7 -8 -9
- FCR2 - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Obj. Opé.

- OO.3. Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales
- FCR 2.1 - Poursuivre la diffusion d'outils de communication sur les objectifs de la RNN et son patrimoine naturel

Description

Il s'agit de créer, d'actualiser et de mettre à disposition des **supports de d'information et de communication** permettant de sensibiliser le grand public sur le patrimoine naturel de la RNN : brochure de la RNN, tables d'orientation, panneaux d'information sur habitats et espèces d'importance patrimoniale (plantes, tortues marines, cétacés...), affiches et posters présentant les résultats des suivis scientifiques, les habitats et les espèces....

Ces documents seront distribués par les agents de la RNSM et seront disponibles à l'Office du Tourisme et dans les marinas.

L'AGRNSM actualisera les informations sur le site internet de la RNSM et la page Facebook de la RNSM (cf. CC3) et participera à des séminaires et colloques afin de présenter le patrimoine naturel, les suivis réalisés et les objectifs de gestion de la réserve (cf. MS38-39).

Localisation

- Tous les milieux de la RNN

Période

- Edition ponctuelle des supports de communication
- Diffusion permanente

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateurs de réalisation

- Nombre de supports de communication et d'information disponibles

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : agents de l'AGRNSM

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Prestataires** : graphistes, imprimeurs

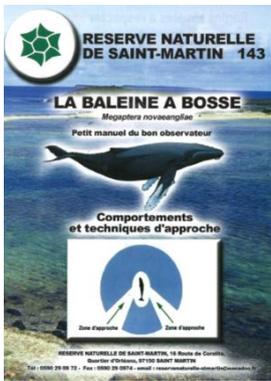
Moyens humains et matériel

- **Moyens humains** : Temps agent à prévoir pour la rédaction et conception des supports d'information
- **Matériels** : Illustrations (photos, cartes,...), supports en bois pour les panneaux

Dépenses prévisionnelles

- Temps agents
- Impression de brochures RNN et de flyers (à définir)
- Création d'affiches, de posters, de kakémono... (à définir)
- Création de panneaux d'information et de tables d'orientation (à définir)
- Dépenses à définir en fonction des divers supports d'information à installer

<b>Financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>• Subventions ponctuelles (Appels à projets)</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>
<b>Opération liée</b>	<p>CC 1 - Editer et diffuser des supports de communication sur la réglementation RNN</p> <p>CC 4 - Rédiger, éditer et diffuser le Journal de la Réserve</p>



## CC 3 Actualiser le site internet de la RNN et les articles sur les réseaux sociaux

Priorité 1

FCR / OLT

- FCR2 - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Obj. Opé.

- FCR 2.1 - Poursuivre la diffusion d'outils de communication sur les objectifs de la RNN et son patrimoine naturel

### Description

Il s'agit d'actualiser régulièrement les informations sur les actions réalisées dans la RNN sur le **site internet de et la page Facebook de la Réserve Naturelle Nationale de St-Martin**.

Le site internet de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin constitue un support de communication et de diffusion de l'information sur la réglementation et le patrimoine naturel de l'espace naturel protégé. Le site web permet de communiquer sur les actions de la Réserve Naturelle et de nombreux documents sont en consultation libre et téléchargeables : réglementation, plan de gestion, journal de la Réserve Naturelle, documentation sur la Réserve, rapports des études réalisées, etc...

Période

- Toute l'année

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

### Type de matériel

- Le 2<sup>ème</sup> site internet de la RNSM a été mis en place en 2012 et est disponible en français et anglais.

Le site comprend une 5 sections :

- **Découvrir** : Présentation de la Réserve Naturelle et de ses écosystèmes, Sentiers de découverte, Galerie Photos.
- **Protéger** : Présentation du patrimoine naturel de la Réserve, Plan de gestion, Objectifs et actions de gestion.
- **Partager** : Documentation (réglementation, espèces protégées...), Ressources pédagogiques, Cartes.
- **Publications** : Journal de la Réserve, Publications scientifiques, Rapports d'activité, Plan de gestion.
- **Informations** : Présentation de l'équipe, Contact, Réglementation, Documentation pour les sociétés partenaires de la Réserve.

- Créée en 2012, la page Facebook de la Réserve Naturelle de St-Martin permet de communiquer en temps réel sur les activités et évènements de la Réserve Naturelle.



<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation annuelle du site internet</li> <li>• Fréquentation de la page facebook de la RNN : nombre de vues et de partage des publications les plus suivies</li> </ul>												
<b>Mise en œuvre, partenaires et prestataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en œuvre</b> : agents de l'AGRNSM</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Pôle Gouvern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partenariats</b> : graphiste, webmaster en charge de la maintenance du site internet</li> </ul>	Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)						
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)								
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agent pour l'actualisation régulière des informations</li> <li>• Hébergement du site internet et nom de domaine : 160 € / an</li> <li>• Maintenance du site internet : 1600 € /an</li> </ul>												
<b>Financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>• Subventions ponctuelles (Appels à projets)</li> </ul>												
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>												
<b>Coût estimatif total</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1800 € /an</li> </ul>												



Adresse du site internet: <http://reservenaturelle-saint-martin.com/>

Page Facebook :  Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

## CC 4 Rédiger, éditer et diffuser le Journal de la Réserve

Priorité 1

**FCR / OLT**

- FCR2 - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

**Obj. Opé.**

- FCR 2.1 - Poursuivre la diffusion d'outils de communication sur les objectifs de la RNN et son patrimoine naturel

**Description**

Le **Journal de la Réserve Naturelle** est édité trimestriellement en français et anglais. Ce Journal permet de renseigner sur les différentes actions et événements réalisés ou programmés sur la réserve ainsi que de sensibiliser le grand public sur la réglementation, les objectifs de gestion de l'aire marine protégée et les missions quotidiennes des agents.

Le Journal est transmis au format numérique à une liste d'abonnés et est également disponible sur le site internet de la RNN.

**Localisation**

- Toute la RNN

**Période**

- Toute l'année
- Publication trimestrielle

**Planification**

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

**Indicateurs de réalisation**

- Nombre de publications / an (prévisionnel 4)
- Nombre d'abonnés au Journal (environ 3000 abonnés en 2016)

**Mise en œuvre, partenaires et prestataires**

- **Mise en œuvre** : l'équipe de gestion de la RNN définit le contenu des différents articles du Journal.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Prestataire** : pour la rédaction et conception du Journal de la Réserve

**Moyens humains et matériel nécessaires**

- **Moyens humains** : Temps agent pour la diffusion des informations au prestataire en charge de la rédaction des articles du Journal de la Réserve
- **Matériels** :  
Besoin d'illustrations (photos, cartes,...)  
Diffusion des documents sous format numérique  
Disponibilité du Journal actuel et des précédentes versions sur le site internet de la réserve.

**Dépenses prévisionnelles**

- Temps agents
- Budget prévisionnel pour l'édition du Journal de la Réserve : 7500 €/an

**Financement**

- Auto-financement de l'AGRNSM
- Subventions ponctuelles (Appels à projets)

**Evaluation**

- Evaluation du Plan de gestion

**Opération liée**

CC 2 - Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel de la RNN

**Coût estimatif**

- 7500 €/an

## Journaux



Journal 31 - 2018

Toute l'équipe de la Réserve naturelle de Saint-Martin vous souhaite une belle année 2018.

The entire staff of the Réserve Naturelle of Saint Martin wishes you a fabulous new year 2018

Tous les articles du : [Journal-31](#)

Téléchargez le PDF: 



Journal 30 - 2017

Tous les articles du : [Journal-30](#)

Téléchargez le PDF: 



Journal 29 - 2017

Tous les articles du : [Journal-29](#)

Téléchargez le PDF: 



Journal 28 - 2017

Tous les articles du : [Journal-28](#)

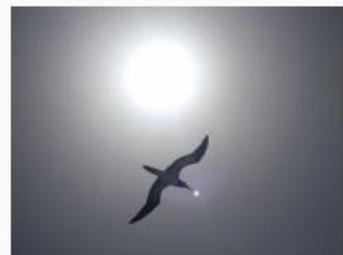
Téléchargez le PDF: 



Journal 27 - 2016

Tous les articles du : [Journal-27](#)

Téléchargez le PDF: 



Journal 26 - 2016

Du 16 au 29 mai, la Réserve a accueilli Karl Questel, garde pour l'agence de l'environnement de Saint-Barth.

Tous les articles du : [Journal-26](#)

Téléchargez le PDF: 

## CC 5

# Adapter la documentation institutionnelle au contexte de St-Martin

Priorité 1

FCR / OLT

- FCR2 - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Obj. Opé.

- FCR 2.1 - Poursuivre la diffusion d'outils de communication sur les objectifs de la RNN et son patrimoine naturel

Description

Il s'agit d'**adapter la documentation institutionnelle au contexte de Saint-Martin** : outils de communication et de sensibilisation sur les habitats, les espèces et la réglementation locale.

Les outils de documentation (affiches, flyers....) qui sont édités et distribués par les institutions et organisations de Guadeloupe ou de métropole seront notamment édités en anglais. Cette action de communication est primordiale pour sensibiliser les populations locales anglophones à la protection des habitats et des espèces.

Période

- Toute l'année

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateurs de réalisation

- Nombre de supports de communication adaptés au contexte de St-Martin

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : agents de l'AGRNSM

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenariats** : Conservatoire du Littoral, AFB-Sanctuaire Agoa institutions et organisation de Guadeloupe : DEAL, ONCFS, Parc National de la Guadeloupe, Réseau Tortues Marines de Guadeloupe (RTMG), association Kap'Natirel – réseau ReguaR, Association Mon Ecole, Ma Baleine

Moyens matériels nécessaires

- Conception et la validation des supports de communication spécialement adaptés au contexte de St-Martin
- Illustrations (cartes, photos...) pour les supports d'informations

Dépenses prévisionnelles

- Temps agents
- Dépenses à définir en fonction des supports de communication à créer ou adapter au contexte de St-Martin

Financements

- Auto-financement de l'AGRNSM
- Subventions ponctuelles (Appels à projets)

Evaluation

- Evaluation du Plan de gestion

## CC 6

# Réaliser des films documentaires sur les missions de la RNN et son patrimoine naturel

Priorité 3

FCR / OLT

- FCR2 - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Obj. Opé.

- FCR 2.1 - Poursuivre la diffusion d'outils de communication sur les objectifs de la RNN et son patrimoine naturel

### Description

Il s'agit de **participer à des émissions de TV ou à la réalisation de films documentaires** qui permettront de sensibiliser les publics aux objectifs de conservation et au patrimoine naturel de la RNN.

La réalisation de films documentaires sera assurée en externe par des producteurs, selon les sollicitations. La diffusion des reportages et d'un film documentaire « promotionnel » de la réserve permettra de promouvoir la Réserve Naturelle à l'échelle locale, nationale et internationale et jouera ainsi un rôle de promotion écotouristique pour l'île de Saint-Martin.

La constitution d'une base de données audio-visuelle complétera les supports pédagogiques et les outils de communication disponibles.



Localisation

- Toute la RNN

Période

- Toute la durée du plan

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateurs de réalisation

- Nombre de reportages sur la durée du plan de gestion

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : participation des agents de l'AGRNSM à la réalisation des reportages ou des films.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenariats** : Conservatoire du Littoral, Agence Française pour la Biodiversité, AFB-Sanctuaire Agoa, Collectivité de St-Martin, Office du Tourisme, associations locales
- **Partenariats ou Prestataires** : La réalisation des films documentaires et reportages est confiée à des prestataires extérieurs (sociétés de production, journalistes...) et des stagiaires en audiovisuel.

<b>Moyens humains et matériel nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Moyens humains</b> : Temps agent pour la participation à la réalisation de films documentaires sur des habitats ou des espèces</li> <li>• <b>Matériels</b> : réalisation de films à l'aide de drone</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Dépenses à définir en fonction des reportages réalisés</li> <li>• Dépenses à définir suivant les moyens de communication disponibles qui pourraient diffuser ces films documentaires : chaînes de TV locale, écrans dans les aéroports ou sur les bateaux réalisant les liaisons inter-îles...</li> </ul>
<b>Financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>• Subventions ponctuelles (Appels à projets)</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>
<b>Opération liée</b>	<i>CC 8 - Communiquer sur les missions et activités de la RNN dans les médias</i>

## CC 7

## Editer et diffuser un résumé du PDG

<b>Priorité</b>	<b>1</b>																				
<b>FCR / OLT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FCR2 - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement</li> <li>• FCR3 - Optimiser les moyens de gestion</li> </ul>																				
<b>Obj. Opé.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FCR 2.1 - Poursuivre la diffusion d'outils de communication sur les objectifs de la RNN et son patrimoine naturel</li> <li>• FCR 3.6 Doter la RNN d'un plan de gestion évolutif</li> </ul>																				
<b>Description</b>	<p>Un <b>résumé du plan de gestion 2018-2027</b> servira de support de communication sur les objectifs et missions de la Réserve Naturelle et sera diffusé auprès des élus de la Collectivité de Saint-Martin, du gouvernement de Sint-Maarten, des administrations locales et régionales, de la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de St-Martin, des journalistes et des associations locales...</p> <p>Ce résumé devra être accessible au grand public et servira d'outil de communication synthétisant les enjeux, les objectifs et actions de gestion sur la RNN.</p>																				
<b>Période</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2018 : suite à la validation du 2<sup>ème</sup> PDG au cours de l'année 2018.</li> </ul>																				
<b>Planification</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #4F81BD;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027												
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion du résumé</li> </ul>																				
<b>Mise en œuvre, partenaires et prestataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en œuvre</b> : L'équipe de gestion validera le contenu du résumé du plan de gestion.</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Pôle Gouvern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #4F81BD;"></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Prestataire</b> : l'AGRNSM fera appel à un prestataire pour la rédaction du résumé du plan.</li> </ul>	Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)														
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)																
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission du prestataire extérieur pour la réalisation du résumé (à définir)</li> </ul>																				
<b>Financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financement de l'AGRNSM</li> </ul>																				
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>																				

## CC 8

# Communiquer sur les missions et activités de la RNN dans les médias

Priorité 1

<b>FCR / OLT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>FCR2 - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement</li> </ul>																				
<b>Obj. Opé.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>FCR 2.1 - Poursuivre la diffusion d'outils de communication sur les objectifs de la RNN et son patrimoine naturel</li> </ul>																				
<b>Description</b>	Cette action vise à <b>communiquer et sensibiliser les publics sur les objectifs et les actions réalisées dans la RNN</b> par le biais de différents médias : publication d'articles dans la presse locale et régionale, participation à des émissions de radios ou des reportages.																				
<b>Période</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toute l'année</li> </ul>																				
<b>Planification</b>	<table border="1"> <tr> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> </tr> <tr> <td></td> </tr> </table>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027										
2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027												
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'articles parus dans la presse locale et régionale</li> <li>Nombre d'émissions de radio ou de reportages TV</li> <li><b>Mise en œuvre :</b></li> </ul>																				
<b>Mise en œuvre, partenaires et prestataires</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Pôle Gouvern.</th> <th>Pôle Police Env., logist. et aménag.</th> <th>Pôle Scientifique</th> <th>Pôle Education</th> <th>Pôle Coop. Rég.</th> <th>Pers. temp. (stagiaires...)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Partenariats :</b> Conservatoire du Littoral, Agence Française pour la Biodiversité, AFB-Sanctuaire Agoa, Collectivité de St-Martin, Office du Tourisme, associations locales</li> <li><b>Partenariats ou Prestataires :</b> éditeurs et journalistes, sociétés de production</li> </ul>	Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)														
Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)																
<b>Moyens humains et matériel nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'élaboration des articles et des reportages sera réalisée par l'équipe de l'AGRNSM en partenariat avec les journalistes et les sociétés de production.</li> <li>Des reportages réalisés en français et en anglais permettront de sensibiliser le grand public à une échelle régionale et internationale sur les objectifs et activités de la Réserve Naturelle.</li> <li>La constitution d'une base de données audio-visuelle sur la RNN permettra de compléter les supports pédagogiques et les outils de communication disponibles.</li> </ul>																				
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Temps agents</li> <li>Dépenses à définir en fonction des parutions d'articles ou des reportages réalisés</li> </ul>																				
<b>Financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>Subventions ponctuelles (Appels à projets)</li> </ul>																				
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>																				
<b>Opération liée</b>	CC 6 - Réaliser des films documentaires sur les missions de la RNN et son patrimoine naturel																				

## CC 9

# Assurer la valorisation et la diffusion des études scientifiques et techniques réalisées sur la RNN

Priorité 1

FCR / OLT

- FCR2 - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Obj. Opé.

- FCR 2.1 - Poursuivre la diffusion d'outils de communication sur les objectifs de la RNN et son patrimoine naturel

Description

Cette action vise à **valoriser les résultats des études scientifiques** au travers de rapports, de publications scientifiques, de supports de communication ou d'articles dans la presse locale, régionale ou internationale.

Ces publications seront complétées par des expositions et animations permettant de présenter ces résultats aux scolaires et au grand public et par la participation des agents à des séminaires et conférences scientifiques.

Des articles sur les études scientifiques seront régulièrement publiés dans le Journal de la réserve et sur la page Facebook.

Localisation

- Toute la RNN

Période

- Toute l'année

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateurs de réalisation

- Nombre de rapports / an
- Participation à des séminaires ou colloques / an
- Nombre de supports d'information et de communication sur les études scientifiques

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : AGRNSM

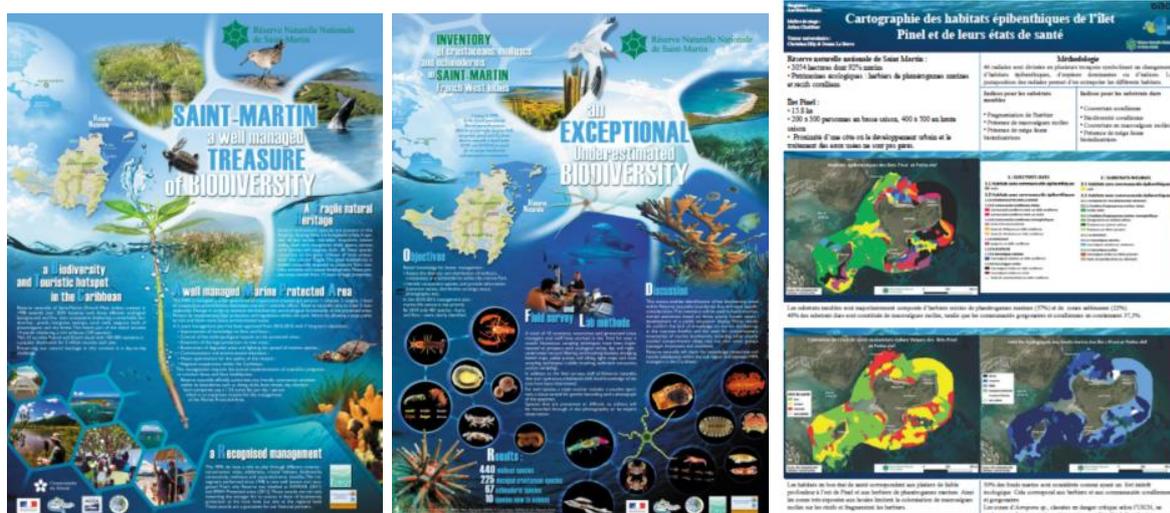
Le Pôle scientifique analyse les données des suivis et des études ponctuelles, rédige les rapports de synthèse des résultats et présente ces informations lors de colloques scientifiques et de réunions.

Le Pôle Education réalisera des supports de communication de vulgarisation scientifique sur les études et suivis réalisés dans la réserve. Ce Pôle sera en charge de l'éducation à l'environnement auprès des scolaires.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

Des articles de vulgarisation scientifique seront régulièrement publiés dans le Journal de la Réserve, dans la presse et sur les réseaux sociaux (page Facebook de la RNN). Les rapports et publications sur les études scientifiques seront disponibles sur le site internet de la RNSM.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partenariats</b> : centres de recherche, scientifiques, bureaux d'étude et experts qui participent aux suivis des espèces et des habitats dans la RNN. Journalistes pour la publication d'articles.</li> <li>• <b>Prestataires</b> : Graphistes et imprimeurs pour la conception de supports de communication (posters, affiches...). Prestataires pour la conception du Journal de la réserve, Journalistes pour la publication d'articles. Prestataires pour l'actualisation et la maintenance du site internet de la réserve.</li> </ul>
<b>Moyens humains et matériel nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Moyens humains</b> : Temps agent pour l'analyse des données scientifiques, la rédaction des rapports, la conception des supports de communication et la vulgarisation scientifique. Temps agent pour l'organisation de conférences grand public ou d'exposition.</li> <li>• <b>Matériels</b> : disponibilité des rapports des études et suivis scientifiques sur le site internet de la Réserve Naturelle, production de supports de communication, publication d'articles dans le Journal de la réserve et sur la page Facebook, publication d'articles dans des journaux locaux, régionaux ou internationaux.</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Budget prévisionnel pour l'édition du Journal de la Réserve : 7500 €/an</li> <li>• Hébergement du site internet et nom de domaine : 160 € / an</li> <li>• Maintenance du site internet : 1500 €/an</li> <li>• Conception de supports d'information (posters, affiches...) (à définir)</li> <li>• Organisations d'animations et d'expositions itinérantes (dépenses à définir)</li> <li>• Participation à des conférences à l'échelle régionale et internationale (dépenses à définir)</li> </ul>
<b>Financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>• Subventions ponctuelles (Appels à projets)</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>
<b>Opération liée</b>	CC 10 - Valoriser les activités et le patrimoine naturel de la RNN dans le cadre de l'ICBI



Exemples de posters synthétisant les suivis et études scientifiques.

## CC 10 Valoriser les activités et le patrimoine naturel de la RNN dans le cadre de l'ICBI

Priorité 2

**FCR / OLT** • FCR2 - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

**Obj. Opé.** • FCR 2.3 - Poursuivre les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et renforcer le lien avec les publics

### Description

Le projet de l'**Institut Caribéen de la Biodiversité Insulaire (ICBI)** a pour objectifs la création d'un centre d'accueil du grand public avec un espace muséographique et d'expositions, des activités de découverte du patrimoine naturel de la Réserve Naturelle et plus généralement des îles des Petites-Antilles, un pôle Recherche et Développement et un pôle Education à l'environnement. L'Institut hébergera également les locaux administratifs et techniques de l'association de gestion de la Réserve Naturelle.

### Localisation

- Site de l'ICBI : prévision d'implantation à Cul-de-Sac

### Période

- 2018 : l'AGRNSM, qui coordonne le projet de l'ICBI, prévoit de déposer une demande de permis de construire auprès de la Collectivité de St-Martin courant 2018
- 2019/2020 : phase de construction de l'ICBI
- Valorisation des activités et du patrimoine naturel de la RNN : Toute l'année à partir de 2021

### Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

### Indicateurs de réalisation

- Nombre de supports de communication
- Nombre de conférences ou expositions /an
- Nombre d'activités de découverte du patrimoine naturel
- **Mise en œuvre** : La réalisation de l'ICBI est coordonnée par l'AGRNSM.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

### Mise en œuvre, partenaires et prestataires

Dans le cadre d'une convention avec l'AGRNSM, la SEMSAMAR est l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) du projet de l'ICBI auquel elle apporte un appui logistique, ingénierique et financier.

Les études de faisabilité du projet de l'ICBI ont débuté en 2014/2015 et ont été suivies d'un concours de Maîtrise d'Œuvre en 2015 pour la réalisation de l'Institut. Suite à ce concours, un groupement d'architectes et de bureaux d'études a été sélectionné en 2016 par un Comité de pilotage dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

- **Partenariats** : Etat, Collectivité de St-Martin, UICN, SEMSAMAR, Office du Tourisme, Conservatoire du Littoral, AFB, CAR-SPAW, collaborations avec des

	<p>établissements d'enseignement et de recherche, Réserves Naturelles de France, associations environnementales, gestionnaires des ENP des îles des Petites-Antilles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Prestataires concernant la valorisation des activités et du patrimoine naturel de la RNN</b> : graphistes et imprimeurs pour la conception des supports d'information</li> </ul>
<b>Moyens humains et matériel nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour la partie publique, le projet de l'ICBI s'articule autour de 2 thématiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Le milieu marin</b> : des pavillons thématiques avec des expositions et bassins de découverte, un aquarium, un simulateur d'immersion en 4D</li> <li>- <b>Les zones tropicales humides</b> : jardin tropical (végétation, bassin) et la valorisation de la mangrove et de la zone humide de l'étang de la Barrière attenante à l'institut</li> </ul> </li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Réalisation et conception des supports de communication (à définir)</li> <li>• Réalisation des supports visuels pour l'espace muséographique (à définir)</li> <li>• Déplacements des agents lors des séminaires et conférences (à définir)</li> </ul>
<b>Financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les dépenses liées à la réalisation de cette action seront financées par l'ICBI.</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>
<b>Opération liée</b>	<i>MS 14- Créer la Maison de la Réserve dans le cadre de l'ICBI</i>



*Projet de l'ICBI à Cul-de-Sac.*

## C-10. PA : Prestations d'accueil et d'animation

---

- PA 1** Former les opérateurs commerciaux exerçant leur activité sur la RNN
- PA 2** Sensibiliser la population à la protection des tortues marines
- PA 3** Sensibiliser la population à la protection des raies et requins
- PA 4** Sensibiliser la population à la protection des mammifères marins
- PA 5** Réaliser des interventions pédagogiques en milieu scolaire
- PA 6** Sensibiliser les publics sur les objectifs de la RNN et le patrimoine naturel
- PA 7** Poursuivre et développer un programme de sciences participatives
- PA 8** Participer aux manifestations locales



# PA 1 Former les opérateurs commerciaux exerçant leur activité sur la RNN

Priorité 1

FCR / OLT

- OLT 1 – OLT 2
- FCR 1 - Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la RNN

Obj. Opé.

- OO.3. Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales
- FCR 1.3 Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales sur la réglementation de la RNN

Description



Les opérateurs commerciaux des **sociétés partenaires de la RNN** seront sensibilisés chaque année à la réglementation de la réserve, aux règles de bonnes pratiques ainsi qu'au patrimoine naturel de l'espace protégé.

Localisation

- Toute la RNN

Période

- 2 réunions d'information / an

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateurs de réalisation

- Nombre de réunions d'information / an (prévisionnel : 2 /an)
- Nombre de sociétés partenaires participant aux réunions

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : Gardes du « Pôle Police de la Nature, logistique et aménagement »

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

Moyens humains et matériel nécessaires

- **Moyens humains** :  
Nombre de gardes (au 1er mars 2018) : 4  
Temps agent pour l'organisation des réunions d'information
- **Matériels** : supports d'information sur la réglementation et le patrimoine naturel de la réserve

Dépenses prévisionnelles

- Temps agents pour la formation des opérateurs commerciaux
- Création de supports d'information et de communication
- Location d'une salle pour les réunions avec les sociétés commerciales (prévisionnel : 2 réunions / an)

Financements

- Auto-financement de l'AGRNSM

Evaluation

- Evaluation du Plan de gestion

Opération liée

SP 6- Poursuivre la coordination du label société partenaire mis en place avec les opérateurs

## PA 2

# Sensibiliser la population à la protection des tortues marines

Priorité 1

FCR / OLT

- OLT 3- Favoriser la conservation des populations de tortues marines

Obj. Opé.

- OO.3. Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales

Cette action vise à **sensibiliser le grand public à la protection des tortues marines** fréquentant les eaux et les plages de St-Martin.

Des conférences grand public, des expositions et des sorties nocturnes pourront être réalisées de façon à présenter l'écologie des tortues marines et sensibiliser la population locale et les visiteurs aux menaces qui peuvent affecter leur conservation.

Des panneaux d'information sur les tortues marines sont installés sur les plages pour présenter les espèces présentes et la réglementation liée à leur protection.

Description



Localisation

- Implantation des panneaux sur les tortues marines : Baie Blanche (Tintamarre), Grandes Cayes, Ilet Pinel, Baie du Galion, Baie Longue (Terres Basses)

Période

- Actions ponctuelles réalisées sur toute la durée du plan

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateurs de réalisation

- Nombre de supports de communication disponibles
- Nombre de panneaux sur les tortues marines installés sur les plages
- Nombre de conférences grand public ou de réunions d'écovolontaires / an
- Nombre de sorties nocturnes / an

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : L'AGRNSM est le **réfèrent local** du Réseau Tortues Marines dans le cadre du Plan de Restauration des Tortues Marines des Antilles françaises (PRTMAF) et coordonne le suivi des sites de ponte à Saint-Martin. L'animation du réseau de bénévoles en charge du suivi des traces de pontes des tortues marines est coordonnée par le responsable du Pôle Scientifique.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Partenariats</b> : Office National des Forêts (ONF- coordonateur du PNA Tortues marines aux Antilles françaises), Réseau Tortues Marines de Guadeloupe (RTMG), association Kap'Natirel (Guadeloupe)</li> </ul>
<b>Moyens humains et matériel nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation et l'animation des conférences et sorties sur le terrain</li> <li>• Supports d'information : flyers, affiches sur les espèces, mallette pédagogique sur les tortues marines créées par l'association Kap'Natirel et le RTMG</li> <li>• Matériel pour les suivis sur le terrain lors du pic de ponte : lampes frontales avec lumière rouge, appareil photo, matériel de baguage des tortues</li> <li>• Véhicules et bateaux (frais d'essence) pour se rendre sur les sites</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Entretien et remplacement des panneaux sur les tortues marines</li> <li>• Location de salles pour les conférences ou réunions</li> <li>• Achat de matériel pour les sorties terrain</li> <li>• Création de supports d'information et de communication sur les tortues marines</li> </ul>
<b>Financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui du PNA en faveur de la Restauration des Tortues Marines des Antilles françaises (PRTMAF) coordonné par l'ONF de Guadeloupe</li> <li>• Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>• Subventions ponctuelles (Appels à projets)</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> <li>• Rapport de l'AGRNSM dans le cadre du Plan de Restauration des Tortues Marines des Antilles françaises</li> </ul>
<b>Opération liée</b>	<p><i>PA 6 - Sensibiliser les publics sur les objectifs de la RNN et le patrimoine naturel</i>  <i>PA 7 - Poursuivre et développer un programme de sciences participatives</i></p>



*Conférence « Kozé Toti »  
(RNSM/ONCFS/RTMG)*



*Sensibilisation des élèves du collège de Mont des Accords (Mariqot) sur les tortues marines*

## PA 3 Sensibiliser la population à la protection des raies et requins

Priorité 1

FCR / OLT

- OLT 4- Favoriser la conservation des sites de nurserie pour les requins et raies

Obj. Opé.

- OO.3. Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales

Description

Il s'agit d'informer et de **sensibiliser le grand public sur les populations de raies et de requins** et les menaces qui affectent la conservation de ces espèces.

Période

- Actions ponctuelles réalisées sur toute la durée du plan

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateurs de réalisation

- Nombre de supports de communication disponibles
- Nombre de conférences grand public ou d'expositions / an

- **Mise en œuvre** : AGRNSM

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

Les agents de la RNN sensibiliseront les clubs de plongée aux méthodes d'observation des requins sans modifier leur comportement.

Mise en œuvre, partenaires et prestataires



- **Partenariats** : Association Kap'Natirel-réseau ReguaR (Réseau requins des Antilles françaises)  
Clubs de plongée de St-Martin

Des partenariats pourront être mis en place avec les institutions, associations et gestionnaires d'aires marines protégées du nord des Petites-Antilles pour échanger sur les protocoles d'étude des populations de requins, les données acquises sur ces espèces d'importance patrimoniale et les règles de bonnes pratiques pour les observer dans leur milieu naturel (interdiction des pratiques de sharkfeeding, limitation des nuisances sonores attirant les requins...).

- **Prestataires** : graphistes et imprimeurs pour la conception de supports d'information

Moyens humains et matériel nécessaires

- Organisation et l'animation des conférences et sorties sur le terrain
- Supports d'information : flyers, affiches sur les espèces, posters...

Dépenses prévisionnelles

- Temps agents
- Location de salles pour les conférences ou réunions
- Création de supports d'information et de communication sur les raies et requins

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achat de matériel pour les sorties terrain</li> <li>• Prise en charge de déplacements d'intervenants extérieurs</li> </ul>
<b>Financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>• Subventions ponctuelles (Appels à projets)</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>
<b>Opération liée</b>	<i>PA 6 - Sensibiliser les publics sur les objectifs de la RNN et le patrimoine naturel</i>

## PA 4

# Sensibiliser la population à la protection des mammifères marins

Priorité 1

FCR / OLT

- OLT 5- Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations de mammifères marins

Obj. Opé.

- OO.3. Informer et sensibiliser les publics et les sociétés commerciales

Description

Cette action vise à **informer et sensibiliser le grand public sur les populations de mammifères marins** (Baleine à bosse, Grand dauphin...) qui fréquentent les eaux de St-Martin, et plus généralement du Sanctuaire Agoa.  
Il s'agira d'informer la population locale, les visiteurs et les sociétés commerciales aux règles d'observation des cétacés (distance et temps d'observation...) ainsi que de sensibiliser sur les menaces pouvant affecter la conservation de ces espèces.

Période

- Actions ponctuelles réalisées sur toute la durée du plan

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateurs de réalisation

- Nombre de supports de communication disponibles
- Nombre de conférences grand public ou d'expositions / an

- **Mise en œuvre** : AGRNSM

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenariats** : clubs de plongée de St-Martin, associations de protection de l'environnement basées à St-Barthélemy, St-Martin ou en Guadeloupe (association Mon Ecole Ma Baleine, association Megaptera, OMMAG...), gestionnaires d'aires marines protégées, Sanctuaire AGOA-AFB.

Mise en œuvre, partenaires et prestataires



MEGARA®

Des échanges et partenariats seront mis en place avec les gestionnaires des espaces naturels protégés des îles du nord des Petites-Antilles (St-Barthélemy, Anguilla, Saba) et plus particulièrement avec l'Agence Territoriale de l'Environnement, gestionnaire de la Réserve Naturelle de St-Barthélemy, pour le suivi des populations de baleine à bosse (**projet Megara**) et l'Agence Française pour la Biodiversité dans le cadre des suivis réalisés sur le **Sanctuaire Agoa**.

**Partenariats avec les écoles**: les agents de l'AGRNSM interviendront dans les écoles pour informer et sensibiliser les scolaires sur les cétacés.

Les données scientifiques collectées par l'association de gestion pourront être utilisées et vulgarisées par des associations locales (association Mon Ecole, Ma Baleine, association Megaptera...) qui développeront des outils pédagogiques utilisés lors des interventions scolaires.

<b>Moyens humains et matériel nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'association de gestion de la RNN gère le catalogue de photo-identification des baleines à bosse et des grands dauphins observés dans les eaux de St-Martin.</li> <li>• L'association de gestion diffusera des informations sur la diversité des cétacés, les règles d'approche et les menaces pouvant affecter ces populations (panneau Les Portes d'Agoa, conférences, expositions, flyers...).</li> <li>• Les sociétés commerciales et les participants aux évènements nautiques (Heineken Regatta...) seront sensibilisés à la présence des cétacés et au protocole d'alerte en cas d'observation.</li> <li>• Des conférences grand public seront organisées pour sensibiliser les publics. Le Kozé Agoa sera organisé en amont des réunions du Conseil de gestion du Sanctuaire Agoa qui sont prévues 2 fois par an entre le 4 îles des Antilles françaises (St-Barthélemy, St-Martin, Guadeloupe, Martinique).</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agents</li> <li>• Location de salle pour les conférences grand public</li> <li>• Location de bateaux pour les sorties sur le terrain avec le grand public et les bénévoles : 1500 € / journée</li> </ul>
<b>Financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions ponctuelles du Sanctuaire Agoa – AFB</li> <li>• Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>• Subventions ponctuelles (Appels à projets)</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>
<b>Opération liée</b>	<i>PA 6 - Sensibiliser les publics sur les objectifs de la RNN et le patrimoine naturel</i>

## PA 5

# Réaliser des interventions pédagogiques en milieu scolaire

Priorité 1

FCR / OLT

- FCR2 - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Obj. Opé.

- FCR 2.3 - Poursuivre les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et renforcer le lien avec les publics

Description

Cette action vise à réaliser des **interventions pédagogiques d'éducation et de sensibilisation à l'environnement** en milieu scolaire.  
Les agents de la RNSM participent fréquemment à des interventions pédagogiques en milieu scolaire et animent des sorties de découverte sur la réserve afin de sensibiliser les élèves au patrimoine naturel et aux objectifs de la RNN.  
Ces interventions se font fréquemment dans le cadre d'un projet pédagogique mis en place par les enseignants.

Localisation

- Toute la RNN

Période

- Toute l'année scolaire

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'interventions pédagogiques / an
- Nombre de classes ou d'élèves sensibilisés / an
- **Mise en œuvre** : Cette action est réalisée par les gardes-animateurs du Pôle Education et sensibilisation à l'Environnement, avec l'appui du Pôle Scientifique et du Pôle Police de l'Environnement, logistique et aménagement.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

Mise en œuvre, partenaires et prestataires



- Depuis septembre 2017, l'AGRNSM est **référente du projet d'Aire Marine Educative (AME)** avec une classe de CM1 de l'école primaire Clair St Maximin de Quartier d'Orléans sur le site de la baie du Galion. Ce projet est coordonné par les Ministères de l'Education nationale, de l'Environnement et des Outre-Mer et par l'AFB (ex-AAMP). Ce projet permet aux élèves de proposer des mesures de gestion d'une zone côtière et d'acquérir des connaissances sur le milieu naturel, les dispositifs de suivi et de protection du milieu marin.  
Le site sera labellisé AME en juin 2018 et le projet continuera les années suivantes avec l'école.

- **Partenariats** : Des conventions de partenariats ont été mises en place entre l'AGRNSM, les trois collèges publics de Saint-Martin (Quartier d'Orléans, Cul-de-Sac, Marigot) et le lycée public des îles du Nord à Marigot dans le cadre des missions d'éducation à l'environnement de l'association de gestion.

<p><b>Moyens humains et matériel nécessaires</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Moyens humains</b> Au 1<sup>er</sup> avril 2018, 2 gardes animateurs du Pôle Education et sensibilisation à l'Environnement sont en charge des animations pédagogiques.</li> <li>• <b>Moyens matériels</b> Activités et outils pédagogiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ interventions pédagogiques en milieu scolaire</li> <li>○ animations pédagogiques sur le terrain : découverte de la RNN (présentation et réglementation de la RNN, présentation des habitats et des espèces, ...)</li> <li>○ outils pédagogiques : sculptures anatomiques d'espèces emblématiques, expositions itinérantes, matériel d'observation naturaliste (jumelles, longue vue...), livrets et plaquettes sur les habitats et les espèces, jeux éducatifs, matériel pour la découverte des fonds marins (caméra embarquée avec émission en surface sur un écran, tuba FM)...</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Dépenses prévisionnelles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Temps agents</b> pour les animations pédagogiques</li> <li>• <b>Formation des gardes animateurs</b> sur les méthodes pédagogiques et les milieux naturels de la RNN (montant à définir suivant les formations proposées)</li> <li>• <b>Matériel pour les interventions pédagogiques (42 000 €)</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition ou renouvellement de matériel pour réaliser les interventions pédagogiques : vidéoprojecteur, ordinateur, matériel pour la découverte des fonds marins (caméra, bouée de surface, écran, tuba FM)</li> <li>- Acquisition d'outils pédagogiques : posters, kakémonos, sculptures anatomiques d'animaux, jumelles, longues-vues...</li> </ul> </li> <li>• <b>Location de bus</b> pour les interventions sur le terrain (à définir)</li> <li>• <b>Location de salles</b> (à définir)</li> <li>• <b>Déplacements</b> des agents de l'AGRNSM pour participer aux formations (frais de déplacement, hébergement, restauration) (à définir)</li> </ul>
<p><b>Financements</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions ponctuelles (Appels à projet)</li> <li>• Auto-financement de l'AGRNSM</li> </ul>
<p><b>Evaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>



*Interventions de la RNSM au collège Mont des Accords de Marigot.*



*Interventions de la RNSM dans le cadre de l'AME avec la classe de l'école primaire de Quartier d'Orléans.*



*Sensibilisation des élèves du collège de Mont des Accords de Marigot.*



*Des collégiens de Marigot dans la mangrove*

## PA 6

# Sensibiliser les publics sur les objectifs de la RNN et le patrimoine naturel

Priorité 1

FCR / OLT

- FCR2 - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Obj. Opé.

- FCR 2.3 - Poursuivre les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et renforcer le lien avec les publics

Description

Le gestionnaire de la réserve organisera des conférences grand public ou des expositions afin de **sensibiliser les publics sur les objectifs de la RNN et l'importance patrimoniale des milieux et des espèces** recensées sur l'espace protégé.

Des sorties sur le terrain pourront être organisées par les agents de l'Agence afin de faire découvrir le patrimoine naturel de la RNN et de l'île de façon générale.

Cette action fait partie intégrante du projet de création de l'ICBI auquel sera associé la mise en place d'un espace muséographique, d'expositions et d'un auditorium permettant l'accueil du public.

Localisation

- Toute la RNN

Période

- Toute l'année

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateurs de réalisation

- Nombre de supports de communication disponibles
- Nombre de conférences ou expositions / an

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : AGRNSM

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenariats** pouvant être mis en place pour l'organisation de manifestations locales : Collectivité, Office du Tourisme, associations locales et régionales, gestionnaires des espaces naturels protégés des Petites-Antilles, organismes scientifiques, experts...
- Des **prestataires** pourront être sollicités pour l'organisation de sortie en mer ou de visites de sites terrestres.

Moyens humains et matériel

- Locaux pour réaliser les conférences : ICBI, salle de cinéma...
- Matériel pour les sorties sur le terrain : supports d'information et de communication, outils pédagogiques, jumelles, appareil photo, hydrophone...

Dépenses prévisionnelles

- Temps agents
- Création de supports de communication et de sensibilisation (posters, affiches...)
- Création d'outils pédagogiques (modèles anatomiques d'animaux, ...)

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Location de salles</li> <li>• Location de bateaux, frais d'essence</li> </ul>
<b>Financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>• Subventions ponctuelles (Appels à projets)</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>



*Sensibilisation sur la RNSM lors des journées du Développement durable.*



*Sensibilisation des élèves lors de sorties sur le terrain.*

# PA 7

## Poursuivre et développer un programme de sciences participatives

Priorité 1

FCR / OLT

- FCR2 - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Obj. Opé.

- FCR 2.3 - Poursuivre les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et renforcer le lien avec les publics

Description

L'AGRNSM animera et encadrera un réseau de bénévoles qui seront formés aux suivis des habitats et des espèces (suivi Reef Check, suivi des sites de ponte de tortues marines, ...).



Localisation

- Suivis des sites de ponte de tortues marines :
  - 7 sites en RNN : Coralita, Le Galion, Grandes Cayes, Petites Cayes, Pinel Baie Blanche et le Lagon (Tintamarre)
  - 4 sites hors RNN : Baie Longue, Baie aux Prunes, Baie Rouge, Happy Bay
- Suivis Reef Check :
  - 4 stations en RNN : Le Galion, Pinel, Caye Verte, Rocher Créole
- Autres programmes à définir

Période

- Mars-octobre : suivis des site de ponte
- Suivi des stations Reef Check : 1 fois / an

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'écovolontaires / thématique / an
- Nombre de suivis scientifiques réalisés avec l'appui de bénévoles

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : l'animation du réseau de bénévoles est coordonnée par le responsable du Pôle Scientifique.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenaires / Prestataires** (à définir en fonction des suivis mis en place): clubs de plongée, sociétés de location de bateaux, ...

<b>Moyens humains et matériel nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps agent pour la formation et animation des bénévoles</li> <li>• Temps agent pour l'analyse et le traitement des données collectées par les éco-volontaires (production de rapports et de supports de communication)</li> <li>• Matériel de suivi de l'état de santé des récifs coralliens dans le cadre du suivi Reef Check (décamètres, fiches de suivi,...)</li> <li>• Matériel pour l'animation du suivi nocturne des pontes de tortues marines : lampes frontales à lumière rouge, bagues et matériel de baguages des tortues.</li> <li>• Matériel de sensibilisation : T-shirts, flyers, posters...</li> </ul>
<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Location de salles pour l'animation du réseau de bénévoles : 2 réunions de présentation du suivi des pontes de tortues marines / an (prévisionnel)</li> <li>• Achat de matériel pour les sorties sur le terrain et la sensibilisation des bénévoles</li> <li>• Véhicules, bateaux, frais d'essence pour se rendre sur les sites</li> </ul>
<b>Financements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-financement de l'AGRNSM</li> <li>• PNA</li> <li>• Subventions ponctuelles (Appels à projets)</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation du Plan de gestion</li> </ul>

## PA 8

## Participer aux manifestations locales

Priorité 1

FCR / OLT

- FCR2 - Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Obj. Opé.

- FCR 2.3 - Poursuivre les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et renforcer le lien avec les publics

Description

L'AGRNSM organisera et participera à des manifestations locales (conférences grand public, stands d'information, animations pédagogiques, sorties sur le terrain...) permettant de sensibiliser les publics et les usagers sur les enjeux de conservation de la RNN : Fête de la Mer, Sea Discovery Day, Fish Day, Bill Fish Tournament, Forum des Métiers, Fête de la Science, Journée du Développement Durable, Journée internationale des oiseaux migrateurs, Heineken Regatta,...

Localisation

- Toute la RNN

Période

- Actions ponctuelles réalisées sur toute la durée du plan

Planification

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

Indicateurs de réalisation

- Nombre de manifestations / an
- Nombre de sorties sur le terrain / an

Mise en œuvre, partenaires et prestataires

- **Mise en œuvre** : l'AGRNSM participera à des conférences et animations grand public permettant de communiquer sur les activités de la RNN.

Pôle Gouvern.	Pôle Police Env., logist. et aménag.	Pôle Scientifique	Pôle Education	Pôle Coop. Rég.	Pers. temp. (stagiaires...)

- **Partenariats** pouvant être mis en place pour l'organisation de manifestations locales : Collectivité, Office du Tourisme, association Métimer, associations locales et régionales, gestionnaires des espaces naturels protégés des Petites-Antilles, organismes scientifiques...
- Des **prestataires** pourront être sollicités pour l'organisation de sortie en mer ou de visites de sites terrestres.

Moyens humains et matériel nécessaires

- Conférences grand public sur différentes thématiques : biodiversités marine, terrestre et lacustre, mammifères marins, tortues marines...
  - Matériel : jumelles, longue-vue, appareil photo, ...
- Moyens nautiques de la RNN lors du Sea Discovery Day à Tintamarre et pour la Fête de la mer à Grand Case, 2 événements annuels organisés par l'association Métimer

Dépenses prévisionnelles

- Temps agent pour l'organisation et l'animation des conférences, stands ou sorties sur le terrain
- Location de salle (à définir)
- Location de bateaux et frais d'essence pour les sorties en mer (à définir)

**Financements**

- Auto-financement de l'AGRNSM
- Subventions ponctuelles (Appels à projets)

**Evaluation**

- Evaluation du Plan de gestion



*Participation de l'AGRNSM au  
Sea Discovery Day à l'ilet de Tintamarre*



*Sensibilisation sur la RNSM lors des  
journées du Développement durable.*